Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 31/07/2024 - 107215 - 1996 D 00224 - 775 680 309 - Coallia

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
08 AOUT 2024
Sous le N° : 107215

COALLIA

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023

Approuvés par l'Assemblée Générale du 4 Juillet 2024

Paris, le 8 juillet 2024
Certifiés conformes à l'original

Arnaud RICHARD
Directeur général

Siège social
16-18 cour Saint-Eloi
75592 Paris cedex 12

Tél. 01 53 46 38 38
Fax 01 53 46 39 00
www.coallia.org

N° TVA intracommunautaire :
FR 75 775 680 309

SIRET n° 775 680 309 00611

NAF 9499Z

Association Loi 1901
déclarée à la Préfecture de Police
à Paris sous le n° 10 758 P

SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS COALLIA AU 31 DÉCEMBRE 2023

BILAN ACTIF **4**

BILAN PASSIF **5**

COMPTE DE RESULTAT **6**

COMPTE DE RESULTAT (SUITE) **7**

ANNEXES **8**

ANNEXE 1 – IMMOBILISATIONS 18
ANNEXE 2 – AMORTISSEMENTS 19
ANNEXE 3 - PROVISIONS ET DEPRECIATIONS 20
ANNEXE 4 - ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES 21
ANNEXE 5 - DETAIL DES CREANCES 22
ANNEXE 6 - DETAIL DES DISPONIBILITES 22
ANNEXE 7 - DETAIL DES FONDS PROPRES 23
ANNEXE 8 –CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS OCTROYES DANS L'EXERCICE 24
ANNEXE 9 - DETAIL DES FONDS DEDIES 24
ANNEXE 10 - DETAIL DES DETTES FINANCIERES 24
ANNEXE 11 - DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION ACTIF ET PASSIF 25
ANNEXE 12 - TRANSFERTS DE CHARGES ET PRODUCTION IMMOBILISÉE 26
ANNEXE 13 – DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS 27
ANNEXE 14 - ENGAGEMENT DE CREDIT BAIL 28
ANNEXE 15 - ETAT DES ENGAGEMENTS 28
ANNEXE 16 - ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS 28
ANNEXE 17 - LISTE DES FILIALES, PARTICIPATIONS ET ENTITES LIEES 29

Bilan Actif

BILAN ACTIF (en euros)	Montant brut	Amort. Déprec.	31/12/2023	31/12/2022
Frais d'établissement	134 076	99 474	34 602	57 186
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
Logiciels, droits et valeurs similaires	3 402 624	3 186 044	216 580	366 812
Fonds commercial	391 673	0	391 673	391 673
Autres immobilisations incorporelles	31 854	10 763	21 091	1 830
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**3 960 227**	**3 296 281**	**663 946**	**817 501**
Terrains	7 001 107	0	7 001 107	6 395 578
Constructions	113 554 748	56 071 004	57 483 744	58 348 969
Installations techniques, matériel et outillage industriels	15 183 505	8 879 569	6 303 936	4 739 364
Autres immobilisations corporelles	53 763 955	34 523 961	19 239 994	17 083 214
Immobilisations corporelles en cours	1 918 642	0	1 918 642	1 478 103
Avances et acomptes	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**191 421 957**	**99 474 534**	**91 947 423**	**88 045 228**
Participations	10 264 337	4 442 816	5 821 521	5 800 450
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	60 800	0	60 800	6 155
Prêts	164 300	0	164 300	164 300
Autres immobilisations financières	3 881 536	109 391	3 772 145	3 011 165
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**14 370 973**	**4 552 207**	**9 818 766**	**8 982 070**
ACTIF IMMOBILISE (I)	**209 753 157**	**107 323 022**	**102 430 135**	**97 844 799**
Matières premières et autres approvisionnements	0	0	0	0
En-cours de production de biens et services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
STOCKS ET EN-COURS	**0**	**0**	**0**	**0**
Avances, acomptes versés sur commandes	1 150 901	0	1 150 901	1 904 104
Créances usagers & comptes rattachés	52 411 421	11 377 874	41 033 547	36 990 204
Autres créances	17 367 181	2 264 467	15 102 714	7 561 642
CREANCES	**70 929 503**	**13 642 341**	**57 287 162**	**46 455 950**
Valeurs mobilières de placement	67 780 804	0	67 780 804	69 273 638
Disponibilités	63 003 877	0	63 003 877	64 251 946
TRESORERIE DISPONIBLE	**130 784 681**	**0**	**130 784 681**	**133 525 584**
Charges constatées d'avance	456 670	0	456 670	442 972
ACTIF CIRCULANT (II)	**202 170 854**	**13 642 341**	**188 528 513**	**180 424 506**
Charges à répartir sur plusieurs exercices **(III)**	406 209	0	406 209	0
Primes de remboursement des emprunts **(IV)**	0	0	0	0
Écarts de conversion Actif **(V)**	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**412 330 219**	**120 965 363**	**291 364 857**	**278 269 305**

Bilan Passif

BILAN PASSIF (en euros)	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres complémentaires	8 757 572	8 610 275
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	**8 757 572**	**8 610 275**
Fonds propres complémentaires	2 026	0
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE	**2 026**	**0**
ÉCART DE RÉÉVALUATION	**0**	**0**
Réserves des activités sous gestion propre	12 389 061	11 804 886
Réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	35 856 397	26 820 450
RÉSERVES	**48 245 458**	**38 625 336**
Report à nouveau des activités sous gestion propre	26 613 920	22 097 558
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-759 568	-1 742 382
REPORT A NOUVEAU	**25 854 352**	**20 305 489**
Excédent ou déficit des activités sous gestion propre	4 003 717	9 980 909
Excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-2 304 082	4 616 656
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	**1 699 635**	**14 597 565**
SITUATION NETTE	**84 559 042**	**82 188 352**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	**16 213 698**	**18 574 117**
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	**1 186 628**	**305 959**
FONDS PROPRES (I)	**101 959 368**	**101 068 428**
Fonds reportés	0	0
Fonds dédiés	8 180 123	8 507 727
FONDS REPORTES ET DEDIES (II)	**8 180 123**	**8 507 727**
Provisions pour risques	1 418 680	1 693 242
Provisions pour charges	17 027 023	12 152 028
PROVISIONS (III)	**18 445 703**	**13 845 270**
Emprunts obligataires et assimilés	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	49 389 528	41 612 795
Emprunts, dettes financières divers	10 040 116	9 569 483
DETTES FINANCIERES	**59 429 644**	**51 182 278**
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 001 275	40 772 002
Dettes fiscales et sociales	36 454 066	34 221 644
DETTES D'EXPLOITATION	**72 455 341**	**74 993 646**
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 652 249	1 657 187
Autres dettes	8 499 537	6 629 528
DETTES HORS EXPLOITATION	**10 151 786**	**8 286 715**
Produits constatés d'avance	20 742 892	20 385 242
DETTES (IV)	**162 779 663**	**154 847 881**
Écarts de conversion Passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**291 364 857**	**278 269 306**

Compte de résultat

(en euros)	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	525	1 125
Ventes de biens		
- ESSMS	4 638	5 329
- Autres activités	212 311	110 247
Ventes de prestations de services		
- ESSMS	4 111 688	2 481 213
- Autres activités	107 977 728	81 671 245
Production stockée		
- ESSMS	0	0
- Autres activités	0	-12 557
Production immobilisée	0	0
Produits de tiers financeurs		
- Concours publics		
- ESSMS	192 205 937	167 380 163
- Autres activités	0	0
- Subventions d'exploitation	155 247 252	174 979 138
- Ressources liées à la générosité du public	0	0
- Contributions financières		
- ESSMS	1 212 880	3 303 264
- Autres activités	0	0
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges	21 300 556	18 254 987
Utilisations des fonds dédiés		
- ESSMS	1 436 148	729 269
- Autres activités	93 590	11 176
Autres produits	535 730	344 754
TOTAL I	**484 338 982**	**449 259 353**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	185	453
Variation de stock	0	0
Achats matières premières, autres approvisionnements	1 052 505	979 043
Variations de stock de matières premières et approvisionnements	0	84 876
Autres achats et charges externes	230 650 118	209 005 204
Impôts, taxes et versements assimilés	6 974 379	5 596 252
Salaires et traitements	145 814 457	126 730 629
Charges sociales	62 363 227	53 319 544
Dotations aux amortissements et dépréciations		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	9 340 456	8 312 774
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	0	0
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	11 639 717	10 523 198
Dotations aux provisions	10 622 780	12 251 294
Utilisations des fonds dédiés		
- ESSMS	976 143	2 492 469
- Autres activités	0	0
Autres charges	6 099 550	3 699 212
TOTAL II	**485 533 517**	**432 994 948**
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	**-1 194 535**	**16 264 405**

Compte de résultat (suite)

(en euros)	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	752	11
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	1 664 948	36 589
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	1 002	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	262 932	74 686
TOTAL III	**1 929 634**	**111 286**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	1 882 611	850 371
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL IV	**1 882 611**	**850 371**
2. RÉSULTAT FINANCIER (III – IV)	**47 023**	**-739 085**
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	**-1 147 512**	**15 525 320**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	6 418 755	803 364
Sur opérations en capital	28 577	5 764
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	5 000	0
TOTAL V	**6 452 332**	**809 128**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 966 513	634 294
Sur opérations en capital	1 599 270	471 259
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	26 899	0
TOTAL VI	**3 592 682**	**1 105 553**
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V – VI)	**2 859 650**	**-296 425**
Participations des salariés **(VII)**	0	0
Impôts sur les bénéfices **(VIII)**	12 503	631 330
Total des produits (I + III + V)	**492 720 948**	**450 179 767**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**491 021 313**	**435 582 202**
EXCÉDENT	**1 699 635**	**14 597 565**
- ESSMS	**-2 304 082**	**4 616 656**
- Autres activités	**4 003 717**	**9 980 909**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	**0**	**0**
Prestations en nature	**0**	**0**
Bénévolat	**0**	**0**
TOTAL	**0**	**0**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	**0**	**0**
Mises à disposition gratuite de biens	**0**	**0**
Prestations en nature	**0**	**0**
Personnel bénévole	**0**	**0**
TOTAL	**0**	**0**

Annexes

Coallia exerce aujourd'hui une mission d'intérêt général confiée par l'Etat et les collectivités territoriales qui s'inscrit dans le cadre de l'action sociale et médico-sociale.

Coallia (anciennement l'AFTAM jusqu'en 2012) est un groupe associatif fondé en 1962 par Stéphane Hessel qui souhaitait faciliter le retour au pays des travailleurs migrants africains et malgaches, en leur offrant une formation qualifiante. Au fur et à mesure, l'association Coallia a diversifié son action et a élargi son champ d'intervention en s'engageant dans l'accueil et l'hébergement social, l'accompagnement socio-éducatif et l'insertion à l'égard de personnes fragilisées du fait de leur situation sociale ou économique, de leur âge ou encore d'une situation de handicap, notamment des populations immigrées et réfugiées, des personnes en difficulté ou exclues, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

Depuis 1992, Coallia propose des établissements médico-sociaux. Ses établissements et services, accueillent et accompagnent les personnes âgées dépendantes ou autonomes et les personnes en situation de handicap.
Aujourd'hui, Coallia emploie près de 5 000 salariés qui interviennent dans cinq grands secteurs d'activité, le logement accompagné, l'hébergement social, l'accompagnement social, l'intermédiation locative et le médico-social.

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été élaborés et présentés conformément :

- Aux principes du plan de compte général, règlement ANC 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables ainsi que les modifications introduites par les règlements ultérieurs,
- Au règlement ANC 2018-06 pour les règles spécifiques aux associations,
- Au règlement ANC 2019-04 pour les règles spécifiques aux activités médico-sociales,

Dans le respect du principe de prudence, de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les provisions comptabilisées dans les comptes annuels arrêtés ci-dessus ont uniquement vocation à prévenir un risque éventuel. **Elles ne sont nullement une reconnaissance ou une acceptation du litige provisionné.**

En application de l'article 410-2 du règlement ANC 2018-06, l'association n'a pas retenu la présentation de certaines rubriques du bilan et du compte de résultat car elle n'est pas concernée par certaines opérations spécifiques, il s'agit des rubriques suivantes :
- A l'actif, les donations temporaires d'usufruit, les biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés, les créances reçues par legs ou donations,
- Au passif, les fonds propres statutaires, les fonds propres consomptibles, les dettes des legs ou donations,
- Au compte de résultat, les versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible, les aides financières.

Il est à noter que l'ensemble des dispositions du règlement ANC 2019-04 ont été bien appliquées à l'exception de l'article 153-2 relatif au tableau de détermination du résultat effectif global.

Les règles de présentation des comptes annuels ont également les caractéristiques suivantes :

- Les reprises de subvention d'investissement au compte de résultat sont constatées en produits d'exploitation sur la ligne « subvention d'exploitation ». Ces subventions constituent un mode de financement courant des activités.
- Les décisions des autorités de tarification qui s'imposent aux établissements financés peuvent s'écarter des règles comptables retenues par l'association. L'impact sur les comptes n'étant pas significatif, aucun retraitement n'est effectué pour l'établissement des comptes annuels.
- les dotations et reprises de provision pour impôt sont présentées dans la rubrique «Impôt sur les bénéfices» du compte de résultat, celles-ci n'étant considérées ne relevant ni de l'exploitation, ni de l'exceptionnel.
- Par dérogation aux principes comptables, le résultat des contrats pluriannuels n'est constaté qu'au terme du contrat (cf point 5.3)

Les concours publics indiqués au Compte de Résultat ont été réaffectés en totalité en ESSMS conformément à la réalité.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

2.1 Faits marquants au titre de l'exercice 2023

Cap Coallia 2024 est devenu Cap Coallia : démarche qui regroupe la totalité des projets de l'Association. Cap Coallia dans sa nouvelle mouture conserve son plan économique mais inclut aussi dorénavant une démarche de pilotage et d'arbitrage des projets de l'Association. Il vient nourrir le Projet d'Entreprise Associative (PEA) et est effectif depuis mars 2023.

Le Conseil d'administration du 20 septembre 2023 a voté deux délibérations :

- la première afin d'arrêter le principe du dépôt de demande de renouvellement de l'autorisation de frais de siège le 31 octobre 2024 au plus tard, auprès de la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement d'Île-de-France, en vue d'une date d'effet au 1er janvier 2025 pour la période 2025-2029 ;
- la seconde pour engager les travaux préparatoires, constituer le dossier de demande de renouvellement de l'autorisation, assurer toutes les diligences exigées pour constituer ledit dossier.

Des délégations ont été déployées et mises en œuvre auprès des directeurs depuis mi 2023. Les subdélégations concernant les directeurs régionaux sont effectives.

Une direction des métiers, de l'activité et des territoires (DMAT) a été créée pour consolider le modèle d'entreprise associative. Cette direction concrétise la vision de l'utilité sociale de Coallia. Elle regroupe en son sein toute l'exploitation de Coallia, c'est-à-dire les secteurs sociaux et médico-sociaux. Sous l'autorité de la directrice générale adjointe, s'organisent en trois pôles : la direction des métiers et la direction de l'activité, effectives depuis le 1er octobre 2023 et les nouvelles directions régionales, effectives au 12 mars 2024.

Le 14 septembre 2022, les Assemblées générales extraordinaires de l'Appase et de Coallia ont approuvé à l'unanimité le projet de traité de fusion. Toutes les conditions suspensives ayant été levées, l'opération de fusion et la dissolution de l'Appase sont devenues effectives le 1er juin 2023. L'Appase est une association qui accueille plus d'un millier d'usagers – personnes en situation de handicap, personnes en difficulté sociale, enfants et adolescents – chaque année au sein de 17 établissements et services : établissements ou services d'aide par le travail, foyer d'hébergement, CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale), CHU (Centre d'hébergement d'urgence) et 115, Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues, Maisons relais, Maisons d'enfants à caractère social, Service d'action éducative en milieu ouvert, Service d'accueil et d'accompagnement et de Suivi éducatif à domicile, etc.

Suite à sa nomination, en qualité de ministre délégué aux Outre-mer le 4 juillet 2022, Jean-François CARENCO a démissionné de ses mandats au sein de Coallia en qualité de Président et Administrateur. Le 11 juillet 2022, Jean-Marc CHARDON, a été nommé Président de l'Association. Le 28 septembre 2023, Jean-Marc CHARDON a démissionné de son mandat de Président. Après appel à candidature pour le remplacer, Jean-François CARENCO dont les fonctions ministérielles avaient cessé, a présenté sa candidature et a été nommé Président de l'Association.

Le 20 décembre 2023, Coallia a adopté son PEA (Projet d'Entreprise Associative), PEA d'une durée de 6 ans (2024 2029).

2.2 Faits postérieurs à l'exercice 2023

Le contrôle de la Cour des comptes initié en 2022 et portant sur la gestion et les comptes de l'Association de 2016 à 2021 et a eu pour conséquence la publication du rapport le 19 janvier 2024 Le rapport ne remet pas en cause l'engagement et le professionnalisme des agents de Coallia.

Compte tenu des difficultés liées à la perte d'exploitation, l'Ehpad d'Entrains sur Nohain a été définitivement fermé. L'accord sur le licenciement collectif pour motif économique et sur les mesures du plan de sauvegarde de l'emploi a été signé le 24 Janvier 2024.

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES D'ÉVALUATION DES POSTES DE L'ACTIF

3.1. Immobilisations incorporelles

Sont comptabilisés sous cette rubrique :

- les frais de 1er établissement contenant pour la plus grande part les dépenses de mise en place des nouveaux établissements sociaux ;
- les charges de développement des systèmes informatiques de l'Association ;
- l'achat des logiciels informatiques utilisés dans l'Association ;
- les fonds commerciaux.

Nature des immobilisations	Durée
Frais d'établissement	5 ans
Frais de recherche et développement	3 ans
Logiciels	3 ans
Baux Emphytéotiques	Selon durée du bail

3.2. Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée de ces biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Durée d'amortissement des composants :

COALLIA a mis en application au cours de l'année 2005, l'avis n°2004-11 du 23 juin 2004 du Conseil National de la Comptabilité relatif notamment aux modalités d'application de la comptabilisation par composant (résultant du règlement n°2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs, modifié par le règlement n°2003-07).

Les durées d'amortissement retenues ont été déterminées par rapport à l'analyse DQE de nos bâtiments et en fonction de l'utilisation qui en est faite. Deux catégories de bâtiments ont ainsi été identifiées auxquelles correspondent deux plans d'amortissement différents.

Classe	Catégorie d'immobilisation	%	Durées gestion autorisée	Durées Siège, HSA et formation
2115001	Terrain			
2131501	Bâtiment structure 1	57,30	40	60
2131502	Bâtiment menuiserie 2	4,40	20	25
2131503	Bâtiment plomberie 3	17,60	20	22
2131504	Bâtiment électricité 4	8,40	20	25
2131505	Bâtiment ascenseur 5	1,50	20	20
2131506	Bâtiment étanchéité 6	1,70	12	18
2131507	Bâtiment façade 7	2,90	12	15
2131508	Bâtiment sol 8	2,20	20	20
2131509	Bâtiment peinture 9	4,00	6	10
2131510	Bâtiment complet 10		42	60

Autres immobilisations :

Nature	Durée
Installations et agencements	de 8 à 15 ans
Matériel et outillage	de 5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	de 3 à 10 ans

Conformément au principe comptable de prudence, lorsque la valeur nette comptable d'un bien est supérieure à sa valeur actuelle, une dépréciation est constatée. Au 31 décembre 2023, aucune dépréciation n'a été constatée.

3.3. Immobilisations financières

Les titres immobilisés ont été évalués au prix auquel ils ont été acquis, augmentés des frais engagés pour leur acquisition.

3.4. Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le détail des créances est présenté à l'annexe 5.

a) Activités Habitat Social Adapté et intermédiation locative hors SOLIBAIL

Les créances sur résidents ont fait l'objet d'une analyse d'antériorité, d'un lettrage et ont fait l'objet d'une dépréciation selon un pourcentage croissant en fonction de leur statut et de leur ancienneté, soit :

- pour les résidents sortis : 100 % de dépréciation
- pour les résidents présents :
 - 100 % de la totalité des créances dès lors qu'une partie au moins est supérieure à un an
 - 50 % pour les créances dont l'ancienneté est comprise entre 6 mois et 1 an
 - 25 % pour les créances ayant entre 3 et 6 mois d'ancienneté.

Les dépréciations sont évaluées à 9 373 K€ à la clôture, soit une augmentation 1 629 k€ par rapport à 2022.

Les pertes sont comptabilisées suivant la décision de la direction générale et après analyse des créances sur trois critères :

- Le montant de la créance (montant inférieur à 500 €),
- L'impossibilité d'une procédure contentieuse (insolvabilité, départ sans laisser d'adresse, décès etc...)
- L'avancement de la procédure contentieuse (terminé ou en cours).

Par ailleurs, dans une logique de rationalisation, il a été acté en 2021 du passage en pertes et profits selon les critères suivants :

- Toute créance ou dette supérieure à 5 ans n'a plus lieu d'être (application du principe de prescription).
- Les montants compris entre -100€ et 100 € pour les créances inférieures à 5 ans.

Pour l'intermédiation locative « SOLIBAIL », les pertes sont constatées en charges après accord du financeur.

b) Subventions publiques :

Cette rubrique recouvre :

a. les créances sur les subventions d'exploitation,
b. les créances relatives aux subventions d'investissement comptabilisées pour leur valeur totale dès leur notification d'attribution, indépendamment des modalités de déblocage et de versement.

Une provision pour risques a été constaté sur les conventions ante 2023 pour lesquelles il reste à percevoir une partie des fonds (160 K€).

Les créances financeurs et usagers ne répondent pas aux mêmes contraintes de recouvrement et font l'objet à la clôture de l'exercice d'une provision dépréciation en fonction de l'ancienneté selon les règles suivantes :

- Provision à 100 % du solde des créances usagers supérieures à un an.
- Provision à 100 % du solde des créances financeurs supérieures à 4 ans.

Les dépréciations s'élèvent à 950 K€ au 31/12/2023.

c) Autres créances d'exploitation

Les autres créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

La dépréciation qui est comptabilisée pour 2 048 K€, concerne principalement les créances suivantes :

- Paies négative pour 1 016 K€
- Créance sur subvention Alfortville pour 669 K€
- Créance ADEF pour 360 K€

3.5. Les valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition hors frais. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire communiquée par les établissements financiers teneurs de comptes est inférieure à la valeur comptable.

COALLIA n'a pas souscrit à des produits de placement complexe ou structuré.

Les intérêts courus non échus au 31 décembre 2023 sur les comptes à terme s'élèvent à 395 K€.

4. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES D'ÉVALUATION DES FONDS PROPRES

4.1. Fonds propres

Les fonds propres *sans droit de reprise* de l'association COALLIA sont constitués essentiellement des apports initiaux et des fonds issus des fusions de différentes entités ou des reprises d'établissement.

4.2. Réserves réglementées des activités sous gestion contrôlées

Les réserves réglementées sont prévues par le code de l'action sociale et de la famille, l'instruction M22 et reprises dans l'avis du CNC 2007-05. Ces réserves sont constituées par affectation des excédents réalisés par les établissements et destinées à renforcer les fonds associatifs. Les conditions de reprise de ces réserves dépendent de leur nature. Elles doivent être restituées en cas de fermeture définitive de l'établissement. En cours d'activité, les reprises ne peuvent être constatées que lors de l'affectation du résultat décidée par l'autorité de tarification.

Les excédents destinés à la couverture du besoin en fonds de roulement, dits « réserve de trésorerie » sont destinés à assurer une trésorerie suffisante pour faire face aux décalages de règlement. Elle peut être reprise ou réaffectée au financement des investissements, si le besoin en fonds de roulement est déjà suffisamment couvert.

La réserve de compensation des déficits permet à un établissement de conserver les excédents réalisés. Les déficits futurs sont imputés sur cette réserve par décision des tiers financeurs.

La réserve de compensation des amortissements constate la partie d'un excédent affecté au financement d'immobilisations identifiées. Elle est reprise par l'affectation, en N+1, de la quote-part des amortissements des biens concernés.

Le compte de réserve « Excédents affectés à l'investissement » enregistre les affectations d'excédents réalisés par des établissements et affectés par le financeur au financement des investissements, l'objectif étant de renforcer le fonds de roulement d'investissement. Ces affectations ne ciblent pas des investissements particuliers. L'association a la charge financière des investissements réalisés. Ces sommes ne sont pas reprises en cours d'activité.

4.3. Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont prévues par le code de l'action sociale et de la famille, l'instruction M22 et reprises dans l'avis du CNC 2007-05. Ces provisions sont constituées à la demande ou avec l'accord du financeur. Les éventuelles reprises sont à la discrétion du financeur ou prévues dans la réglementation.

La provision destinée à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement est, en général, constituée lors de la création d'un établissement. Comme la réserve de trésorerie, elle peut être reprise ou réaffectée au financement des investissements, si le BFR est suffisamment couvert.

La provision « réserves des plus-values nettes d'actif » enregistre les plus-values sur cessions d'immobilisations, ce qui permet de renforcer le fonds de roulement d'investissement. Ce compte est repris en cas de moins-values.

Quand des excédents affectés aux investissements par les tiers financeurs sont assortis d'une demande reprise en résultat, ces montants sont comptabilisés :

- soit en fonds dédies à l'investissement, si l'accord du financeur est obtenu avant la clôture ;
- soit en subventions d'investissement, si l'accord est obtenu après la clôture des comptes.

4.4. Subventions d'investissements

Ces subventions sont attribuées par des collectivités publiques et des instances européennes.

L'annexe (tableau n° 9) fournit une ventilation des subventions d'investissements en fonction de l'état d'avancement des opérations qu'elles financent :

- Subventions pour établissements en cours de réhabilitation
- Subventions pour sites en exploitation.

Elles sont comptabilisées dès leur attribution, sous réserve de l'absence de conditions résolutoires. Le suivi comptable des subventions, en fonction de l'avancement des projets, est assuré par l'utilisation d'un tableau de bord commun à tous les services concernés. Lors de la mise en service, la subvention est rattachée aux immobilisations ainsi financées afin de déterminer le montant à reprendre au compte de résultat, en tenant compte des différents composants, si nécessaire. Pour les établissements sociaux et médico-sociaux, les règles spécifiques, qui peuvent être imposées par les autorités de tarification, sont appliquées.

4.5. Résultats sous contrôle de tiers financeurs

Ce poste présente les résultats des exercices précédents soumis à l'approbation et à l'affectation par des tiers financeurs. Il s'agit :

- Des résultats en instance d'affectation, par le tiers financeur,
- Des résultats qui seront repris au cours d'un exercice ultérieur, conformément à la décision du tiers financeur.

Ce poste inclut également :

- Les dépenses refusées par les autorités de tarification et les dépenses qui ne leur sont pas opposables à la clôture de l'exercice
- Les crédits non reconductibles pour les indemnités de départ à la retraite non utilisés à la clôture de l'exercice

Sont concernés les établissements et services sociaux et médico-sociaux qui relèvent de la procédure budgétaire annuelle prévue dans le Code de l'action sociale et des familles.

Dans tous les cas dans l'attente du retour des financeurs, les résultats sont considérés comme n'étant pas acquis à l'association par prudence. Le risque de reversement d'un excédent n'étant qu'éventuel, aucune provision n'est constatée.

Les informations transmises aux financeurs sous forme de compte administratif sont issues des comptes de l'association.

4.6. Report à nouveau des activités sous gestion propre

Outre le report à nouveau résultant de l'affectation du résultat des activités de sa gestion propre, ce poste inclut :

- Les dépenses refusées par les tiers financeurs,
- Les excédents des activités subventionnées en attente

S'agissant des activités subventionnées :

- En l'absence de demande de financements complémentaires les reliquats négatifs sont considérés comme des pertes définitives des activités de la gestion propre, constatées en report à nouveau individualisé par établissement.
- S'agissant des reliquats positifs constatés à la clôture de l'exercice, s'il existe un indice de reversement de ce

reliquat une provision pour risque de reversement est constituée à la clôture de l'exercice. A défaut, le résultat est constaté à la clôture de l'exercice puis comptabilisé au cours de l'exercice suivant dans un compte de report à nouveau temporaire des activités de la gestion propre, identifié par établissement et par millésime.

Par la suite, dès la survenance d'un indice de reversement une provision pour risque est constatée au cours de l'exercice de cet évènement.

En l'absence de tout reversement au 31 décembre du 3ème exercice suivant la réalisation du reliquat positif, celui-ci est définitivement constaté dans le compte report à nouveau des activités de la gestion propre, individualisé par établissement.

Aucune provision pour risque de reversement n'est constatée à ce titre à la clôture de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, les reliquats positifs en attente de traitement s'élèvent par échéance à :

- 31 décembre 2024 (Subventions excédentaires de 2021) : 17 174 763 €
- 31 décembre 2025 (Subventions excédentaires de 2022) : 26 750 422 €

Les informations transmises aux financeurs sous forme de compte rendu financier sont issues des comptes de l'association.

4.7. Résultats de l'exercice

Le résultat comptable de l'exercice est composite et présenté sur deux lignes :

- Résultat COALLIA qui regroupe le résultat des activités définitivement acquis à COALLIA, activités en gestion propre, et le résultat des activités subventionnées
- Résultat de l'exercice des établissements autorisés qui doivent respecter les dispositions budgétaires du code de l'action sociale et des familles.

5. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES D'ÉVALUATION DES AUTRES POSTES DU PASSIF

5.1. La provision pour engagements de retraite et médaille du travail

Les engagements sont valorisés comme les années antérieures de façon partielle, avec les hypothèses suivantes :

Hypothèses indemnités de départ à la retraite et médaille du travail	IFC	MDT	Rappel 2022
Le taux d'actualisation	3,20%	3,20%	3,75%
Taux d'inflation attendu sur le long terme	2,10%	2,10%	2,20%
Taux de revalorisation des gratifications d'ancienneté	1,50%	1,50%	1,50%
Taux d'augmentation des salaires	3,00%	3,00%	3,00%
Départ à l'initiative du salarié	X	X	X
Taux des charges patronales cadre (1)	54,67%	54,67%	52,17%
Taux des charges patronales non cadre (1)	42,30%	42,30%	39,80%
Turn over (moyenne des tables par tranche d'âge)	7,60%	7,60%	6,01%
Table de mortalité INSEE	2017-2019	2017-2019	2016-2018
Age de départ à la retraite cadre	67 ans	67 ans	67 ans
Age de départ à la retraite cadre si né avant 01/01/1970	64 ans	64 ans	64 ans
Age de départ à la retraite non cadre	65 ans	65 ans	65 ans
Age de départ à la retraite non cadre si né avant le 01/01/1970	62 ans	62 ans	62 ans
Ancienneté nécessaire pour le versement de la prime	0,00	0,00	0,00

(1) L'application des primes SEGUR, LAFORCADE et GRAND ÂGE début 2023, ainsi que la régularisation de l'antériorité, a entrainé le dépassement du seuil d'allégement URSSAF pour nombre de collaborateurs induisant mécaniquement une augmentation du taux moyen de charges.

*Le taux de turn-over moyen par tranche d'âge a été calculé à partir du rapport de l'actuaire selon la table figurant à la page 5 du rapport.

Compte tenu de ces hypothèses, la totalité des engagements, en valeur brute s'élève à :

Totalité des engagements	IFC	MDT
HSA- SIEGE-FORMATION et activités subventionnées	4 624 337	130 223
HEBERGEMENT SOCIAL- MEDICO SOCIAL	6 135 570	314 855
APPASE	655 921	29 250
Total 2023 COALLIA	11 415 828	474 328

La provision est déterminée en tenant compte d'un étalement des variations des hypothèses actuarielles sur la durée moyenne probable de présence des salariés avant leur départ à la retraite : méthode du corridor.

La provision n'est pas comptabilisée pour les activités hébergement social - médico-sociales, en gestion contrôlée. Cette dépense opposable aux financeurs est financée l'année du départ à la retraite. Le montant non provisionné s'élève à 3 895 K€. Les versements d'avance qui ont pu être accordés sont comptabilisés en fonds dédiés.

Les montants comptabilisés en provisions s'élèvent à :

	IFC	MDT
HSA - SIEGE – FORMATION, activités subventionnées	3 991 317	130 223
Activités hébergement social - médico-sociales, gestion autorisée Financements obtenus (en fonds dédiés)	1 068 778	314 855
APPASE	619 961	29 250

Synthèse Indemnités de fin de carrière :

Au 31 décembre 2023	Engagement comptabilisé	Engagement non comptabilisé (ESMS)	Engagement Total
Valeur des engagements	6 757 788	4 658 040	11 415 828
Pertes et gains actuariels restant à amortir	1 077 733	762 876	1 840 609
Engagement à comptabiliser	5 680 055	3 895 164	9 575 219

5.2. Fonds dédiés

Les sommes inscrites en fonds dédiés portent sur la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu être engagée à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard, ou à des dons et legs reçus. Sont concernées, en particulier :

- Les subventions et les crédits non reconductibles attribués, soit pour des actions qui n'ont été que partiellement mises en œuvre, soit pour de nouvelles activités.
 Les fonds dédiés de plus de 2 ans concernent des projets toujours en cours et s'élèvent à 2 737 K€, à la clôture de l'exercice.

- Les contributions financières affectées à des investissements, généralement en provenance de caisses de retraite, les crédits non reconductibles attribués par les autorités de tarification, au budget ou par décision modificative, au financement d'immobilisations. Ils peuvent être également affectés, lors d'une sous-consommation des dotations aux amortissements quand d'importants projets d'investissements sont prévus. Ils sont repris au compte de résultat au rythme des dotations aux amortissements des biens financés par ces crédits.

5.3. Produits Constatés d'Avance

En complément des habituels Produits constatés d'avance, le résultat des marchés pluriannuels (SPADA, HEPID, AGIR) n'est constaté qu'au terme des contrats, soit en 2024. Au titre de 2023, il a ainsi été neutralisé 5,0M€ de résultat.

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Rémunération des Dirigeants

Conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relatif au volontariat associatif et à l'engagement associatif, nous portons à connaissance l'information suivante :

- Les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent pour l'exercice 2023 à 386 K€.

6.2. Rémunération des Commissaires aux Comptes

Conformément à l'article R.123-198-9° du code du commerce :

- Le montant des honoraires des commissaires aux comptes, perçus ou à percevoir au titre de l'exercice 2023 s'élève à la somme de 398 K€ HT.

6.3. Effectifs salariés

Evolution des ETP Moyen				Evolution des effectifs au 31 décembre			
Activités	2021	2022	2023	Activités	2021	2022	2023
Fonctions Support	223	241	246	Fonctions Support	228	244	269
HS	1 688	2 023	2 245	HS	1 767	2 085	2 518
HSA	525	527	528	HSA	540	533	540
Médico-Social	1 336	1 210	1 265	Médico-Social	1 419	1 322	1 399
Prom Soc-Acc Soc	294	302	305	Prom Soc-Acc Soc	289	308	312
Total Général	**4 066**	**4 303**	**4 588**		**4 243**	**4 492**	**5 038**

6.4. Contributions Volontaires en Nature

L'association n'a bénéficié d'aucune contribution volontaire en nature au titre de l'exercice 2023.

6.5 Transactions avec les contreparties

L'association n'a pas réalisé d'opérations avec les contreparties telles que prévues par les dispositions de l'article 431-12 du règlement comptable ANC 2018-06.

ANNEXE 1 – IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS BRUTES	Valeur brute Début d'exercice	Augmentation Reprises activités	Augmentation Acquisitions	Diminution Cessions, mises HS	Virement Poste à poste	Valeur brute Fin d'exercice
Frais d'établissement	134 076	0	0	0	0	134 076
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0	0	0
Logiciels, droits et valeurs similaires	3 373 408	0	31 120	-1 904	0	3 402 624
Fonds commercial	391 673	0	0	0	0	391 673
Autres immobilisations incorporelles	*2 287*	0	29 567	0	0	31 854
- Baux emphytéotiques	*2 287*	*0*	*29 567*	*0*	*0*	*31 854*
- Autres immobilisations incorporelles	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**3 901 444**	**0**	**60 687**	**-1 904**	**0**	**3 960 227**
Terrains	6 395 578	0	605 529	0	0	7 001 107
Constructions	108 060 836	0	7 805 296	-2 381 138	69 754	113 554 748
- Constructions sur sols propres	*108 060 836*	*0*	*7 805 296*	*-2 381 138*	*69 754*	*113 554 748*
- Gros Entretien sur constructions	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
- Installations générales et aménag. sur sol d'autrui	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Installations techniq., matériel et outillage industriels	13 171 309	0	3 470 685	-1 475 843	17 354	15 183 505
Autres immobilisations corporelles	50 494 388	0	8 215 900	-5 578 630	632 297	53 763 955
- Instal. générales, agencements aménag. divers	*28 253 519*	*0*	*3 208 369*	*-4 210 432*	*480 638*	*27 732 094*
- Matériel de transport	*928 037*	*0*	*1 188 379*	*-166 597*	*0*	*1 949 819*
- Matériel et mobilier de bureau et informatique	*5 237 152*	*0*	*750 971*	*-473 473*	*144 746*	*5 659 396*
- Mobilier d'exploitation	*16 009 502*	*0*	*3 068 181*	*-728 128*	*6 913*	*18 356 468*
- Cheptel, plantations pérennes	*66 178*	*0*	*0*	*0*	*0*	*66 178*
Immobilisations corporelles en cours	1 478 103	0	1 202 619	-32 241	-729 839	1 918 642
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**179 600 214**	**0**	**21 300 029**	**-9 467 852**	**-10 434**	**191 421 957**
						0
Participations	10 243 266	0	21 071	0	0	10 264 337
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	6 155		54 645			60 800
Prêts	164 300	0	0	0	0	164 300
Autres immobilisations financières	3 118 386	0	763 722	-572	0	3 881 536
- Dépôts et cautionnements	*3 117 620*	*0*	*678 982*	*-572*	*0*	*3 796 030*
- Autres immobilisations financières	*766*	*0*	*84 740*	*0*	*0*	*85 506*
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**13 532 107**	**0**	**839 438**	**-572**	**0**	**14 370 973**
TOTAL	**197 033 765**	**0**	**11 679 755**	**-9 470 328**	**-10 434**	**209 753 157**

ANNEXE 2 – AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS	Montant Début d'exercice	Augmentation		Diminution	Montant Fin d'exercice
		Reclassement	Dotation	Cessions, mises HS	
Frais d'établissement	76 890,00	0,00	22 584,00	0,00	99 474,00
Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Logiciels, droits et valeurs similaires	3 006 596,00	0,00	179 448,00	0,00	3 186 044,00
Fonds commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	457,00	0,00	10 306,00	0,00	10 763,00
- Baux emphytéotiques	*457,00*	*0,00*	*10 306,00*	*0,00*	*10 763,00*
- Autres immobilisations incorporelles	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**3 083 943,00**	**0,00**	**212 338,00**	**0,00**	**3 296 281,00**
Constructions	49 711 867,00	0,00	8 375 098,00	-2 015 961,00	56 071 004,00
- Constructions sur sols propres	*49 711 867,00*	*0,00*	*8 375 098,00*	*-2 015 961,00*	*56 071 004,00*
- Gros Entretien sur constructions	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
- Installations générales et aménag. sur sol d'autrui	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Installations techniq., matériel et outillage industriels	8 431 945,00	0,00	1 755 509,00	-1 307 885,00	8 879 569,00
Autres immobilisations corporelles	33 411 174,00	0,00	5 834 435,00	-4 721 648,00	34 523 961,00
- Instal.générales, agencements aménag. divers	*19 213 986,00*	*0,00*	*2 415 484,00*	*-3 505 260,00*	*18 124 210,00*
- Matériel de transport	*583 771,00*	*0,00*	*821 868,00*	*-159 256,00*	*1 246 383,00*
- Matériel et mobilier de bureau et informatique	*3 587 397,00*	*0,00*	*1 009 285,00*	*-452 433,00*	*4 144 249,00*
- Mobilier d'exploitation	*9 967 859,00*	*0,00*	*1 583 225,00*	*-604 699,00*	*10 946 385,00*
- Cheptel, plantations pérennes	*58 161,00*	*0,00*	*4 573,00*	*0,00*	*62 734,00*
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**91 554 986,00**	**0,00**	**15 965 042,00**	**-8 045 494,00**	**99 474 534,00**
TOTAL	**94 638 929,00**	**0,00**	**16 177 380,00**	**-8 045 494,00**	**102 770 815,00**

ANNEXE 3 - PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

NATURE DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	Montant Début d'exercice	Reprises d'activités	Dotations	Reprises	Reclassements	Montant Fin d'exercice
Provisions pour trésorerie	221 158	4 437	0	0	0	225 595
Provisions pour investissement	0	0	0	0	0	0
Provisions sur plus-values de cession d'actifs	84 801	876 232	0	0	0	961 033
PROVISIONS REGLEMENTEES	**305 959**	**880 669**	**0**	**0**	**0**	**1 186 628**
Provisions pour contentieux personnel	1 360 912	216 927	394 870	-713 957	0	1 258 752
Provisions pour contentieux clients	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques	332 330	0	0	-172 402	0	159 928
PROVISIONS POUR RISQUES	**1 693 242**	**216 927**	**394 870**	**-886 359**	**0**	**1 418 680**
Provisions pour indemnités de fin de carrière	4 582 684	0	5 697 002	-4 582 684	0	5 697 002
Provisions pour impôts	0	0	0	0	0	0
Provisions pour gros entretien et réparations	0	0	0	0	0	0
Provisions pour matériel	0	0	0	0	0	0
Provisions pour passage CCN51	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	7 569 344	46	4 820 767	-1 060 136	0	11 330 021
PROVISIONS POUR CHARGES	**12 152 028**	**46**	**10 517 769**	**-5 642 820**	**0**	**17 027 023**
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations financières	4 550 037	1 515	655	0	0	4 552 207
- Titres de participation et créances rattachées	*4 442 816*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4 442 816*
- Autres titres immobilisés	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
- Prêts	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
- Autres immobilisations financières	*107 221*	*1 515*	*655*	*0*	*0*	*109 391*
DEPRECIATION DES ACTIFS IMMOBILISES	**4 550 037**	**1 515**	**655**	**0**	**0**	**4 552 207**
Stocks	0	0	0	0	0	0
Créances sur usagers	9 963 391	74 667	11 088 836	-9 749 020	0	11 377 874
Autres créances	1 505 447	147 316	707 101	-95 397	0	2 264 467
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0	0
DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	**11 468 838**	**221 983**	**11 795 937**	**-9 844 417**	**0**	**13 642 341**
TOTAL	**30 170 104**	**1 328 836**	**22 262 733**	**-15 934 794**	**0**	**37 826 879**

ANNEXE 4 - ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts	164 300	0	164 300
Autres immobilisations financières	3 881 536	0	3 881 536
- Dépôts et cautionnements	*3 796 030*	*0*	*3 796 030*
- Autres immobilisations financières	*85 506*	*0*	*85 506*
ACTIF IMMOBILISE	**4 045 836**	**0**	**4 045 836**
Avances et acomptes versés	1 150 901	1 150 901	0
Autres créances usagers, et comptes rattachés	52 411 421	52 411 421	0
Personnel, et comptes rattachés	808 072	808 072	0
Organismes sociaux, et comptes rattachés	433 452	433 452	0
Créances sur subventions (État et collectivités)	1 259 216	1 259 216	0
État, impôts et taxes, et comptes rattachés	9 519 131	9 519 131	0
Entités du Groupe Coallia, et comptes rattachés	3 945 213	3 945 213	0
Débiteurs divers, et comptes rattachés	1 402 097	1 402 097	0
Charges constatées d'avance	456 670	456 670	0
ACTIF CIRCULANT	**71 386 173**	**71 386 173**	**0**
TOTAL	**75 432 009**	**71 386 173**	**4 045 836**

ETAT DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires	0	0	0	0
Emprunts auprès établissements de crédit	49 389 528	8 617 940	9 034 473	31 737 114
Emprunts, dettes financières divers	10 040 116	0	10 040 116	0
Entités du Groupe Coallia, et comptes rattachés	0	0	0	0
DETTES FINANCIERES (détail cf. annexe 12)	**59 429 644**	**8 617 940**	**19 074 589**	**31 737 114**
Avances et acomptes reçus	0	0	0	0
Fournisseurs d'exploitation, et comptes rattachés	36 001 275	36 001 275	0	0
Personnel, et comptes rattachés	12 189 523	12 189 523	0	0
Organismes sociaux, et comptes rattachés	16 476 909	16 476 909	0	0
Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0
TVA, et comptes rattachés	803 895	803 895	0	0
Autres impôts et taxes, et comptes rattachés	6 983 740	6 983 740	0	0
DETTES D'EXPLOITATION	**72 455 342**	**72 455 342**	**0**	**0**
Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	1 652 249	1 652 249	0	0
Créditeurs divers, et comptes rattachés	8 499 537	8 499 537	0	0
DETTES HORS EXPLOITATION	**10 151 786**	**10 151 786**	**0**	**0**
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	**20 742 892**	**20 742 892**	**0**	**0**
TOTAL	**162 779 664**	**111 967 960**	**19 074 589**	**31 737 114**

ANNEXE 5 - DETAIL DES CREANCES

NATURE	Montant brut	Dépréciation	Montant net
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS	**1 150 901**	**0**	**1 150 901**
Clients HSA	15 499 646	11 377 874	4 121 772
Clients secteur formation	19 023	0	19 023
Clients secteur social	-6 239	0	-6 239
Clients secteur médico-social	33 992 100	0	33 992 100
Clients divers	2 494 937	0	2 494 937
Clients Groupe	411 954	0	411 954
Dailly sur conventions DGF d'exploitation	0	0	0
CRÉANCES USAGERS & COMPTES RATTACHÉS	**52 411 421**	**11 377 874**	**41 033 547**
Personnel : avances, acomptes, et sommes à recouvrer	808 072	663 428	144 824
Organismes sociaux : IJSS, IJ prévoyance, et autres à recouvrer	433 452	355 768	77 684
Subventions d'investissement & équipement hors ACSE	1 259 216	885 093	374 123
Impôt sur les sociétés, taxe d'apprentissage	0	0	0
État, CVAE CET et TP	3 351 401	0	3 351 401
Impôt différé	0	0	0
État, TVA	6 167 730	0	6 167 730
Entités du Groupe Coallia, comptes courants débiteurs	3 945 213	0	3 945 213
Entités du Groupe Coallia, avoirs à recevoir	0	0	0
Débiteurs, suite à reprises d'activité	147 133	0	147 133
Aides à recevoir sur les contrats aidés	3 775	0	3 775
Organismes de formation, remboursements à recevoir	0	0	0
Tickets restaurant	322 986	0	322 986
Autres débiteurs	928 203	350 358	567 845
AUTRES CRÉANCES	**17 367 181**	**2 264 467**	**15 102 714**
TOTAL	**70 929 503**	**13 642 341**	**57 287 162**

ANNEXE 6 - DETAIL DES DISPONIBILITES

NATURE	Montant brut	Dépréciation	Montant net
		0	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	**67 780 804**	**0**	**67 780 804**
Comptes à terme	31 512 798	0	31 512 798
Comptes sur livret	36 268 006	0	36 268 006
DISPONIBILITES BANCAIRES	**62 617 927**	**0**	**62 617 927**
CAISSES	**385 950**	**0**	**385 950**
TOTAL	**130 784 681**	**0**	**130 784 681**

ANNEXE 7 - DETAIL DES FONDS PROPRES

NATURE	A l'ouverture de l'exercice	Ouverture APPASE	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise						
Valeur d'apport de fusion	8 534 050	147 297	0	0	0	8 681 347
Dons et legs	76 225	0	0	0	0	76 225
Prime de fusion						
Excédent raisonnable s/activités subventionnées						
	8 610 275	**147 297**	**0**	**0**	**0**	**8 757 572**
Fonds propres avec droit de reprise	**0**	**2 026**	**0**	**0**	**0**	**2 026**
Ecart de réévaluation						
Réserves activités sous gestion propre	**11 804 886**	**584 175**	**0**	**0**	**0**	**12 389 061**
Réserves activités sous gestion contrôlée						**0**
Réserves de trésorerie	767 407	697 495	0	10 176	0	1 475 078
Réserves de compensation	14 798 527	1 268 049	0	4 557 123	-1 895 230	18 728 469
Excédents affectés à l'investissement	11 254 516	2 948 553	0	3 877 716	-2 427 935	15 652 850
	26 820 450	**4 914 097**	**0**	**8 445 015**	**-4 323 165**	**35 856 397**
Report à nouveau activités sous gestion propre						
Report à nouveau acquis						
Report à nouveau	-16 052 318	-3 564 003	-6 432 833	12 019 760	-14 783 953	-28 813 347
Dépenses refusées par les financeurs	-511 954	0	0	0	0	-511 954
Excédent Raisonnable ss/ activités	49 687	0	0	377 825	-363 952	63 560
	-16 514 585	-3 564 003	-6 432 833	12 397 585	-15 147 905	-29 261 741
Report à nouveau en attente						
Excédents activités subventionnées en attente	38 612 143		16 266 226	29 030 699	-28 033 407	55 875 661
	22 097 558	**-3 564 003**	**9 833 393**	**41 428 284**	**-43 181 312**	**26 613 920**
Report à nouveau activités s/s gestion contrôlée						**0**
Excédents affectés aux mesures d'exploitation	4 065 927	0	0	621 020	-359 740	4 327 207
Déficits sociaux à reporter	-14 574 024	0	-763 098	14 021 744	-17 201 408	-18 516 786
Excédents sociaux à reporter	16 253 723	295 615	4 616 656	45 593 920	-42 889 233	23 870 681
Dépenses refusées par autorité de tarif.	-2 517 863	-643 579	0	1 624 822	-3 430 791	-4 967 411
Dépenses non opposables	-5 390 066	-200 612	0	1 393 881	-1 696 383	-5 893 180
Crédits non reconductibles pour IDR	419 921	0	0	0	0	419 921
	-1 742 382	**-548 576**	**3 853 558**	**63 255 387**	**-65 577 555**	**-759 568**
Résultat activités sous gestion propre	**9 980 909**	-147 516	**-9 833 393**	**4 003 716**	**0**	**4 003 716**
(1) dont Résultat acquis	*-6 285 317*	-147 516	6 432 833	624 780	0	**624 780**
(2) dont Résultat en attente	*16 266 226*	0	-16 266 226	3 378 936	0	**3 378 936**
Résultat activités sous gestion contrôlée	**4 616 656**	-763 098	**-3 853 558**		**-2 304 082**	**-2 304 082**
SITUATION NETTE	**82 188 351**	**624 402**	**0**	**117 132 402**	**-115 386 114**	**84 559 041**
Subventions d'investissement						
Subventions pour sites en exploitation	0	0	**0**	**0**	**0**	**0**
Subventions pour sites en cours de réhabilitation	18 574 117	0	0	5 589 606	-7 950 025	16 213 698
	18 574 117	**0**	**0**	**5 589 606**	**-7 950 025**	**16 213 698**
Provisions réglementées						
Provisions réglementaires / trésorerie	221 158	4 436	0	0	0	225 594
Provisions réglementaires / Plus-values actifs	84 801	883 531	0	0	-7 299	961 033
	305 959	**887 967**	**0**	**0**	**-7 299**	**1 186 627**
TOTAL FONDS PROPRES	**101 068 427**	**1 512 369**	**0**	**122 722 008**	**-123 343 438**	**101 959 366**

(1) Le Résultat acquis correspond au Résultat Propre de COALLIA
(2) Le Résultat en Attente correspond au Résultat COSA

ANNEXE 8 –CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS OCTROYES DANS L'EXERCICE

NATURE	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisses d'allocation familiales	Autres	TOTAL
Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
Concours publics (ESSMS)	0	45 993 276	146 212 661	0	0	192 205 937
Subventions d'exploitation	0	530 580	152 409 038	0	2 307 634	155 247 252
	0					
TOTAL	**0**	**46 523 856**	**298 621 699**	**0**	**2 307 634**	**347 453 189**

ANNEXE 9 - DETAIL DES FONDS DEDIES

NATURE	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	*dont remboursement*		Montant global	*Dont correspondant à des projets sans dépenses depuis 2 ans*
Subventions d'exploitation							
Fonds dédiés activité hébergement	415 117	0	0	0	0	415 117	0
Contributions financières ESSMS							
Financements d'exploitation (CNR)	3 078 485	1 387 255	-1 531 177			2 934 563	1 285 363
Projets définis hébergement social	854 313	41 301	-335 318	0	0	560 296	356 070
Projets définis secteur handicap	1 034 445	1 089 212	-925 066	0	0	1 198 591	194 567
Projets définis secteur personnes âgées	1 189 727	256 742	-270 793	0	0	1 175 676	734 726
Financements d'investissement	5 008 968	107 868	-291 549			4 825 288	1 451 880
Autorités de tarification (CNR)	3 705 100	107 868	-195 410	0	0	3 617 558	1 451 880
Caisses de Retraite : immobilier	1 179 515	0	-61 489	0	0	1 118 026	0
Caisses de Retraite : mobilier	124 354	0	-34 650	0	0	89 704	0
	8 087 454	**1 495 123**	**-1 822 726**	**0**	**0**	**7 759 851**	**2 737 243**
Ressources liées à générosité du public							
Fonds dédiés sur dons	5 157	0	0	0	0	5 157	0
TOTAL	8 507 728	**1 495 123**	-1 822 726	0	0	8 180 125	2 737 243

ANNEXE 10 - DETAIL DES DETTES FINANCIERES

NATURE	Valeur brute Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Reclassement	Valeur brute Fin d'exercice	Dont dettes garanties
Emprunts auprès des organismes bancaires, dont la Caisse des Dépôts	41 342 983	0	-2 406 746	0	38 936 237	39 655 128
Préfinancements établissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Concours bancaires courants (découverts)	0	10 040 116	0	0	10 040 116	0
Dettes rattachées (ICNE)	269 812	205 817	0	0	479 835	184 502
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	**41 612 795**	**10 245 933**	**-2 406 746**	**0**	**49 456 188**	**39 839 630**
Emprunts auprès d'organismes non bancaires	4 568 140	0	-339 390	0	5 193 884	4 513 706
Préfinancements autres établissements	0	0	0	0	0	0
Cautions versées par les usagers	5 001 343	0	-227 647	0	4 779 572	0
Dettes rattachées (ICNE)	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes financières	**9 569 483**	**0**	**-567 037**	**0**	**9 973 456**	**4 513 706**
Entités du Groupe Coallia et Comptes Rattachés		1 106 437			1 106 437	
TOTAL	**51 182 278**	**10 245 933**	**-2 973 783**	**0**	**59 429 644**	**44 353 336**

ANNEXE 11 - DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION ACTIF ET PASSIF

COMPTE DE REGULARISATION ACTIF	Montant
Usagers	2 916 616
Créances usagers	**2 916 616**
Fournisseurs, avoirs à recevoir	155 643
Personnel, produits à recevoir	0
Organismes sociaux, produits à recevoir	0
État, Impôts et taxes, produits à recevoir	3 274 113
Entités du Groupe Coallia, produits à recevoir	0
Débiteurs divers, produits à recevoir	43 965
Autres créances	**3 473 721**
Valeurs mobilières de placement, produits à recevoir	394 583
Banques, produits à recevoir	0
Trésorerie	**0**
COMPTES RATTACHES	**6 784 920**
Accompagnement social	0
Établissements médico-sociaux	0
Établissements sociaux	0
Formation	0
Habitat social adapté	0
Intermédiation locative (Solibail)	0
Divers	456 670
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	**456 670**
TOTAL	**7 241 590**

COMPTE DE REGULARISATION PASSIF	Montant
Emprunts, intérêts courus et non échus	479 835
Banques, charges à payer	0
Entités du Groupe Coallia, charges à payer	0
Dettes financières	**479 835**
Fournisseurs d'exploitation, charges à payer	10 003 621
Usagers, avoirs à établir	0
Personnel, congés à payer	2 596 140
Personnel, autres charges à payer	8 468 573
Organismes sociaux, charges sur congés à payer	1 395 262
Organismes sociaux, autres charges à payer	4 531 501
État, Impôts et taxes, charges à payer	0
Dettes d'exploitation	**27 055 097**
Fournisseurs d'immobilisations, charges à payer	0
Débiteurs divers, charges à payer	43 965
Dettes hors exploitation	**43 965**
COMPTES RATTACHES	**27 099 062**
Accompagnement social	0
Établissements médico-sociaux	0
Établissements sociaux	0
Formation	0
Habitat social adapté	0
Intermédiation locative (Solibail)	0
Divers	20 742 892
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	**20 742 892**
TOTAL	**48 321 789**

ANNEXE 12 - TRANSFERTS DE CHARGES ET PRODUCTION IMMOBILISÉE

Transferts de charges d'exploitation	Montant
Contrats aidés	810 159
Formation	485 566
Sinistres	589 930
Avantages en nature	303 479
Aides diverses	0
Immobilisations incorporelles	0
Autres transferts de charges	2 312 854
TOTAL	**4 501 988**

Transferts de charges financiers	Montant
Frais sur emprunts imputés aux tiers financeurs	687
Frais de Dailly imputés aux tiers financeurs	0
TOTAL	**687**

Production immobilisée	Montant
Frais d'établissement	0
Solutions informatiques développées en interne	0
Immobilisations incorporelles	**0**
Frais financiers incorporés à des programmes de réhabilitation	0
Gros entretien (GE)	0
Travaux de peinture	0
Maîtrise d'ouvrage	0
Autres immobilisations corporelles	0
Immobilisations corporelles	**0**
TOTAL	**0**

ANNEXE 13 - DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant
Amendes, pénalités	184 079
Divers	1 782 434
Opérations de gestion	**1 966 513**
Valeurs nettes des immobilisations incorporelles sorties	61
Valeurs nettes des immobilisations corporelles sorties	1 599 209
Opérations en capital	**1 599 270**
Provisions réglementées	0
Dépréciation créances	0
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	**26 899**
TOTAL	**3 592 682**

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant
Rentrées sur créances amorties	786 471
Dégrèvements d'impôts (autres que I.S.)	87 638
Divers	5 544 645
Opérations de gestion	**6 418 754**
Produits de cession des immobilisations incorporelles	0
Produits de cession des immobilisations corporelles	28 577
Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat	0
Autres produits exceptionnels	0
Opérations en capital	**28 577**
Provisions réglementées	0
Dépréciation créances	0
Provisions pour risques	0
Reprise sur dépréciations et provisions et transferts de charges	**5 000**
TOTAL	**6 452 331**

ANNEXE 14 - ENGAGEMENT DE CREDIT BAIL

Postes du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	Jusqu'à 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total à payer	
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0	0	0	0
Installations, matériel	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

ANNEXE 15 - ETAT DES ENGAGEMENTS

ENGAGEMENTS DONNES	Hypothèques	Privilèges Prêteur de Deniers	Cautions	TOTAL
Des filiales	**0**	**0**	**0**	**0**
CREDIT MUTUEL		188 378		**188 378**
BNP PARIBAS	4 000 000	1 630 605	0	**5 630 605**
CREDIT AGRICOLE	187 443	181 000	0	**368 443**
CAISSE D'EPARGNE	107 780		14 877	**122 657**
CREDIT COOPERATIF			17 570	**17 570**
Aux tiers	**4 295 223**	**1 999 983**	**32 447**	**6 327 653**
TOTAL	**4 295 223**	**1 999 983**	**32 447**	**6 327 653**

ENGAGEMENTS RECUS	Hypothèques	Privilèges Prêteur de Deniers	Cautions	TOTAL
Des filiales	**0**	**0**	**0**	**0**
Collectivités locales	0	0	3 472	**3 472**
Retenues de garantie sur marchés de travaux	0	0	0	**0**
Des tiers	**0**	**0**	**3 472**	**3 472**
TOTAL	**0**	**0**	**3 472**	**3 472**

ANNEXE 16 - ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

POSTES	MONTANT
Créances rattachées à des participations	0
Créances usagers, et Comptes rattachés	411 954
Comptes Courants Associés Débiteurs	3 945 213
Dettes fournisseurs, et comptes rattachés	0
Comptes Courants Créditeurs	0

ANNEXE 17 - LISTE DES FILIALES, PARTICIPATIONS ET ENTITES LIEES

SOCIETES	% de détention	Valeur brute des titres au bilan (K €)	Valeur nette des titres au bilan (K €)	CA dernier exercice (K €)	Résultat dernier exercice (K €)	Fonds propres après résultat dernier exercice (K €)	Prêts et avances accordés (K €)
BATIGERE HABITAT SOCIAL	26,54%	5 800	5 800	25 960	2 781	246 885	0
PAVILLON GIRARDIN (SA)	100,00%	3 917	0	0	-135	452	806
SCI L'ORANGERIE	99,90%	547	0	0	61	-137	538
COALLIA SOLIDAIRE (association)			0	6 115	-271	-1 980	2 601

PKF Arsilon

PAGNY ASSOCIÉS

Paris, le 8 juillet 2024
Certifié conforme à l'original

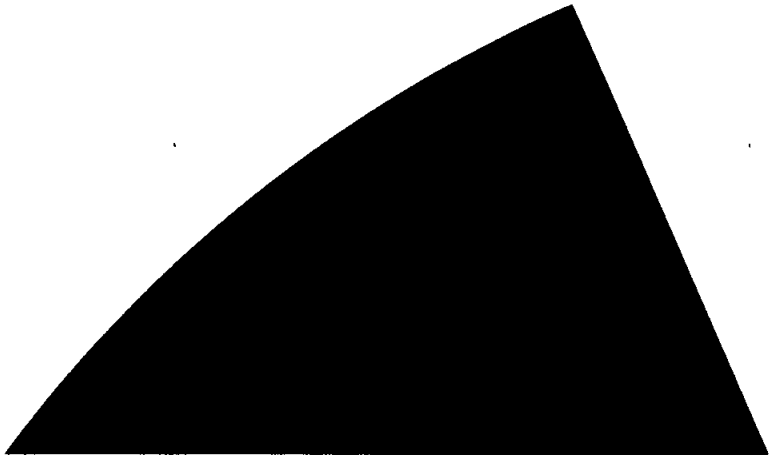
Arnaud Richard
Directeur général

Association COALLIA

Siège social : 16 Cour Saint Eloi – 75012 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023



PKF Arsilon Commissariat aux Comptes
3 rue d'Héliopolis
75017 Paris

PAGNY ASSOCIES AUDIT
50 quai Sadi Carnot
77100 Meaux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Association COALLIA
16 Cour Saint Eloi
75012 PARIS

A l'Assemblée Générale

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association COALLIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établit par le Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris et à Meaux, le 4 juillet 2024

Les commissaires aux comptes

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes

Francis Chartier

Pagny Associés Audit

Etienne Pagny

Bilan Actif

BILAN ACTIF (en euros)	Montant brut	Amort. Déprec.	31/12/2023	31/12/2022
Frais d'établissement	134 076	99 474	34 602	57 186
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
Logiciels, droits et valeurs similaires	3 402 624	3 186 044	216 580	366 812
Fonds commercial	391 673	0	391 673	391 673
Autres immobilisations incorporelles	31 854	10 763	21 091	1 830
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**3 960 227**	**3 296 281**	**663 946**	**817 501**
Terrains	7 001 107	0	7 001 107	6 395 578
Constructions	113 554 748	56 071 004	57 483 744	58 348 969
Installations techniques, matériel et outillage industriels	15 183 505	8 879 569	6 303 936	4 739 364
Autres immobilisations corporelles	53 763 955	34 523 961	19 239 994	17 083 214
Immobilisations corporelles en cours	1 918 642	0	1 918 642	1 478 103
Avances et acomptes	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**191 421 957**	**99 474 534**	**91 947 423**	**88 045 228**
Participations	10 264 337	4 442 816	5 821 521	5 800 450
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	60 800	0	60 800	6 155
Prêts	164 300	0	164 300	164 300
Autres immobilisations financières	3 881 536	109 391	3 772 145	3 011 165
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**14 370 973**	**4 552 207**	**9 818 766**	**8 982 070**
ACTIF IMMOBILISE (I)	**209 753 157**	**107 323 022**	**102 430 135**	**97 844 799**
Matières premières et autres approvisionnements	0	0	0	0
En-cours de production de biens et services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
STOCKS ET EN-COURS	**0**	**0**	**0**	**0**
Avances, acomptes versés sur commandes	1 150 901	0	1 150 901	1 904 104
Créances usagers & comptes rattachés	52 411 421	11 377 874	41 033 547	36 990 204
Autres créances	17 367 181	2 264 467	15 102 714	7 561 642
CREANCES	**70 929 503**	**13 642 341**	**57 287 162**	**46 455 950**
Valeurs mobilières de placement	67 780 804	0	67 780 804	69 273 638
Disponibilités	63 003 877	0	63 003 877	64 251 946
TRESORERIE DISPONIBLE	**130 784 681**	**0**	**130 784 681**	**133 525 584**
Charges constatées d'avance	456 670	0	456 670	442 972
ACTIF CIRCULANT (II)	**202 170 854**	**13 642 341**	**188 528 513**	**180 424 506**
Charges à répartir sur plusieurs exercices **(III)**	406 209	0	406 209	0
Primes de remboursement des emprunts **(IV)**	0	0	0	0
Écarts de conversion Actif **(V)**	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**412 330 219**	**120 965 363**	**291 364 857**	**278 269 305**

Bilan Passif

BILAN PASSIF (en euros)	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres complémentaires	8 757 572	8 610 275
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	**8 757 572**	**8 610 275**
Fonds propres complémentaires	2 026	0
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE	**2 026**	**0**
ÉCART DE RÉÉVALUATION	**0**	**0**
Réserves des activités sous gestion propre	12 389 061	11 804 886
Réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	35 856 397	26 820 450
RÉSERVES	**48 245 458**	**38 625 336**
Report à nouveau des activités sous gestion propre	26 613 920	22 097 558
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-759 568	-1 742 382
REPORT A NOUVEAU	**25 854 352**	**20 305 489**
Excédent ou déficit des activités sous gestion propre	4 003 717	9 980 909
Excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-2 304 082	4 616 656
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	**1 699 635**	**14 597 565**
SITUATION NETTE	**84 559 042**	**82 188 352**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	**16 213 698**	**18 574 117**
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	**1 186 628**	**305 959**
FONDS PROPRES (I)	**101 959 368**	**101 068 428**
Fonds reportés	0	0
Fonds dédiés	8 180 123	8 507 727
FONDS REPORTES ET DEDIES (II)	**8 180 123**	**8 507 727**
Provisions pour risques	1 418 680	1 693 242
Provisions pour charges	17 027 023	12 152 028
PROVISIONS (III)	**18 445 703**	**13 845 270**
Emprunts obligataires et assimilés	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	49 389 528	41 612 795
Emprunts, dettes financières divers	10 040 116	9 569 483
DETTES FINANCIERES	**59 429 644**	**51 182 278**
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 001 275	40 772 002
Dettes fiscales et sociales	36 454 066	34 221 644
DETTES D'EXPLOITATION	**72 455 341**	**74 993 646**
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 652 249	1 657 187
Autres dettes	8 499 537	6 629 528
DETTES HORS EXPLOITATION	**10 151 786**	**8 286 715**
Produits constatés d'avance	20 742 892	20 385 242
DETTES (IV)	**162 779 663**	**154 847 881**
Écarts de conversion Passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**291 364 857**	**278 269 306**

Compte de résultat

(en euros)	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	525	1 125
Ventes de biens		
- ESSMS	4 638	5 329
- Autres activités	212 311	110 247
Ventes de prestations de services		
- ESSMS	4 111 688	2 481 213
- Autres activités	107 977 728	81 671 245
Production stockée		
- ESSMS	0	0
- Autres activités	0	-12 557
Production immobilisée	0	0
Produits de tiers financeurs		
- Concours publics		
- ESSMS	192 205 937	167 380 163
- Autres activités	0	0
- Subventions d'exploitation	155 247 252	174 979 138
- Ressources liées à la générosité du public	0	0
- Contributions financières		
- ESSMS	1 212 880	3 303 264
- Autres activités	0	0
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges	21 300 556	18 254 987
Utilisations des fonds dédiés		
- ESSMS	1 436 148	729 269
- Autres activités	93 590	11 176
Autres produits	535 730	344 754
TOTAL I	**484 338 982**	**449 259 353**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	185	453
Variation de stock	0	0
Achats matières premières, autres approvisionnements	1 052 505	979 043
Variations de stock de matières premières et approvisionnements	0	84 876
Autres achats et charges externes	230 650 118	209 005 204
Impôts, taxes et versements assimilés	6 974 379	5 596 252
Salaires et traitements	145 814 457	126 730 629
Charges sociales	62 363 227	53 319 544
Dotations aux amortissements et dépréciations		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	9 340 456	8 312 774
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	0	0
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	11 639 717	10 523 198
Dotations aux provisions	10 622 780	12 251 294
Utilisations des fonds dédiés		
- ESSMS	976 143	2 492 469
- Autres activités	0	0
Autres charges	6 099 550	3 699 212
TOTAL II	**485 533 517**	**432 994 948**
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	**-1 194 535**	**16 264 405**

Compte de résultat (suite)

(en euros)	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	752	11
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	1 664 948	36 589
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	1 002	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	262 932	74 686
TOTAL III	**1 929 634**	**111 286**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	1 882 611	850 371
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL IV	**1 882 611**	**850 371**
2. RÉSULTAT FINANCIER (III – IV)	**47 023**	**-739 085**
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	**-1 147 512**	**15 525 320**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	6 418 755	803 364
Sur opérations en capital	28 577	5 764
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	5 000	0
TOTAL V	**6 452 332**	**809 128**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 966 513	634 294
Sur opérations en capital	1 599 270	471 259
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	26 899	0
TOTAL VI	**3 592 682**	**1 105 553**
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V – VI)	**2 859 650**	**-296 425**
Participations des salariés **(VII)**	0	0
Impôts sur les bénéfices **(VIII)**	12 503	631 330
Total des produits (I + III + V)	**492 720 948**	**450 179 767**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**491 021 313**	**435 582 202**
EXCÉDENT	**1 699 635**	**14 597 565**
- ESSMS	**-2 304 082**	**4 616 656**
- Autres activités	**4 003 717**	**9 980 909**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	**0**	**0**
Prestations en nature	**0**	**0**
Bénévolat	**0**	**0**
TOTAL	**0**	**0**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	**0**	**0**
Mises à disposition gratuite de biens	**0**	**0**
Prestations en nature	**0**	**0**
Personnel bénévole	**0**	**0**
TOTAL	**0**	**0**

Annexes

Coallia exerce aujourd'hui une mission d'intérêt général confiée par l'Etat et les collectivités territoriales qui s'inscrit dans le cadre de l'action sociale et médico-sociale.

Coallia (anciennement l'AFTAM jusqu'en 2012) est un groupe associatif fondé en 1962 par Stéphane Hessel qui souhaitait faciliter le retour au pays des travailleurs migrants africains et malgaches, en leur offrant une formation qualifiante. Au fur et à mesure, l'association Coallia a diversifié son action et a élargi son champ d'intervention en s'engageant dans l'accueil et l'hébergement social, l'accompagnement socio-éducatif et l'insertion à l'égard de personnes fragilisées du fait de leur situation sociale ou économique, de leur âge ou encore d'une situation de handicap, notamment des populations immigrées et réfugiées, des personnes en difficulté ou exclues, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

Depuis 1992, Coallia propose des établissements médico-sociaux. Ses établissements et services, accueillent et accompagnent les personnes âgées dépendantes ou autonomes et les personnes en situation de handicap.
Aujourd'hui, Coallia emploie près de 5 000 salariés qui interviennent dans cinq grands secteurs d'activité, le logement accompagné, l'hébergement social, l'accompagnement social, l'intermédiation locative et le médico-social.

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été élaborés et présentés conformément :

- Aux principes du plan de compte général, règlement ANC 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables ainsi que les modifications introduites par les règlements ultérieurs,
- Au règlement ANC 2018-06 pour les règles spécifiques aux associations,
- Au règlement ANC 2019-04 pour les règles spécifiques aux activités médico-sociales,

Dans le respect du principe de prudence, de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les provisions comptabilisées dans les comptes annuels arrêtés ci-dessus ont uniquement vocation à prévenir un risque éventuel. **Elles ne sont nullement une reconnaissance ou une acceptation du litige provisionné**.

En application de l'article 410-2 du règlement ANC 2018-06, l'association n'a pas retenu la présentation de certaines rubriques du bilan et du compte de résultat car elle n'est pas concernée par certaines opérations spécifiques, il s'agit des rubriques suivantes :
- A l'actif, les donations temporaires d'usufruit, les biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés, les créances reçues par legs ou donations,
- Au passif, les fonds propres statutaires, les fonds propres consomptibles, les dettes des legs ou donations,
- Au compte de résultat, les versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible, les aides financières.

Il est à noter que l'ensemble des dispositions du règlement ANC 2019-04 ont été bien appliquées à l'exception de l'article 153-2 relatif au tableau de détermination du résultat effectif global.

Les règles de présentation des comptes annuels ont également les caractéristiques suivantes :

- Les reprises de subvention d'investissement au compte de résultat sont constatées en produits d'exploitation sur la ligne « subvention d'exploitation ». Ces subventions constituent un mode de financement courant des activités.
- Les décisions des autorités de tarification qui s'imposent aux établissements financés peuvent s'écarter des règles comptables retenues par l'association. L'impact sur les comptes n'étant pas significatif, aucun retraitement n'est effectué pour l'établissement des comptes annuels.
- les dotations et reprises de provision pour impôt sont présentées dans la rubrique «Impôt sur les bénéfices» du compte de résultat, celles-ci n'étant considérées ne relevant ni de l'exploitation, ni de l'exceptionnel.
- Par dérogation aux principes comptables, le résultat des contrats pluriannuels n'est constaté qu'au terme du contrat (cf point 5.3)

Les concours publics indiqués au Compte de Résultat ont été réaffectés en totalité en ESSMS conformément à la réalité.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

2.1 Faits marquants au titre de l'exercice 2023

Cap Coallia 2024 est devenu Cap Coallia : démarche qui regroupe la totalité des projets de l'Association. Cap Coallia dans sa nouvelle mouture conserve son plan économique mais inclut aussi dorénavant une démarche de pilotage et d'arbitrage des projets de l'Association. Il vient nourrir le Projet d'Entreprise Associative (PEA) et est effectif depuis mars 2023.

Le Conseil d'administration du 20 septembre 2023 a voté deux délibérations :

- la première afin d'arrêter le principe du dépôt de demande de renouvellement de l'autorisation de frais de siège le 31 octobre 2024 au plus tard, auprès de la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement d'Île-de-France, en vue d'une date d'effet au 1er janvier 2025 pour la période 2025-2029 ;
- la seconde pour engager les travaux préparatoires, constituer le dossier de demande de renouvellement de l'autorisation, assurer toutes les diligences exigées pour constituer ledit dossier.

Des délégations ont été déployées et mises en œuvre auprès des directeurs depuis mi 2023. Les subdélégations concernant les directeurs régionaux sont effectives.

Une direction des métiers, de l'activité et des territoires (DMAT) a été créée pour consolider le modèle d'entreprise associative. Cette direction concrétise la vision de l'utilité sociale de Coallia. Elle regroupe en son sein toute l'exploitation de Coallia, c'est-à-dire les secteurs sociaux et médico-sociaux. Sous l'autorité de la directrice générale adjointe, s'organisent en trois pôles : la direction des métiers et la direction de l'activité, effectives depuis le 1er octobre 2023 et les nouvelles directions régionales, effectives au 12 mars 2024.

Le 14 septembre 2022, les Assemblées générales extraordinaires de l'Appase et de Coallia ont approuvé à l'unanimité le projet de traité de fusion. Toutes les conditions suspensives ayant été levées, l'opération de fusion et la dissolution de l'Appase sont devenues effectives le 1er juin 2023. L'Appase est une association qui accueille plus d'un millier d'usagers – personnes en situation de handicap, personnes en difficulté sociale, enfants et adolescents – chaque année au sein de 17 établissements et services : établissements ou services d'aide par le travail, foyer d'hébergement, CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale), CHU (Centre d'hébergement d'urgence) et 115, Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues, Maisons relais, Maisons d'enfants à caractère social, Service d'action éducative en milieu ouvert, Service d'accueil et d'accompagnement et de Suivi éducatif à domicile, etc.

Suite à sa nomination, en qualité de ministre délégué aux Outre-mer le 4 juillet 2022, Jean-François CARENCO a démissionné de ses mandats au sein de Coallia en qualité de Président et Administrateur. Le 11 juillet 2022, Jean-Marc CHARDON, a été nommé Président de l'Association. Le 28 septembre 2023, Jean-Marc CHARDON a démissionné de son mandat de Président. Après appel à candidature pour le remplacer, Jean-François CARENCO dont les fonctions ministérielles avaient cessé, a présenté sa candidature et a été nommé Président de l'Association.

Le 20 décembre 2023, Coallia a adopté son PEA (Projet d'Entreprise Associative), PEA d'une durée de 6 ans (2024 2029).

2.2 Faits postérieurs à l'exercice 2023

Le contrôle de la Cour des comptes initié en 2022 et portant sur la gestion et les comptes de l'Association de 2016 à 2021 et a eu pour conséquence la publication du rapport le 19 janvier 2024 Le rapport ne remet pas en cause l'engagement et le professionnalisme des agents de Coallia.

Compte tenu des difficultés liées à la perte d'exploitation, l'Ehpad d'Entrains sur Nohain a été définitivement fermé. L'accord sur le licenciement collectif pour motif économique et sur les mesures du plan de sauvegarde de l'emploi a été signé le 24 Janvier 2024.

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES D'ÉVALUATION DES POSTES DE L'ACTIF

3.1. Immobilisations incorporelles

Sont comptabilisés sous cette rubrique :

- les frais de 1er établissement contenant pour la plus grande part les dépenses de mise en place des nouveaux établissements sociaux ;
- les charges de développement des systèmes informatiques de l'Association ;
- l'achat des logiciels informatiques utilisés dans l'Association ;
- les fonds commerciaux.

Nature des immobilisations	Durée
Frais d'établissement	5 ans
Frais de recherche et développement	3 ans
Logiciels	3 ans
Baux Emphytéotiques	Selon durée du bail

3.2. Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée de ces biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Durée d'amortissement des composants :

COALLIA a mis en application au cours de l'année 2005, l'avis n°2004-11 du 23 juin 2004 du Conseil National de la Comptabilité relatif notamment aux modalités d'application de la comptabilisation par composant (résultant du règlement n°2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs, modifié par le règlement n°2003-07).

Les durées d'amortissement retenues ont été déterminées par rapport à l'analyse DQE de nos bâtiments et en fonction de l'utilisation qui en est faite. Deux catégories de bâtiments ont ainsi été identifiées auxquelles correspondent deux plans d'amortissement différents.

Classe	Catégorie d'immobilisation	%	Durées gestion autorisée	Durées Siège, HSA et formation
2115001	Terrain			
2131501	Bâtiment structure 1	57,30	40	60
2131502	Bâtiment menuiserie 2	4,40	20	25
2131503	Bâtiment plomberie 3	17,60	20	22
2131504	Bâtiment électricité 4	8,40	20	25
2131505	Bâtiment ascenseur 5	1,50	20	20
2131506	Bâtiment étanchéité 6	1,70	12	18
2131507	Bâtiment façade 7	2,90	12	15
2131508	Bâtiment sol 8	2,20	20	20
2131509	Bâtiment peinture 9	4,00	6	10
2131510	Bâtiment complet 10		42	60

Autres immobilisations :

Nature	Durée
Installations et agencements	de 8 à 15 ans
Matériel et outillage	de 5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	de 3 à 10 ans

Conformément au principe comptable de prudence, lorsque la valeur nette comptable d'un bien est supérieure à sa valeur actuelle, une dépréciation est constatée. Au 31 décembre 2023, aucune dépréciation n'a été constatée.

3.3. Immobilisations financières

Les titres immobilisés ont été évalués au prix auquel ils ont été acquis, augmentés des frais engagés pour leur acquisition.

3.4. Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le détail des créances est présenté à l'annexe 5.

a) Activités Habitat Social Adapté et intermédiation locative hors SOLIBAIL

Les créances sur résidents ont fait l'objet d'une analyse d'antériorité, d'un lettrage et ont fait l'objet d'une dépréciation selon un pourcentage croissant en fonction de leur statut et de leur ancienneté, soit :

- pour les résidents sortis : 100 % de dépréciation
- pour les résidents présents :
 - 100 % de la totalité des créances dès lors qu'une partie au moins est supérieure à un an
 - 50 % pour les créances dont l'ancienneté est comprise entre 6 mois et 1 an
 - 25 % pour les créances ayant entre 3 et 6 mois d'ancienneté.

Les dépréciations sont évaluées à 9 373 K€ à la clôture, soit une augmentation 1 629 k€ par rapport à 2022.

Les pertes sont comptabilisées suivant la décision de la direction générale et après analyse des créances sur trois critères :

- Le montant de la créance (montant inférieur à 500 €),
- L'impossibilité d'une procédure contentieuse (insolvabilité, départ sans laisser d'adresse, décès etc...)
- L'avancement de la procédure contentieuse (terminé ou en cours).

Par ailleurs, dans une logique de rationalisation, il a été acté en 2021 du passage en pertes et profits selon les critères suivants :

- Toute créance ou dette supérieure à 5 ans n'a plus lieu d'être (application du principe de prescription).
- Les montants compris entre -100€ et 100 € pour les créances inférieures à 5 ans.

Pour l'intermédiation locative « SOLIBAIL », les pertes sont constatées en charges après accord du financeur.

b) Subventions publiques :

Cette rubrique recouvre :

a. les créances sur les subventions d'exploitation,
b. les créances relatives aux subventions d'investissement comptabilisées pour leur valeur totale dès leur notification d'attribution, indépendamment des modalités de déblocage et de versement.

Une provision pour risques a été constaté sur les conventions ante 2023 pour lesquelles il reste à percevoir une partie des fonds (160 K€).

Les créances financeurs et usagers ne répondent pas aux mêmes contraintes de recouvrement et font l'objet à la clôture de l'exercice d'une provision dépréciation en fonction de l'ancienneté selon les règles suivantes :

- Provision à 100 % du solde des créances usagers supérieures à un an.
- Provision à 100 % du solde des créances financeurs supérieures à 4 ans.

Les dépréciations s'élèvent à 950 K€ au 31/12/2023.

c) Autres créances d'exploitation

Les autres créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

La dépréciation qui est comptabilisée pour 2 048 K€, concerne principalement les créances suivantes :

- Paies négative pour 1 016 K€
- Créance sur subvention Alfortville pour 669 K€
- Créance ADEF pour 360 K€

3.5. Les valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition hors frais. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire communiquée par les établissements financiers teneurs de comptes est inférieure à la valeur comptable.

COALLIA n'a pas souscrit à des produits de placement complexe ou structuré.

Les intérêts courus non échus au 31 décembre 2023 sur les comptes à terme s'élèvent à 395 K€.

4. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES D'ÉVALUATION DES FONDS PROPRES

4.1. Fonds propres

Les fonds propres *sans droit de reprise* de l'association COALLIA sont constitués essentiellement des apports initiaux et des fonds issus des fusions de différentes entités ou des reprises d'établissement.

4.2. Réserves réglementées des activités sous gestion contrôlées

Les réserves réglementées sont prévues par le code de l'action sociale et de la famille, l'instruction M22 et reprises dans l'avis du CNC 2007-05. Ces réserves sont constituées par affectation des excédents réalisés par les établissements et destinées à renforcer les fonds associatifs. Les conditions de reprise de ces réserves dépendent de leur nature. Elles doivent être restituées en cas de fermeture définitive de l'établissement. En cours d'activité, les reprises ne peuvent être constatées que lors de l'affectation du résultat décidée par l'autorité de tarification.

Les excédents destinés à la couverture du besoin en fonds de roulement, dits « réserve de trésorerie » sont destinés à assurer une trésorerie suffisante pour faire face aux décalages de règlement. Elle peut être reprise ou réaffectée au financement des investissements, si le besoin en fonds de roulement est déjà suffisamment couvert.

La réserve de compensation des déficits permet à un établissement de conserver les excédents réalisés. Les déficits futurs sont imputés sur cette réserve par décision des tiers financeurs.

La réserve de compensation des amortissements constate la partie d'un excédent affecté au financement d'immobilisations identifiées. Elle est reprise par l'affectation, en N+1, de la quote-part des amortissements des biens concernés.

Le compte de réserve « Excédents affectés à l'investissement » enregistre les affectations d'excédents réalisés par des établissements et affectés par le financeur au financement des investissements, l'objectif étant de renforcer le fonds de roulement d'investissement. Ces affectations ne ciblent pas des investissements particuliers. L'association a la charge financière des investissements réalisés. Ces sommes ne sont pas reprises en cours d'activité.

4.3. Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont prévues par le code de l'action sociale et de la famille, l'instruction M22 et reprises dans l'avis du CNC 2007-05. Ces provisions sont constituées à la demande ou avec l'accord du financeur. Les éventuelles reprises sont à la discrétion du financeur ou prévues dans la réglementation.

La provision destinée à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement est, en général, constituée lors de la création d'un établissement. Comme la réserve de trésorerie, elle peut être reprise ou réaffectée au financement des investissements, si le BFR est suffisamment couvert.

La provision « réserves des plus-values nettes d'actif » enregistre les plus-values sur cessions d'immobilisations, ce qui permet de renforcer le fonds de roulement d'investissement. Ce compte est repris en cas de moins-values.

Quand des excédents affectés aux investissements par les tiers financeurs sont assortis d'une demande reprise en résultat, ces montants sont comptabilisés :

- soit en fonds dédies à l'investissement, si l'accord du financeur est obtenu avant la clôture ;
- soit en subventions d'investissement, si l'accord est obtenu après la clôture des comptes.

4.4. Subventions d'investissements

Ces subventions sont attribuées par des collectivités publiques et des instances européennes.

L'annexe (tableau n° 9) fournit une ventilation des subventions d'investissements en fonction de l'état d'avancement des opérations qu'elles financent :

- Subventions pour établissements en cours de réhabilitation
- Subventions pour sites en exploitation.

Elles sont comptabilisées dès leur attribution, sous réserve de l'absence de conditions résolutoires. Le suivi comptable des subventions, en fonction de l'avancement des projets, est assuré par l'utilisation d'un tableau de bord commun à tous les services concernés. Lors de la mise en service, la subvention est rattachée aux immobilisations ainsi financées afin de déterminer le montant à reprendre au compte de résultat, en tenant compte des différents composants, si nécessaire. Pour les établissements sociaux et médico-sociaux, les règles spécifiques, qui peuvent être imposées par les autorités de tarification, sont appliquées.

4.5. Résultats sous contrôle de tiers financeurs

Ce poste présente les résultats des exercices précédents soumis à l'approbation et à l'affectation par des tiers financeurs. Il s'agit :

- Des résultats en instance d'affectation, par le tiers financeur,
- Des résultats qui seront repris au cours d'un exercice ultérieur, conformément à la décision du tiers financeur.

Ce poste inclut également :

- Les dépenses refusées par les autorités de tarification et les dépenses qui ne leur sont pas opposables à la clôture de l'exercice
- Les crédits non reconductibles pour les indemnités de départ à la retraite non utilisés à la clôture de l'exercice

Sont concernés les établissements et services sociaux et médico-sociaux qui relèvent de la procédure budgétaire annuelle prévue dans le Code de l'action sociale et des familles.

Dans tous les cas dans l'attente du retour des financeurs, les résultats sont considérés comme n'étant pas acquis à l'association par prudence. Le risque de reversement d'un excédent n'étant qu'éventuel, aucune provision n'est constatée.

Les informations transmises aux financeurs sous forme de compte administratif sont issues des comptes de l'association.

4.6. Report à nouveau des activités sous gestion propre

Outre le report à nouveau résultant de l'affectation du résultat des activités de sa gestion propre, ce poste inclut :

- Les dépenses refusées par les tiers financeurs,
- Les excédents des activités subventionnées en attente

S'agissant des activités subventionnées :

- En l'absence de demande de financements complémentaires les reliquats négatifs sont considérés comme des pertes définitives des activités de la gestion propre, constatées en report à nouveau individualisé par établissement.
- S'agissant des reliquats positifs constatés à la clôture de l'exercice, s'il existe un indice de reversement de ce

reliquat une provision pour risque de reversement est constituée à la clôture de l'exercice. A défaut, le résultat est constaté à la clôture de l'exercice puis comptabilisé au cours de l'exercice suivant dans un compte de report à nouveau temporaire des activités de la gestion propre, identifié par établissement et par millésime.

Par la suite, dès la survenance d'un indice de reversement une provision pour risque est constatée au cours de l'exercice de cet évènement.

En l'absence de tout reversement au 31 décembre du 3ème exercice suivant la réalisation du reliquat positif, celui-ci est définitivement constaté dans le compte report à nouveau des activités de la gestion propre, individualisé par établissement.

Aucune provision pour risque de reversement n'est constatée à ce titre à la clôture de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, les reliquats positifs en attente de traitement s'élèvent par échéance à :

- 31 décembre 2024 (Subventions excédentaires de 2021) : 17 174 763 €
- 31 décembre 2025 (Subventions excédentaires de 2022) : 26 750 422 €

Les informations transmises aux financeurs sous forme de compte rendu financier sont issues des comptes de l'association.

4.7. Résultats de l'exercice

Le résultat comptable de l'exercice est composite et présenté sur deux lignes :

- Résultat COALLIA qui regroupe le résultat des activités définitivement acquis à COALLIA, activités en gestion propre, et le résultat des activités subventionnées
- Résultat de l'exercice des établissements autorisés qui doivent respecter les dispositions budgétaires du code de l'action sociale et des familles.

5. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES D'ÉVALUATION DES AUTRES POSTES DU PASSIF

5.1. La provision pour engagements de retraite et médaille du travail

Les engagements sont valorisés comme les années antérieures de façon partielle, avec les hypothèses suivantes :

Hypothèses indemnités de départ à la retraite et médaille du travail	IFC	MDT	Rappel 2022
Le taux d'actualisation	3,20%	3,20%	3,75%
Taux d'inflation attendu sur le long terme	2,10%	2,10%	2,20%
Taux de revalorisation des gratifications d'ancienneté	1,50%	1,50%	1,50%
Taux d'augmentation des salaires	3,00%	3,00%	3,00%
Départ à l'initiative du salarié	X	X	X
Taux des charges patronales cadre (1)	54,67%	54,67%	52,17%
Taux des charges patronales non cadre (1)	42,30%	42,30%	39,80%
Turn over (moyenne des tables par tranche d'âge)	7,60%	7,60%	6,01%
Table de mortalité INSEE	2017-2019	2017-2019	2016-2018
Age de départ à la retraite cadre	67 ans	67 ans	67 ans
Age de départ à la retraite cadre si né avant 01/01/1970	64 ans	64 ans	64 ans
Age de départ à la retraite non cadre	65 ans	65 ans	65 ans
Age de départ à la retraite non cadre si né avant le 01/01/1970	62 ans	62 ans	62 ans
Ancienneté nécessaire pour le versement de la prime	0,00	0,00	0,00

(1) L'application des primes SEGUR, LAFORCADE et GRAND ÂGE début 2023, ainsi que la régularisation de l'antériorité, a entrainé le dépassement du seuil d'allégement URSSAF pour nombre de collaborateurs induisant mécaniquement une augmentation du taux moyen de charges.

*Le taux de turn-over moyen par tranche d'âge a été calculé à partir du rapport de l'actuaire selon la table figurant à la page 5 du rapport.

Compte tenu de ces hypothèses, la totalité des engagements, en valeur brute s'élève à :

Totalité des engagements	IFC	MDT
HSA- SIEGE-FORMATION et activités subventionnées	4 624 337	130 223
HEBERGEMENT SOCIAL- MEDICO SOCIAL	6 135 570	314 855
APPASE	655 921	29 250
Total 2023 COALLIA	11 415 828	474 328

La provision est déterminée en tenant compte d'un étalement des variations des hypothèses actuarielles sur la durée moyenne probable de présence des salariés avant leur départ à la retraite : méthode du corridor.

La provision n'est pas comptabilisée pour les activités hébergement social - médico-sociales, en gestion contrôlée. Cette dépense opposable aux financeurs est financée l'année du départ à la retraite. Le montant non provisionné s'élève à 3 895 K€. Les versements d'avance qui ont pu être accordés sont comptabilisés en fonds dédiés.

Les montants comptabilisés en provisions s'élèvent à :

	IFC	MDT
HSA - SIEGE – FORMATION, activités subventionnées	3 991 317	130 223
Activités hébergement social - médico-sociales, gestion autorisée Financements obtenus (en fonds dédiés)	1 068 778	314 855
APPASE	619 961	29 250

Synthèse Indemnités de fin de carrière :

Au 31 décembre 2023	Engagement comptabilisé	Engagement non comptabilisé (ESMS)	Engagement Total
Valeur des engagements	6 757 788	4 658 040	11 415 828
Pertes et gains actuariels restant à amortir	1 077 733	762 876	1 840 609
Engagement à comptabiliser	5 680 055	3 895 164	9 575 219

5.2. Fonds dédiés

Les sommes inscrites en fonds dédiés portent sur la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu être engagée à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard, ou à des dons et legs reçus. Sont concernées, en particulier :

- Les subventions et les crédits non reconductibles attribués, soit pour des actions qui n'ont été que partiellement mises en œuvre, soit pour de nouvelles activités.
 Les fonds dédiés de plus de 2 ans concernent des projets toujours en cours et s'élèvent à 2 737 K€, à la clôture de l'exercice.

- Les contributions financières affectées à des investissements, généralement en provenance de caisses de retraite, les crédits non reconductibles attribués par les autorités de tarification, au budget ou par décision modificative, au financement d'immobilisations. Ils peuvent être également affectés, lors d'une sous-consommation des dotations aux amortissements quand d'importants projets d'investissements sont prévus. Ils sont repris au compte de résultat au rythme des dotations aux amortissements des biens financés par ces crédits.

5.3. Produits Constatés d'Avance

En complément des habituels Produits constatés d'avance, le résultat des marchés pluriannuels (SPADA, HEPID, AGIR) n'est constaté qu'au terme des contrats, soit en 2024. Au titre de 2023, il a ainsi été neutralisé 5,0M€ de résultat.

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Rémunération des Dirigeants

Conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relatif au volontariat associatif et à l'engagement associatif, nous portons à connaissance l'information suivante :

- Les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent pour l'exercice 2023 à 386 K€.

6.2. Rémunération des Commissaires aux Comptes

Conformément à l'article R.123-198-9° du code du commerce :

- Le montant des honoraires des commissaires aux comptes, perçus ou à percevoir au titre de l'exercice 2023 s'élève à la somme de 398 K€ HT.

6.3. Effectifs salariés

Evolution des ETP Moyen				Evolution des effectifs au 31 décembre			
Activités	2021	2022	2023	Activités	2021	2022	2023
Fonctions Support	223	241	246	Fonctions Support	228	244	269
HS	1 688	2 023	2 245	HS	1 767	2 085	2 518
HSA	525	527	528	HSA	540	533	540
Médico-Social	1 336	1 210	1 265	Médico-Social	1 419	1 322	1 399
Prom Soc-Acc Soc	294	302	305	Prom Soc-Acc Soc	289	308	312
Total Général	**4 066**	**4 303**	**4 588**		**4 243**	**4 492**	**5 038**

6.4. Contributions Volontaires en Nature

L'association n'a bénéficié d'aucune contribution volontaire en nature au titre de l'exercice 2023.

6.5 Transactions avec les contreparties

L'association n'a pas réalisé d'opérations avec les contreparties telles que prévues par les dispositions de l'article 431-12 du règlement comptable ANC 2018-06.

ANNEXE 1 – IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS BRUTES	Valeur brute	Augmentation		Diminution	Virement	Valeur brute
	Début d'exercice	Reprises activités	Acquisitions	Cessions, mises HS	Poste à poste	Fin d'exercice
Frais d'établissement	134 076	0	0	0	0	134 076
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0	0	0
Logiciels, droits et valeurs similaires	3 373 408	0	31 120	-1 904	0	3 402 624
Fonds commercial	391 673	0	0	0	0	391 673
Autres immobilisations incorporelles	*2 287*	0	29 567	0	0	31 854
- Baux emphytéotiques	*2 287*	*0*	*29 567*	*0*	*0*	*31 854*
- Autres immobilisations incorporelles	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**3 901 444**	**0**	**60 687**	**-1 904**	**0**	**3 960 227**
Terrains	6 395 578	0	605 529	0	0	7 001 107
Constructions	108 060 836	0	7 805 296	-2 381 138	69 754	113 554 748
- Constructions sur sols propres	*108 060 836*	*0*	*7 805 296*	*-2 381 138*	*69 754*	*113 554 748*
- Gros Entretien sur constructions	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
- Installations générales et aménag. sur sol d'autrui	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Installations techniq., matériel et outillage industriels	13 171 309	0	3 470 685	-1 475 843	17 354	15 183 505
Autres immobilisations corporelles	50 494 388	0	8 215 900	-5 578 630	632 297	53 763 955
- Instal. générales, agencements aménag. divers	*28 253 519*	*0*	*3 208 369*	*-4 210 432*	*480 638*	*27 732 094*
- Matériel de transport	*928 037*	*0*	*1 188 379*	*-166 597*	*0*	*1 949 819*
- Matériel et mobilier de bureau et informatique	*5 237 152*	*0*	*750 971*	*-473 473*	*144 746*	*5 659 396*
- Mobilier d'exploitation	*16 009 502*	*0*	*3 068 181*	*-728 128*	*6 913*	*18 356 468*
- Cheptel, plantations pérennes	*66 178*	*0*	*0*	*0*	*0*	*66 178*
Immobilisations corporelles en cours	1 478 103	0	1 202 619	-32 241	-729 839	1 918 642
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**179 600 214**	**0**	**21 300 029**	**-9 467 852**	**-10 434**	**191 421 957**
						0
Participations	10 243 266	0	21 071	0	0	10 264 337
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	6 155		54 645			60 800
Prêts	164 300	0	0	0	0	164 300
Autres immobilisations financières	3 118 386	0	763 722	-572	0	3 881 536
- Dépôts et cautionnements	*3 117 620*	*0*	*678 982*	*-572*	*0*	*3 796 030*
- Autres immobilisations financières	*766*	*0*	*84 740*	*0*	*0*	*85 506*
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**13 532 107**	**0**	**839 438**	**-572**	**0**	**14 370 973**
TOTAL	**197 033 765**	**0**	**11 679 755**	**-9 470 328**	**-10 434**	**209 753 157**

ANNEXE 2 – AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS	Montant Début d'exercice	Augmentation		Diminution	Montant Fin d'exercice
		Reclassement	Dotation	Cessions, mises HS	
Frais d'établissement	76 890,00	0,00	22 584,00	0,00	99 474,00
Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Logiciels, droits et valeurs similaires	3 006 596,00	0,00	179 448,00	0,00	3 186 044,00
Fonds commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	457,00	0,00	10 306,00	0,00	10 763,00
- Baux emphytéotiques	*457,00*	*0,00*	*10 306,00*	*0,00*	*10 763,00*
- Autres immobilisations incorporelles	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**3 083 943,00**	**0,00**	**212 338,00**	**0,00**	**3 296 281,00**
Constructions	49 711 867,00	0,00	8 375 098,00	-2 015 961,00	56 071 004,00
- Constructions sur sols propres	*49 711 867,00*	*0,00*	*8 375 098,00*	*-2 015 961,00*	*56 071 004,00*
- Gros Entretien sur constructions	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
- Installations générales et aménag. sur sol d'autrui	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Installations techniq., matériel et outillage industriels	8 431 945,00	0,00	1 755 509,00	-1 307 885,00	8 879 569,00
Autres immobilisations corporelles	33 411 174,00	0,00	5 834 435,00	-4 721 648,00	34 523 961,00
- Instal.générales, agencements aménag. divers	*19 213 986,00*	*0,00*	*2 415 484,00*	*-3 505 260,00*	*18 124 210,00*
- Matériel de transport	*583 771,00*	*0,00*	*821 868,00*	*-159 256,00*	*1 246 383,00*
- Matériel et mobilier de bureau et informatique	*3 587 397,00*	*0,00*	*1 009 285,00*	*-452 433,00*	*4 144 249,00*
- Mobilier d'exploitation	*9 967 859,00*	*0,00*	*1 583 225,00*	*-604 699,00*	*10 946 385,00*
- Cheptel, plantations pérennes	*58 161,00*	*0,00*	*4 573,00*	*0,00*	*62 734,00*
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**91 554 986,00**	**0,00**	**15 965 042,00**	**-8 045 494,00**	**99 474 534,00**
TOTAL	**94 638 929,00**	**0,00**	**16 177 380,00**	**-8 045 494,00**	**102 770 815,00**

ANNEXE 3 - PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

NATURE DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	Montant Début d'exercice	Reprises d'activités	Dotations	Reprises	Reclassements	Montant Fin d'exercice
Provisions pour trésorerie	221 158	4 437	0	0	0	225 595
Provisions pour investissement	0	0	0	0	0	0
Provisions sur plus-values de cession d'actifs	84 801	876 232	0	0	0	961 033
PROVISIONS REGLEMENTEES	**305 959**	**880 669**	**0**	**0**	**0**	**1 186 628**
Provisions pour contentieux personnel	1 360 912	216 927	394 870	-713 957	0	1 258 752
Provisions pour contentieux clients	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques	332 330	0	0	-172 402	0	159 928
PROVISIONS POUR RISQUES	**1 693 242**	**216 927**	**394 870**	**-886 359**	**0**	**1 418 680**
Provisions pour indemnités de fin de carrière	4 582 684	0	5 697 002	-4 582 684	0	5 697 002
Provisions pour impôts	0	0	0	0	0	0
Provisions pour gros entretien et réparations	0	0	0	0	0	0
Provisions pour matériel	0	0	0	0	0	0
Provisions pour passage CCN51	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	7 569 344	46	4 820 767	-1 060 136	0	11 330 021
PROVISIONS POUR CHARGES	**12 152 028**	**46**	**10 517 769**	**-5 642 820**	**0**	**17 027 023**
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations financières	4 550 037	1 515	655	0	0	4 552 207
- Titres de participation et créances rattachées	*4 442 816*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4 442 816*
- Autres titres immobilisés	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
- Prêts	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
- Autres immobilisations financières	*107 221*	*1 515*	*655*	*0*	*0*	*109 391*
DEPRECIATION DES ACTIFS IMMOBILISES	**4 550 037**	**1 515**	**655**	**0**	**0**	**4 552 207**
Stocks	0	0	0	0	0	0
Créances sur usagers	9 963 391	74 667	11 088 836	-9 749 020	0	11 377 874
Autres créances	1 505 447	147 316	707 101	-95 397	0	2 264 467
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0	0
DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	**11 468 838**	**221 983**	**11 795 937**	**-9 844 417**	**0**	**13 642 341**
TOTAL	**30 170 104**	**1 328 836**	**22 262 733**	**-15 934 794**	**0**	**37 826 879**

ANNEXE 4 - ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts	164 300	0	164 300
Autres immobilisations financières	3 881 536	0	3 881 536
- Dépôts et cautionnements	*3 796 030*	*0*	*3 796 030*
- Autres immobilisations financières	*85 506*	*0*	*85 506*
ACTIF IMMOBILISE	**4 045 836**	**0**	**4 045 836**
Avances et acomptes versés	1 150 901	1 150 901	0
Autres créances usagers, et comptes rattachés	52 411 421	52 411 421	0
Personnel, et comptes rattachés	808 072	808 072	0
Organismes sociaux, et comptes rattachés	433 452	433 452	0
Créances sur subventions (État et collectivités)	1 259 216	1 259 216	0
État, impôts et taxes, et comptes rattachés	9 519 131	9 519 131	0
Entités du Groupe Coallia, et comptes rattachés	3 945 213	3 945 213	0
Débiteurs divers, et comptes rattachés	1 402 097	1 402 097	0
Charges constatées d'avance	456 670	456 670	0
ACTIF CIRCULANT	**71 386 173**	**71 386 173**	**0**
TOTAL	**75 432 009**	**71 386 173**	**4 045 836**

ETAT DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires	0	0	0	0
Emprunts auprès établissements de crédit	49 389 528	8 617 940	9 034 473	31 737 114
Emprunts, dettes financières divers	10 040 116	0	10 040 116	0
Entités du Groupe Coallia, et comptes rattachés	0	0	0	0
DETTES FINANCIERES (détail cf. annexe 12)	**59 429 644**	**8 617 940**	**19 074 589**	**31 737 114**
Avances et acomptes reçus	0	0	0	0
Fournisseurs d'exploitation, et comptes rattachés	36 001 275	36 001 275	0	0
Personnel, et comptes rattachés	12 189 523	12 189 523	0	0
Organismes sociaux, et comptes rattachés	16 476 909	16 476 909	0	0
Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0
TVA, et comptes rattachés	803 895	803 895	0	0
Autres impôts et taxes, et comptes rattachés	6 983 740	6 983 740	0	0
DETTES D'EXPLOITATION	**72 455 342**	**72 455 342**	**0**	**0**
Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	1 652 249	1 652 249	0	0
Créditeurs divers, et comptes rattachés	8 499 537	8 499 537	0	0
DETTES HORS EXPLOITATION	**10 151 786**	**10 151 786**	**0**	**0**
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	**20 742 892**	**20 742 892**	**0**	**0**
TOTAL	**162 779 664**	**111 967 960**	**19 074 589**	**31 737 114**

ANNEXE 5 - DETAIL DES CREANCES

NATURE	Montant brut	Dépréciation	Montant net
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS	**1 150 901**	**0**	**1 150 901**
Clients HSA	15 499 646	11 377 874	4 121 772
Clients secteur formation	19 023	0	19 023
Clients secteur social	-6 239	0	-6 239
Clients secteur médico-social	33 992 100	0	33 992 100
Clients divers	2 494 937	0	2 494 937
Clients Groupe	411 954	0	411 954
Dailly sur conventions DGF d'exploitation	0	0	0
CRÉANCES USAGERS & COMPTES RATTACHÉS	**52 411 421**	**11 377 874**	**41 033 547**
Personnel : avances, acomptes, et sommes à recouvrer	808 072	663 428	144 824
Organismes sociaux : IJSS, IJ prévoyance, et autres à recouvrer	433 452	355 768	77 684
Subventions d'investissement & équipement hors ACSE	1 259 216	885 093	374 123
Impôt sur les sociétés, taxe d'apprentissage	0	0	0
État, CVAE CET et TP	3 351 401	0	3 351 401
Impôt différé	0	0	0
État, TVA	6 167 730	0	6 167 730
Entités du Groupe Coallia, comptes courants débiteurs	3 945 213	0	3 945 213
Entités du Groupe Coallia, avoirs à recevoir	0	0	0
Débiteurs, suite à reprises d'activité	147 133	0	147 133
Aides à recevoir sur les contrats aidés	3 775	0	3 775
Organismes de formation, remboursements à recevoir	0	0	0
Tickets restaurant	322 986	0	322 986
Autres débiteurs	928 203	350 358	567 845
AUTRES CRÉANCES	**17 367 181**	**2 264 467**	**15 102 714**
TOTAL	**70 929 503**	**13 642 341**	**57 287 162**

ANNEXE 6 - DETAIL DES DISPONIBILITES

NATURE	Montant brut	Dépréciation	Montant net
		0	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	**67 780 804**	**0**	**67 780 804**
Comptes à terme	31 512 798	0	31 512 798
Comptes sur livret	36 268 006	0	36 268 006
DISPONIBILITES BANCAIRES	**62 617 927**	**0**	**62 617 927**
CAISSES	**385 950**	**0**	**385 950**
TOTAL	**130 784 681**	**0**	**130 784 681**

ANNEXE 7 - DETAIL DES FONDS PROPRES

NATURE	A l'ouverture de l'exercice	Ouverture APPASE	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise						
Valeur d'apport de fusion	8 534 050	147 297	0	0	0	8 681 347
Dons et legs	76 225	0	0	0	0	76 225
Prime de fusion						
Excédent raisonnable s/activités subventionnées						
	8 610 275	**147 297**	**0**	**0**	**0**	**8 757 572**
Fonds propres avec droit de reprise	**0**	**2 026**	**0**	**0**	**0**	**2 026**
Ecart de réévaluation						
Réserves activités sous gestion propre	**11 804 886**	**584 175**	**0**	**0**	**0**	**12 389 061**
Réserves activités sous gestion contrôlée						**0**
Réserves de trésorerie	767 407	697 495	0	10 176	0	1 475 078
Réserves de compensation	14 798 527	1 268 049	0	4 557 123	-1 895 230	18 728 469
Excédents affectés à l'investissement	11 254 516	2 948 553	0	3 877 716	-2 427 935	15 652 850
	26 820 450	**4 914 097**	**0**	**8 445 015**	**-4 323 165**	**35 856 397**
Report à nouveau activités sous gestion propre						
Report à nouveau acquis						
Report à nouveau	-16 052 318	-3 564 003	-6 432 833	12 019 760	-14 783 953	-28 813 347
Dépenses refusées par les financeurs	-511 954	0	0	0	0	-511 954
Excédent Raisonnable ss/ activités	49 687	0	0	377 825	-363 952	63 560
	-16 514 585	-3 564 003	-6 432 833	12 397 585	-15 147 905	-29 261 741
Report à nouveau en attente						
Excédents activités subventionnées en attente	38 612 143		16 266 226	29 030 699	-28 033 407	55 875 661
	22 097 558	**-3 564 003**	**9 833 393**	**41 428 284**	**-43 181 312**	**26 613 920**
Report à nouveau activités s/s gestion contrôlée						**0**
Excédents affectés aux mesures d'exploitation	4 065 927	0	0	621 020	-359 740	4 327 207
Déficits sociaux à reporter	-14 574 024	0	-763 098	14 021 744	-17 201 408	-18 516 786
Excédents sociaux à reporter	16 253 723	295 615	4 616 656	45 593 920	-42 889 233	23 870 681
Dépenses refusées par autorité de tarif.	-2 517 863	-643 579	0	1 624 822	-3 430 791	-4 967 411
Dépenses non opposables	-5 390 066	-200 612	0	1 393 881	-1 696 383	-5 893 180
Crédits non reconductibles pour IDR	419 921	0	0	0	0	419 921
	-1 742 382	**-548 576**	**3 853 558**	**63 255 387**	**-65 577 555**	**-759 568**
Résultat activités sous gestion propre	**9 980 909**	-147 516	**-9 833 393**	**4 003 716**	**0**	**4 003 716**
(1) dont Résultat acquis	*-6 285 317*	-147 516	6 432 833	624 780	0	**624 780**
(2) dont Résultat en attente	*16 266 226*	0	-16 266 226	3 378 936	0	**3 378 936**
Résultat activités sous gestion contrôlée	**4 616 656**	-763 098	**-3 853 558**		**-2 304 082**	**-2 304 082**
SITUATION NETTE	**82 188 351**	**624 402**	**0**	**117 132 402**	**-115 386 114**	**84 559 041**
Subventions d'investissement						
Subventions pour sites en exploitation	0	0	**0**	**0**	**0**	**0**
Subventions pour sites en cours de réhabilitation	18 574 117	0	0	5 589 606	-7 950 025	16 213 698
	18 574 117	**0**	**0**	**5 589 606**	**-7 950 025**	**16 213 698**
Provisions réglementées						
Provisions réglementaires / trésorerie	221 158	4 436	0	0	0	225 594
Provisions réglementaires / Plus-values actifs	84 801	883 531	0	0	-7 299	961 033
	305 959	**887 967**	**0**	**0**	**-7 299**	**1 186 627**
TOTAL FONDS PROPRES	**101 068 427**	**1 512 369**	**0**	**122 722 008**	**-123 343 438**	**101 959 366**

(1) Le Résultat acquis correspond au Résultat Propre de COALLIA
(2) Le Résultat en Attente correspond au Résultat COSA

ANNEXE 8 –CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS OCTROYES DANS L'EXERCICE

NATURE	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisses d'allocation familiales	Autres	TOTAL
Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
Concours publics (ESSMS)	0	45 993 276	146 212 661	0	0	192 205 937
Subventions d'exploitation	0	530 580	152 409 038	0	2 307 634	155 247 252
	0					
TOTAL	**0**	**46 523 856**	**298 621 699**	**0**	**2 307 634**	**347 453 189**

ANNEXE 9 - DETAIL DES FONDS DEDIES

NATURE	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	*dont remboursement*		Montant global	*Dont correspondant à des projets sans dépenses depuis 2 ans*
Subventions d'exploitation							
Fonds dédiés activité hébergement	415 117	0	0	0	0	415 117	0
Contributions financières ESSMS							
Financements d'exploitation (CNR)	3 078 485	1 387 255	-1 531 177			2 934 563	1 285 363
Projets définis hébergement social	854 313	41 301	-335 318	0	0	560 296	356 070
Projets définis secteur handicap	1 034 445	1 089 212	-925 066	0	0	1 198 591	194 567
Projets définis secteur personnes âgées	1 189 727	256 742	-270 793	0	0	1 175 676	734 726
Financements d'investissement	5 008 968	107 868	-291 549			4 825 288	1 451 880
Autorités de tarification (CNR)	3 705 100	107 868	-195 410	0	0	3 617 558	1 451 880
Caisses de Retraite : immobilier	1 179 515	0	-61 489	0	0	1 118 026	0
Caisses de Retraite : mobilier	124 354	0	-34 650	0	0	89 704	0
	8 087 454	**1 495 123**	**-1 822 726**	**0**	**0**	**7 759 851**	**2 737 243**
Ressources liées à générosité du public							
Fonds dédiés sur dons	5 157	0	0	0	0	5 157	0
TOTAL	8 507 728	**1 495 123**	-1 822 726	0	0	8 180 125	2 737 243

ANNEXE 10 - DETAIL DES DETTES FINANCIERES

NATURE	Valeur brute Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Reclassement	Valeur brute Fin d'exercice	Dont dettes garanties
Emprunts auprès des organismes bancaires, dont la Caisse des Dépôts	41 342 983	0	-2 406 746	0	38 936 237	39 655 128
Préfinancements établissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Concours bancaires courants (découverts)	0	10 040 116	0	0	10 040 116	0
Dettes rattachées (ICNE)	269 812	205 817	0	0	479 835	184 502
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	**41 612 795**	**10 245 933**	**-2 406 746**	**0**	**49 456 188**	**39 839 630**
Emprunts auprès d'organismes non bancaires	4 568 140	0	-339 390	0	5 193 884	4 513 706
Préfinancements autres établissements	0	0	0	0	0	0
Cautions versées par les usagers	5 001 343	0	-227 647	0	4 779 572	0
Dettes rattachées (ICNE)	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes financières	**9 569 483**	**0**	**-567 037**	**0**	**9 973 456**	**4 513 706**
Entités du Groupe Coallia et Comptes Rattachés		1 106 437			1 106 437	
TOTAL	**51 182 278**	**10 245 933**	**-2 973 783**	**0**	**59 429 644**	**44 353 336**

ANNEXE 11 - DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION ACTIF ET PASSIF

COMPTE DE REGULARISATION ACTIF	Montant
Usagers	2 916 616
Créances usagers	**2 916 616**
Fournisseurs, avoirs à recevoir	155 643
Personnel, produits à recevoir	0
Organismes sociaux, produits à recevoir	0
État, Impôts et taxes, produits à recevoir	3 274 113
Entités du Groupe Coallia, produits à recevoir	0
Débiteurs divers, produits à recevoir	43 965
Autres créances	**3 473 721**
Valeurs mobilières de placement, produits à recevoir	394 583
Banques, produits à recevoir	0
Trésorerie	**0**
COMPTES RATTACHES	**6 784 920**
Accompagnement social	0
Établissements médico-sociaux	0
Établissements sociaux	0
Formation	0
Habitat social adapté	0
Intermédiation locative (Solibail)	0
Divers	456 670
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	**456 670**
TOTAL	**7 241 590**

COMPTE DE REGULARISATION PASSIF	Montant
Emprunts, intérêts courus et non échus	479 835
Banques, charges à payer	0
Entités du Groupe Coallia, charges à payer	0
Dettes financières	**479 835**
Fournisseurs d'exploitation, charges à payer	10 003 621
Usagers, avoirs à établir	0
Personnel, congés à payer	2 596 140
Personnel, autres charges à payer	8 468 573
Organismes sociaux, charges sur congés à payer	1 395 262
Organismes sociaux, autres charges à payer	4 531 501
État, Impôts et taxes, charges à payer	0
Dettes d'exploitation	**27 055 097**
Fournisseurs d'immobilisations, charges à payer	0
Débiteurs divers, charges à payer	43 965
Dettes hors exploitation	**43 965**
COMPTES RATTACHES	**27 099 062**
Accompagnement social	0
Établissements médico-sociaux	0
Établissements sociaux	0
Formation	0
Habitat social adapté	0
Intermédiation locative (Solibail)	0
Divers	20 742 892
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	**20 742 892**
TOTAL	**48 321 789**

ANNEXE 12 - TRANSFERTS DE CHARGES ET PRODUCTION IMMOBILISÉE

Transferts de charges d'exploitation	Montant
Contrats aidés	810 159
Formation	485 566
Sinistres	589 930
Avantages en nature	303 479
Aides diverses	0
Immobilisations incorporelles	0
Autres transferts de charges	2 312 854
TOTAL	**4 501 988**

Transferts de charges financiers	Montant
Frais sur emprunts imputés aux tiers financeurs	687
Frais de Dailly imputés aux tiers financeurs	0
TOTAL	**687**

Production immobilisée	Montant
Frais d'établissement	0
Solutions informatiques développées en interne	0
Immobilisations incorporelles	**0**
Frais financiers incorporés à des programmes de réhabilitation	0
Gros entretien (GE)	0
Travaux de peinture	0
Maîtrise d'ouvrage	0
Autres immobilisations corporelles	0
Immobilisations corporelles	**0**
TOTAL	**0**

ANNEXE 13 - DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant
Amendes, pénalités	184 079
Divers	1 782 434
Opérations de gestion	**1 966 513**
Valeurs nettes des immobilisations incorporelles sorties	61
Valeurs nettes des immobilisations corporelles sorties	1 599 209
Opérations en capital	**1 599 270**
Provisions réglementées	0
Dépréciation créances	0
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	**26 899**
TOTAL	**3 592 682**

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant
Rentrées sur créances amorties	786 471
Dégrèvements d'impôts (autres que I.S.)	87 638
Divers	5 544 645
Opérations de gestion	**6 418 754**
Produits de cession des immobilisations incorporelles	0
Produits de cession des immobilisations corporelles	28 577
Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat	0
Autres produits exceptionnels	0
Opérations en capital	**28 577**
Provisions réglementées	0
Dépréciation créances	0
Provisions pour risques	0
Reprise sur dépréciations et provisions et transferts de charges	**5 000**
TOTAL	**6 452 331**

ANNEXE 14 - ENGAGEMENT DE CREDIT BAIL

Postes du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	Jusqu'à 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total à payer	
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0	0	0	0
Installations, matériel	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

ANNEXE 15 - ETAT DES ENGAGEMENTS

ENGAGEMENTS DONNES	Hypothèques	Privilèges Prêteur de Deniers	Cautions	TOTAL
Des filiales	**0**	**0**	**0**	**0**
CREDIT MUTUEL		188 378		**188 378**
BNP PARIBAS	4 000 000	1 630 605	0	**5 630 605**
CREDIT AGRICOLE	187 443	181 000	0	**368 443**
CAISSE D'EPARGNE	107 780		14 877	**122 657**
CREDIT COOPERATIF			17 570	**17 570**
Aux tiers	**4 295 223**	**1 999 983**	**32 447**	**6 327 653**
TOTAL	**4 295 223**	**1 999 983**	**32 447**	**6 327 653**

ENGAGEMENTS RECUS	Hypothèques	Privilèges Prêteur de Deniers	Cautions	TOTAL
Des filiales	**0**	**0**	**0**	**0**
Collectivités locales	0	0	3 472	**3 472**
Retenues de garantie sur marchés de travaux	0	0	0	**0**
Des tiers	**0**	**0**	**3 472**	**3 472**
TOTAL	**0**	**0**	**3 472**	**3 472**

ANNEXE 16 - ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

POSTES	MONTANT
Créances rattachées à des participations	0
Créances usagers, et Comptes rattachés	411 954
Comptes Courants Associés Débiteurs	3 945 213
Dettes fournisseurs, et comptes rattachés	0
Comptes Courants Créditeurs	0

ANNEXE 17 - LISTE DES FILIALES, PARTICIPATIONS ET ENTITES LIEES

SOCIETES	% de détention	Valeur brute des titres au bilan (K €)	Valeur nette des titres au bilan (K €)	CA dernier exercice (K €)	Résultat dernier exercice (K €)	Fonds propres après résultat dernier exercice (K €)	Prêts et avances accordés (K €)
BATIGERE HABITAT SOCIAL	26,54%	5 800	5 800	25 960	2 781	246 885	0
PAVILLON GIRARDIN (SA)	100,00%	3 917	0	0	-135	452	806
SCI L'ORANGERIE	99,90%	547	0	0	61	-137	538
COALLIA SOLIDAIRE (association)			0	6 115	-271	-1 980	2 601

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Extrait de Procès-verbal de
l'Assemblée générale ordinaire
du 4 juillet 2024

L'an deux mille quatre, le 4 juillet à 14h30, les Adhérents de Coallia se sont réunis en Assemblée générale ordinaire sur convocation du Président adressée à tous les Adhérents par lettre en date du 19 juin 2024, au siège social de l'Association 16/18 Cour Saint Eloi à Paris 12ème et en visio-conférence.

Etaient présents ou représentés :

Au siège :

Présents :
Collège des membres associés :
M. Jean-François CARENCO, Président.

En visio-conférence :

Présents :
Collège des membres associés :
M. Gilles DESRUMAUX, Administrateur, Trésorier,
Action Logement Services, Administrateur, Membre du Bureau, représenté par M. Bernard VERQUERRE,
M. Frédéric TIBERGHIEN, Administrateur, Membre du Bureau.

Représentés :
Collège des membres associés :
M. Jean-Marc CHARDON, 2nd Vice-Président, était représenté par Monsieur Bernard VERQUERRE,
Batigère Habitat, Administrateur, était représenté par M. Bernard VERQUERRE,
Habitat et Humanisme, Administrateur, était représenté par M. Bernard VERQUERRE,
Mme Catherine HESSE, Administratrice, Secrétaire, était représentée par M. Frédéric TIBERGHIEN,
M. Jean-Pierre LEROY, Adhérent, était représenté par M. Frédéric TIBERGHIEN,
M. Xavier OUSSET, Administrateur, Membre du Bureau, était représenté par M. Jean-François CARENCO,
M. Dominique RISTORI, Administrateur, était représenté par M. M. Jean-François CARENCO,
Mme Marie SAVINAS, Administratrice, était représentée par M. Frédéric TIBERGHIEN,
L'Union Sociale pour l'Habitat Ile-de-France (AORIF), Administrateur, était représenté par M. Jean-François CARENCO,
M. Roger WARTNER, Adhérent, était représenté par M. Jean-François CARENCO.

Collège des membres partenaires :
L'Apath, Administrateur, était représenté par M. Jean-François CARENCO.

Absent excusé :
Collège des membres associés :
M. Nicolas MACHTOU, 1er Vice-Président,
Mme Jacquemine BENHAMOU, Administratrice, Membre du Bureau,
M. Frédéric SALAT-BAROUX, Administrateur, Membre du Bureau,
M. Gérard DELACROIX, Adhérent,
M. Christian BRULÉ, Administrateur,
M. Yves GASSOT, Administrateur,
M. Luc MAINGUY, Adhérent.

Collège des membres partenaires :
Les Jardins d'Epicure, Administrateur.

Assistaient également à la séance :
M. Arnaud RICHARD, Directeur général,
Mme Emmanuelle BASQUE, Directrice administrative et financière,
M. Patrick MIOT, Directeur de cabinet et de la communication,
Mme Axelle POCHERON, Responsable de la vie associative.

M. Mostafa AZZAOUI, Administrateur représentant des salariés,
M. Sidi DIAWARA, Administrateur représentant des salariés.

MM. Philippe BESANCON et Fabrice PEINEAU représentaient le Comité social et économique.

La société PAGNY ASSOCIES AUDIT, Commissaire aux Comptes, représentée par M. Etienne PAGNY,
La société PKF ARSILON, Commissaire aux Comptes, représentée par M. Francis CHARTIER.

M. Jean-François CARENCO préside la séance,
MM. Gilles DESRUMAUX et Frédéric TIBERGHIEN sont appelés comme scrutateurs,
M. Bernard VERQUERRE est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les Adhérents du bureau ainsi constitué, permet de constater que la moitié au moins des membres associés en exercice est présente ou représentée (14 membres associés présents ou représentés sur 22 membres associés). En conséquence le quorum est atteint et l'Assemblée est déclarée valablement constituée.

Le Président met à la disposition des Adhérents de l'Assemblée :
- un exemplaire de la lettre de convocation à l'Assemblée ;
- la feuille de présence de l'Assemblée ;
- les pouvoirs des Adhérents représentés ;
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée ;
- les états financiers de l'exercice 2023,
- le rapport de gestion.

.....

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire

- Comptes de l'exercice 2023 :
- Rapport de gestion 2023 du Conseil d'administration
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31.12.2023
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 612-5 du code de commerce
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31.12.2023
- Affectation des résultats
- Quitus aux administrateurs
- Pouvoirs pour formalités

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

A titre Ordinaire

Première résolution

L'Assemblée générale, après la présentation des comptes sociaux et après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve le rapport de gestion et prend acte du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L 612-5 du code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Liste des conventions réglementées entre la SA HLM Batigère Habitats Solidaires (anciennement Coallia Habitat) et l'Association Coallia :

- **Les conventions ci-après, conclues au cours de l'exercice 2010, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2023 et sont toujours en vigueur :**

 - Bail emphytéotique pour le site des Mûriers, entre l'association Aftam et la SA HLM Aftam Habitat, signé le 13 octobre 2010,
 - Bail emphytéotique pour le site de Vincent Auriol, entre l'association Aftam et la SA HLM Aftam Habitat, signé le 13 octobre 2010,

- **Les conventions ci-après, conclues au cours de l'exercice 2011, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2023 et sont toujours en vigueur :**

 - Bail emphytéotique de l'immeuble sis 18 rue Hayeps à Montreuil-sous-bois, entre l'association et la SA HLM Aftam Habitat, signée le 10 mars 2011,
 - Bail emphytéotique de l'immeuble sis 20 rue Bichat Paris 20ème, entre la SA HLM Aftam Habitat et l'association Aftam, signée le 21 octobre 2011,
 - Bail emphytéotique de l'immeuble sis 18 rue Saint Gothard Paris 14ème, entre la SA HLM Aftam Habitat et l'association Aftam, signée le 24 octobre 2011,
 - Bail emphytéotique de l'immeuble sis 43 rue des Terres au Curé Paris 13ème, entre la SA HLM Aftam Habitat et l'association Aftam, signée le 24 octobre 2011.

- Bail emphytéotique de l'immeuble sis 194 rue des Pyrénées Paris 20ème, entre la SA HLM Aftam Habitat et l'association Aftam, signée le 20 décembre 2011.

- **Les conventions ci-après, conclues au cours de l'exercice 2012, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2023 et sont toujours en vigueur :**

- Bail emphytéotique de l'immeuble sis 123 rue Pierre Marx – 77260 LA FERTE SOUS JOUARRE entre la SA HLM Aftam Habitat et l'association Aftam, signée le 20 mars 2012.

- Bail emphytéotique de l'immeuble sis 50 rue Clisson Paris 13ème, entre la SA HLM Coallia Habitat et l'association Coallia, signée le 19 décembre 2012.

- La convention ci-après conclue au cours de l'exercice 2017, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2023 et est toujours en vigueur :

- Bail emphytéotique de l'immeuble sis 38 42 rue du chevalier de la Barre à Albert, entre la SA HLM Coallia Habitat et l'association Coallia, signée le 16 mars 2017

- Les conventions ci-après autorisées au cours de l'exercice 2019, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2023 et sont toujours en vigueur :

- Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à maîtrise d'usage, entre la SA HLM Coallia Habitat et l'association Coallia signée le 28 février 2020.

- Convention de gestion type entre la SA HLM Coallia Habitat et l'association Coallia autorisée par le Conseil d'administration de Coallia du 5 juin 2019.

- Conventions de gestion entre la SA HLM Coallia Habitat et l'association Coallia :

- Conventions de gestion entre la SA HLM Coallia Habitat et l'association Coallia répertoriées dans les tableaux en annexe, en application de la convention de gestion type.

- Le protocole ci-après a été signé en 2020 :

- Protocole d'aide CGLLS (entre SA HLM Coallia Habitat, BATIGERE, Coallia association, l'Etat et la CGLLS) : information auprès du Conseil d'administration du 16 décembre 2020.

- La convention ci-après autorisée au cours de l'exercice 2021, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2023 et est toujours en vigueur :

- Convention d'études et de partenariat visant à définir le cadre des projets, autorisée par le Conseil d'administration du 14 avril 2021

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Liste des conventions réglementées entre Coallia et la SA Pavillon Girardin :

- **Les conventions ci-après, conclues entre la SA Pavillon Girardin et Coallia, au cours de l'exercice 2010, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2023 et sont toujours en vigueur :**
 - Convention d'avance de compte courant d'associé signée le 1er juillet 2010,
 - Convention de domiciliation, signée le 21 juillet 2010,
 - Contrat de prestations de services signé le 1er octobre 2010 (en vigueur en 2022 plus en vigueur en 2023 suite cession d'activité à Coallia)

Liste des conventions réglementées entre Coallia et la SCI L'Orangerie :

- **Les conventions ci-après, conclues entre la SCI L'orangerie et Coallia, au cours de l'exercice 2010, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2023 et sont toujours en vigueur :**
 - Convention d'avance de compte courant d'associé signée le 1er juillet 2010,
 - Convention de domiciliation, signée le 21 juillet 2010.

Liste des conventions réglementées entre Coallia et l'association Coallia Solidaire :

- **La convention ci-après, conclue au cours de l'exercice 2015, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2023 et est toujours en vigueur :**
 - Convention de domiciliation, signée le 26 mai 2015

- **La convention ci-après, conclue au cours de l'exercice 2017, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2023 et est toujours en vigueur :**
 - Convention de Convention de compte courant de trésorerie, signée le 2 février 2017

- **La convention ci-après, conclue au cours de l'exercice 2023 sera reconduite par une convention de prestations de service en 2024 :**
 - Convention de prestations de services entre Coallia et Coallia Solidaire, signée le 7 juin 2023.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée générale approuve les comptes sociaux de l'association de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés lesquels font ressortir un résultat de 1.699.635 euros comprenant pour l'exploitation pour tiers financeurs un résultat déficitaire de – 2.304.082 euros et pour le compte propre de Coallia un résultat de 4.003.717 euros.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale décide d'affecter en report à nouveau le résultat des comptes sociaux de l'exercice 2023 d'un montant de 1.699.635 euros, qui est pour l'association Coallia de 4.003.717 euros et pour la gestion sous contrôle des tiers financeurs de – 2.304.082 euros.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale donne aux membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Sixième résolution

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme des présentes pour effectuer toutes formalités légales de publicité.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Aucune question ne restant à l'ordre du jour et aucun Membre de l'Assemblée ne demandant plus la parole, le Président déclare clos les travaux de l'Assemblée.

Paris, le 8 juillet 2024
Certifié conforme à l'original

Arnaud RICHARD
Directeur général

Annexe : Conventions de gestion entre Coallia et Batigère Habitats Solidaire

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
ALBERT (80) - 38 42 rue du Chevalier de la Barre	ALBERT	12/06/2017	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 16/03/2017		Location pour une durée de 42 ans à compter du 12 juin 2017
ALBERT (80) - 38 42 rue du Chevalier de la Barre	ALBERT	12/06/2017	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 16/03/2017		Location pour une durée de 42 ans à compter du 12 juin 2017
ALBERT (80) - 38 42 rue du Chevalier de la Barre - avenant n° 1	ALBERT	23/07/2020	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 16/03/2017	Article 3 : montant de la redevance	Location pour une durée de 42 ans à compter du 12 juin 2017
AMIENS (80000) - 181 rue du Faubourg de HEM	AMIENS	21/10/2015	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015		Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 31/03/2015
AMIENS (80000) - 181 rue du Faubourg de HEM - Erratum avenant n° 1 du 15/09/2016	AMIENS	15/09/2016	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015	Effet au 31 mars 2015 : modification article 3 : redevance annuelle	Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 31/03/2015
CHALETTE SUR LOING (45120) - sis 10 rue du Gué aux Biches	CHALETTE SUR LOING	06/10/2015	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015		Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 31/03/2015
CHALETTE SUR LOING (45120) - sis 10 rue du Gué aux Biches - Avenant n° 2 régularisation suite adossement	CHALETTE SUR LOING	A Régulariser	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015	Avenant n° 2 sur la durée de la convention 18 ans (11 ans initial), et calcul d'une redevance base annuité d'emprunt, à prepacer en lieu et place du montant équivalent à la dotation aux amortissements :	A compter du 01/07/2019 - durée 18 ans
CHALETTE SUR LOING (45120) - sis 10 rue du Gué aux Biches - Erratum avenant n° 1 du 15/09/2016	CHALETTE SUR LOING	15/09/2016	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015	Effet au 31 mars 2015 : modification article 3: redevance annuelle	Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 31/03/2015
COMPIEGNE (60200) - 71 rue du général Mangin	COMPIEGNE	21/10/2015	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015		Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 31/03/2015
COMPIEGNE (60200) - 71 rue du général Mangin - Avenant n° 2 régularisation suite adossement	COMPIEGNE	A Régulariser	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015	Avenant n°2 sur la durée de la convention 18 ans (11 ans initial), et calcul d'une redevance base annuité d'emprunt, à prepacer en lieu et place du montant équivalent à la dotation aux amortissements	Avenant n°2 à compter du 01/07/2019 - durée 18 ans
COMPIEGNE (60200) - 71 rue du général Mangin - Erratum avenant n° 1 du 15/09/2016	COMPIEGNE	15/09/2016	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015	Effet au 31 mars 2015 : modification article 3 : redevance annuelle	Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 31/03/2015
CREIL (60100) - 188 rue Louis Blanc	CREIL	21/10/2015	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015		Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 31/03/2015
CREIL (60100) - 188 rue Louis Blanc - Avenant n° 2 régularisation suite adossement	CREIL	A Régulariser	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015	Avenant n° 2 sur la durée de la convention 18 ans (11 ans initial), et calcul d'une redevance base annuité d'emprunt, à prepacer en lieu et place du montant équivalent à la dotation aux amortissements :	Avenant n°2 à compter du 01/07/2019 -durée 18 ans
CREIL (60100) - 188 rue Louis Blanc - Erratum Avenant n°1 du 15/09/2016	CREIL	15/09/2016	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015	Effet au 31 mars 2015 : modification article 3: redevance annuelle	Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 31/03/2015

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
ESSOMES SUR MARNE (02400) La Colinette- 45 rue Président Roosevelt - Nouvelle convention type suite construction	ESSOMES SUR MARNE	A Régulariser	Acte de vente d'OMENSIS à Coallia Habitat du 30/12/2015	Convention de gestion type à établir durée de la convention 18 ans, et calcul d'une redevance base annuité d'emprunt	Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 04/07/2018
LA FERTE SOUS JOUARRE (77260) - rue Marx	LA FERTE SOUS JOUARRE	25/05/2016	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 20/03/2012		Location pour une durée de 40 ans à compter de la remise des clefs
LA FERTE SOUS JOUARRE (77260) - rue Marx - Avenant n°1 régularisation suite adossement	LA FERTE SOUS JOUARRE	A Régulariser	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 20/03/2012	Avenant sur le calcul d'une redevance base annuité d'emprunt, à proposer en lieu et place du montant équivalent à la dotation aux amortissements .	Avenant n°1 à compter du 01/07/2019 Redevance base annuité d'emprunt
LA GRANDE PAROISSE (77130) - 18 rue de la Garenne	LA GRANDE PAROISSE	15/09/2012	Acte de vente de la commune la Grande Paroisse à Coallia Habitat du 13/09/2012		Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 15/09/2012
LA GRANDE PAROISSE (77130) - 18 rue de la Garenne - Erratum Avenant n°1 du 15/09/2016	LA GRANDE PAROISSE	15/09/2016	Acte de vente de la commune la Grande Paroisse à Coallia Habitat du 13/09/2012	Effet au 1er janvier 2015 . modification article 3. redevance annuelle	Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 15/09/2012
LA GRANDE PAROISSE (77130) - 18 rue de la Garenne - Avenant n°2 régularisation suite adossement	LA GRANDE PAROISSE	A Régulariser	Acte de vente de la commune la Grande Paroisse à Coallia Habitat du 13/09/2012	Avenant sur la durée de la convention 18 ans (11 ans initial), fonds propres rémunérés au taux moyen du livret A long terme.	Avenant n°2 à compter du 01/07/2019 -durée 18 ans
MANTES LA JOLIE (78) - 6 Rue de Buchelay	MANTES LA JOLIE		Apport en nature - composition du capital social de Coallia Habitat - AGE du 25 janvier 2010		Location pour une durée de 18 ans à compter du 01/11/2022
MERU (60110)- 11 rue Marcel Coquet (2 cents du Moulin d'Agnicourt)	MERU	10/10/2019	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015	CF CONVENTION TYPE	Location pour une durée de 10 ans à compter du 01/ 05/2019
MERU (60110)- 11 rue Marcel Coquet (2 cents du Moulin d'Agnicourt) - Avenant n°1	MERU		Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015	Evolution du prix de revent de l'Opération - Evolution du montant de la redevance	Location pour une durée de 18 ans à compter du 01/ 05/2019
MONTATAIRE (60160) - Le prieuré	MONTATAIRE	19/10/2015	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015		Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 31/03/2015
MONTATAIRE (60160) - Le prieuré - Erratum Avenant n°1 du 15/09/2016	MONTATAIRE	15/09/2016	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015	Effet au 1er janvier 2015 . modification article 3 redevance annuelle	Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 31/03/2015
MONTATAIRE (60160) - Le prieuré - Avenant n°2 régularisation suite adossement	MONTATAIRE	A Régulariser	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015	Avenant sur la durée de la convention 18 ans (11 ans initial), et calcul d'une redevance base annuité d'emprunt, à proposer en lieu et place du montant équivalent à la dotation aux amortissements. Redevance rémunération fonds propres, taux moyen du livret	Avenant n°2 à compter du 01/07/2019 -durée 18 ans
MONTREUIL (93100) - 127-127 bis rue Etienne Marcel	MONTREUIL	23/07/2020	Achat du foncier à EPFIF (Etablissement Public Foncier d'Ile de France)	CF CONVENTION TYPE	Location pour une durée de 10 ans à compter du 01/ 05/2019

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
MONTREUIL (93100) - Hoyepo	MONTREUIL	01/10/2015	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 10/03/2011		Location pour une durée de 12 ans à compter du 01 10 2015
MONTREUIL (93100) - Hoyepo - Avenant n°1 régularisation suite adossement	MONTREUIL	A Régulariser	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 10/03/2011	Avenant sur la durée de la convention 18 ans (11 ans initial), et calcul d'une redevance base annuité d'emprunt, à proposer en lieu et place du montant équivalent à la dotation aux amortissements, fonds propres rémunérés au taux moyen du livret A long terme. Redevance avec calcul	Avenant n°1 à compter du 01/07/2019 -durée 18 ans - Redevance avec calcul
PARIS (75002) - rue Saint Denis	PARIS	01/01/2012	Bail emphytéotique entre OSICA et Coallia Habitat du 23/12/2011		Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 1/01/2012
PARIS (75002) - rue Saint Denis - Avenant n° 2 régularisation suite adossement	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre OSICA et Coallia Habitat du 23/12/2011	Avenant sur la durée de la convention 18 ans (11 ans initial), et calcul d'une redevance base annuité d'emprunt, à proposer en lieu et place du montant équivalent à la dotation aux amortissements. Redevance avec calcul base annuité d'emprunt	Avenant n°2 à compter du 01/07/2019 -durée 18 ans
PARIS (75002) - rue Saint Denis - avenant n° 1 du 1or mars 2016	PARIS	01/03/2016	Bail emphytéotique entre OSICA et Coallia Habitat du 23/12/2011	Effet au 1er janvier 2015 modification article 3. redevance annuelle	Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 1/01/2012
PARIS (75012) - 20 Rue Bichat - Nouvelle convention type suite démolition reconstruction	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 20/10/2011		RESTRUCTURATION - Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 16/02/2018
PARIS (75013) - Vincent Auriol - Nouvelle convention type suite démolition reconstruction	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 13/10/2010		DEMOLITION RECONSTRUCTION - Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 03/06/2015
PARIS (75013) - Clisson - Nouvelle convention type suite démolition reconstruction	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 19/12/2012		DEMOLITION RECONSTRUCTION - Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 11/07/2017
PARIS (75013) - Terre au Curé - Nouvelle convention type suite démolition reconstruction	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 24 10 2011		Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 07/02/2017
PARIS (75014) - 3/5 rue des Arbuste : Nouvelle convention type suite démolition reconstruction	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre EFIDIS et Coallia Habitat du 31/01/2012		DEMOLITION RECONSTRUCTION - Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 07/10/2014
PARIS (75014) - Saint Gothard	PARIS	28/06/2012	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 24/10/2011		Location pour une durée de 40 ans à compter de la remise des clefs
PARIS (75014) - Saint Gothard - avenant n° 1 du 1cr mars 2016	PARIS	01/03/2016	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 24/10/2011	Effet au 1er janvier 2015 modification article 3 redevance annuelle	Location pour une durée de 40 ans à compter de la remise des clefs

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
PARIS (75014) - Saint Gothard -Avenant n°2 régularisation suite adossement	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 24/10/2011	Durée initiale 40 ans pas de modification calcul d'une redevance base annuité d'emprunt, à prepacer en lieu et place du montant équivalent à la dotation aux amortissements. Redevance avec calcul base annuité d'emprunt	Avenant n°2 à compter du 01/07/2019
PARIS (75019) - rue de Lorraine - Nouvelle convention type suite démolition reconstruction	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre OSICA et Coallia Habitat du 23/12/2011		DEMOLITION RECONSTRUCTION - Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 22/09/2017
PARIS (75019) - 15 19 Rue David d'Angers - Nouvelle convention type suite démolition reconstruction	PARIS	A Régulariser	Apport en nature - composition du capital social de Coallia Habitat - AGE du 25 janvier 2010		DEMOLITION RECONSTRUCTION - Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 17/02/2014
PARIS (75019) - rue d'Hautpoul - Nouvelle convention type suite démolition reconstruction	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre OSICA et Coallia Habitat du 23/12/2011		DEMOLITION RECONSTRUCTION - Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 10/10/2016
PARIS (75020) - Mûriers - Nouvelle convention type suite démolition reconstruction	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 13/10/2010		DEMOLITION RECONSTRUCTION - Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 22/01/2014
PARIS (75020) - Rue des Pyrénées - Nouvelle convention type suite démolition reconstruction	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 20/12/2011		DEMOLITION RECONSTRUCTION - Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 11/05/2015
ROSNY SOUS BOIS (93110) - 1 rue Jean Allemane	ROSNY SOUS BOIS	01/01/2012	Bail emphytéotique entre OSICA et Coallia Habitat du 23/12/2011		Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 1/01/2012
ROSNY SOUS BOIS (93110) - 1 rue Jean Allemane - Avenant n° 2 régularisation suite adossement	ROSNY SOUS BOIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre OSICA et Coallia Habitat du 23/12/2011	Avenant sur la durée de la convention 18 ans (11 ans initial), et calcul d'une redevance base annuité d'emprunt, à prepacer en lieu et place du montant équivalent à la dotation aux amortissements. Redevance rémunération fonds propres, taux moyen du livret A long terme.	Avenant n°2 à compter du 01/07/2019 - durée jusqu'à la démolition du site prévisionnelle en juin 2023
ROSNY SOUS BOIS (93110) - 1 rue Jean Allemane - Erratum Avenant n°1 du 15/09/2016	ROSNY SOUS BOIS	15/09/2016	Bail emphytéotique entre OSICA et Coallia Habitat du 23/12/2011	Effet au 1er janvier 2015 modification article 3 redevance annuelle	Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 1/01/2012

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
37, rue de Mons, section CX n°602	**AMIENS**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
128, rue Jean Jaurès, section BH n°110	**AMIENS**	19/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
166-168, rue Henri Barbusse, section AP n°214	**AUBERVILLIERS**	20/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
6 bis avenue Jean Mermoz, section AR n°339	**AUXERRE**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
1 rue du Stade, section AR n°228	**AVALLON**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
ZAC Seguin - 85/87 rue Yves Kermen, lot de volume n°1 de l' EDDV de l'ensemble immobilier, section BD n°37,80 et 82	**BOULOGNE BILLANCOURT**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
"Commerces/Gravière" - 1, rue de Madagascar & 220, rue Jurien de la Gravière, section BN n° 14 et 19	**BREST**	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
"Louis Guilloux" - 110, rue Pierre Sémard, section BL n°888	**BREST**	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
8 rue de Pouleder, section 01 n°264 et 990	**BREST**	19/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
Résidence des Coteaux - 41, rue du Parc de Cachan et 10 rue Georges Viger, section Z n°44	**CACHAN**	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
lenri-Marie Le Boursicaud - 16-18, rue Alexandre Fourny, section BH n°92	**CHAMPIGNY**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
-2-3-12 rue des Nations, section AK n° 281, 282, 283, 287, 290 et 292	**CHATEAUROUX**	19/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
6 rue de la Charme, section AI n°297	**CHATILLON-SUR-SEINE**	19/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
23 rue de la Feuillée, section AL n°201	**CHATILLON-SUR-SEINE**	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
rue St-Bernard, section AH n°340 et 341	**CHATILLON-SUR-SEINE**	non formalisée			18 ans
76 Rue du Four, section Y 169	**CHOISY LE ROI**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
49 rue Pierre Bérégovoy et 125-127 Boulevard Jean Jaurès, section **C** n°21 et 39	**CLICHY LA GARENNE**	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
49 rue Pierre Bérégovoy et 125-127 Boulevard Jean Jaurès, section **C** n°21 et 38	**CLICHY LA GARENNE**	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
14 et 16 rue Frankenthal, section **BR** n°66	**COLOMBES**	15/12/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
14 et 16 rue Frankenthal, section **BR** n°66	**COLOMBES**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
24, rue des Usines, section **AC** n°97	**CREIL**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
43, rue des Ateliers, section **DE** n°11 et 24	**DUON**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
43, rue des Ateliers, section **DE** n°11 et 24	**DUON**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
35, rue d'Alsace Lorraine, section **I** n°8	**DRANCY**	19/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
18 avenue du Général de Gaulle, section AI n°65	**ESSOMES SUR MARNE**	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
Mont Lassois -4 rue Mousselot, section Z n°13 et la section ZH n°78 sur la commune de MONTLIOT ET COURCELLES	**ETROCHEY**	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
L'Hermione - 1, rue Victor Hugo, section AE n°031	**FITZ JAMES**	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
46, 48, 50 et 52 rue de la Forêt, section AD n°231, 235, 237, 239 et 259	**FOUGERES**	non formalisée			18 ans
82, Chemin de Saint-Pierre, section CI n°166,167,168 et 169	**GIEN**		Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019 - Opération mixte de restructuration – rénovation – démolition - construction	Cf Convention type	18 ans
6, rue du Colombier, section AL N°62	**IVRY SUR SEINE**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
13, rue Jean Jacques Rousseau, section A n°66	**IVRY SUR SEINE**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
23, rue des Sœurs Lecoq, section BK n°235	**JOIGNY**	19/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
"Bléville" - 21, rue Maurice Genevoix, section CH n°203	**LE HAVRE**	20/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
1, chemin des Bouteilles, section L n°79	**L'HAY LES ROSES**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
15, rue de la Chasse et 98 Bd Adolphe Langlois, section AY n°263	**LIMAY**	19/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
53/65, rue Rouget de Lisle, section Y n°142,145,162 et 168	**NANTERRE**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
26, rue Buzenval et 143 rue de Saint Cloud, section BX n°9, 13 16 et 17	**NANTERRE**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
2, rue du Cloître St Cyr, section BP n°114, 115,117,110 et 311	**NEVERS**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
55 rue Lequesne, section H n°166	**NOGENT SUR MARNE**	15/12/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
84, avenue du Docteur Arnold Netter, section AI n°4	**PARIS 12**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
103 rue de L'Ouest, section BN n°74	**PARIS 14**	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
103 rue de L'Ouest, section BN n°74	**PARIS 14**	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
67 bis rue Dutot, section CK n°72	**PARIS 15**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
6-8, rue Bellot, section AB n°39	**PARIS 19**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
74 rue de Saint Fursy et 23bis rue Maurice Devillers, section AK n°133	**PERONNE**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
11, Route de Dijon, section AS n°275	**PLOMBIERES LES DIJON**	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
"Villa Heureuse" 1, Av. Joseph Bodin de Boismortier, section AK n°12	**ROISSY EN BRIE**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
Les Noues Bouchardes - Route nationale 439, section AC n° 24 032, 35 à 45 et 103, 151 et 153	**SAINT CLEMENT**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
46, avenue Romain Rolland, section AQ n°216	**SAINT DENIS**	20/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
Lieu-dit "Prethe le Fourneau - **Cour Marmont**", section AD n°212	**SAINTE COLOMBE**	19/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
28, avenue Pierre de Coubertin, section AV n°231	**SENS**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
12-22 allée de Surlège et 19 à 27 allée des Peupliers, section BV n°129, 130,131 et 207	**SEVRAN**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
16, rue André Taboulet, section F n°702	**VALENCE EN BRIE**	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
Chemin rural - Lieu dit "Le Grand Pont", section ZD n°34	**VERGIGNY**	20/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
16 Rue Jean Pierre Timbaud, section AS n°223	**LA COURNEUVE**	30/11/2020	SAILPI	Cf Convention type	18 ans
3-9 avenue du Val Notre Dame, section AH n°163	**SARTROUVILLE**	30/11/2020	SAILPI	Cf Convention type	18 ans

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
41-45, rue Anselme Rondenay, section CO n°143	**VITRY SUR SEINE**	30/11/2020	SAILPI	Cf Convention type	18 ans

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
Alfortville (94) 6 rue Nelson Mandela	Alfortville	26/02/2021	Acte de vente de Coallia à Coallia Habitat du 8 décembre 2020	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans à compter du 21/10/2019
Alfortville (94) 6 rue Nelson Mandela	Alfortville	26/02/2021	Acte de vente de Coallia à Coallia Habitat du 8 décembre 2020	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans à compter du 21/10/2019
Montreuil (93100) 13 rue Brulefer	Montreuil	20/02/2020	Terrain mis à disposition par l'EPFIF, convention doit être amendée une fois le tirage sur le terrain et le financement définitif obtenu	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans à compter du 21/10/2019
Amiens (80) Paul Claudel 11 rue de l'Ours et de la Lune	Amiens	23/07/2020	Acte de vente de Coallia à Coallia Habitat du 19 juin 2020	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans à compter du 1/08/2020
Ivry sur Seine (94) RS DELBREL 68 rue Jean Jacques Rousseau	Ivry sur Seine	23/07/2020	Acte de vente de Coallia à Coallia Habitat du 10 juillet 2020	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans à compter du 1/08/2020
Amiens (80) 181 rue du Faubourg de Hem / 18 rue Venter Lebel	Amiens	15/12/2021	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
Courbevoie (92) 111/115 rue des Fauvelles	Courbevoie	15/12/2021	Acte de vente de Coallia à Coallia Habitat du 22 novembre 2021	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
Creil (60) 59 rue du Plessis Pommeraye	Creil	10/01/2022	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
Creil (60) 59 rue du Plessis Pommeraye	Creil	10/01/2022	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
Creil (60) 59 rue du Plessis Pommeraye	Creil	10/01/2022	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
Antony (92) 7 rue Gallée / 1 rue Pierre Gilles de Gennes	Antony	20/01/2022	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
Antony (92) 7 rue Gallée / 1 rue Pierre Gilles de Gennes	Antony	20/01/2022	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
Antony (92) 7 rue Gallée / 1 rue Pierre Gilles de Gennes	Antony	20/01/2022	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
Epinay sur Seine (93800) 221 route de Saint Leu	Epinay Sur Seine		Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
Montreuil (93100) 12 rue Emile Zola	Montreuil	24/04/2023	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans

COALLIA
Association loi 1901 à but non lucratif
Siège social : 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris
RCS Paris D 775 680 309

Paris, le 8 juillet 2024
Certifiés conformes à l'original

Arnaud RICHARD
Directeur général

ASSEMBLEE GENERALE DU 04 JUILLET 2024
RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de l'association au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

INTRODUCTION

Le rapport annuel est l'occasion de faire un bilan de l'année écoulée, et de se projeter sur l'avenir en cohérence avec les objectifs de l'association.

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Faits marquants de l'exercice 2023

Dès fin 2022, l'équipe dirigeante a été renouvelée avec une directrice générale adjointe en charge des métiers, de l'activité et des territoires, une directrice administrative et financière, une directrice immobilière, une directrice de l'organisation et des systèmes d'information, un directeur des ressources humaines et un directeur de cabinet. Tous ont aujourd'hui une délégation de pouvoirs de premier niveau du directeur général.

Ce nouveau collectif de direction, fort et déterminé, a pu engager et réaliser des réformes structurantes et pérennes pour l'Association. Elles s'enchaînent selon trois critères : la soutenabilité des personnels, leurs interdépendances et la limitation des risques.

Cap Coallia 2024 est devenu Cap Coallia : démarche qui regroupe la totalité des projets de l'Association. Tout sujet sortant de l'activité régulière de chaque direction est ainsi identifié et traité en mode projet. Les ressources humaines et financières devant être optimisées, les arbitrages et l'orchestration sont faits en Comité de direction.

Cap Coallia dans sa nouvelle mouture conserve son plan économique mais inclut aussi dorénavant une démarche de pilotage et d'arbitrage des projets de l'Association. C'est un support essentiel de sa transformation, de sa consolidation et de ses investissements. Il est aussi un cadre du « faire ensemble » entre les fonctions supports et les territoires. Cap Coallia vient nourrir le Projet d'Entreprise Associative (PEA) et est effectif depuis mars 2023.

Le Conseil d'administration du 20 septembre 2023 a voté deux délibérations :

- la première afin d'arrêter le principe du dépôt de demande de renouvellement de l'autorisation de frais de siège le 31 octobre 2024 au plus tard, auprès de la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement d'Île-de-France, en vue d'une date d'effet au 1er janvier 2025 pour la période 2025-2029 ;
- la seconde pour engager les travaux préparatoires, constituer le dossier de demande de renouvellement de l'autorisation, assurer toutes les diligences exigées pour constituer ledit dossier.

Des délégations ont été déployées et mises en œuvre auprès des directeurs depuis mi 2023. Les subdélégations concernant les directeurs régionaux sont effectives.

Une direction des métiers, de l'activité et des territoires (DMAT) a été créée pour consolider le modèle d'entreprise associative. Cette direction concrétise la vision de l'utilité sociale de Coallia. Elle regroupe en son sein toute l'exploitation de Coallia, c'est-à-dire les secteurs sociaux et médico-sociaux. Sous l'autorité de la directrice générale adjointe, s'organisent en trois pôles :

1/ la direction des métiers, effective depuis le 1er octobre 2023, dont les missions majeures sont de :

- Définir et suivre la stratégie et l'ingénierie des produits sur l'ensemble des métiers.
- Définir des exigences de qualité de service pour l'ensemble des établissements.
- Appuyer et accompagner les territoires dans leur développement et dans la mise en œuvre de projets structurants, d'outils ou de procédures.
- Animer la filière métiers en assurant la montée en compétence des équipes, le partage de pratiques et l'échange entre pairs.
- Animer un réseau de partenaires, notamment au sein des fédérations associatives, et assurer la remontée d'informations auprès des institutions.
- Assurer une veille et un observatoire des métiers et publics accueillis.

2/ la direction de l'activité, effective depuis le 1er octobre 2023, dont les missions majeures sont de :

- Piloter l'efficience et la performance des activités.
- Proposer aux territoires un cadre et un soutien pour améliorer, sécuriser et harmoniser le fonctionnement de leurs activités au regard des politiques sociales et médico-sociales.
- Définir et suivre des indicateurs de performance et d'activité.
- Assurer un rôle d'interface / facilitateur avec les directions supports sur les projets structurants des activités.
- Assurer la montée en compétence des équipes sur les volets réglementaires, budgétaires, système d'information, en lien avec les directions supports.

3/ les nouvelles directions régionales, effectives au 12 mars 2024, dont les missions majeures sont de de décliner les orientations stratégiques et politiques de Coallia sur la région et ses territoires, en participant à l'évaluation des besoins, à la définition des projets du territoire et leur bonne mise en œuvre. Les directeurs régionaux sont garants de la performance économique de leurs régions.

Les choix opérés dans la création de cette nouvelle direction sont structurants car au cœur de l'Association mais ils sont aussi dynamisants et entrainent les autres changements en cours.

Le 14 septembre 2022, les Assemblées générales extraordinaires de l'Appase et de Coallia ont approuvé à l'unanimité le projet de traité de fusion. Toutes les conditions suspensives ayant été levées, **l'opération de fusion et la dissolution de l'Appase sont devenues effectives le 1er juin 2023.** L'Appase est une association qui accueille plus d'un millier d'usagers – personnes en situation de handicap, personnes en difficulté sociale, enfants et adolescents – chaque année au sein de 17 établissements et services : établissements ou services d'aide par le travail, foyer d'hébergement, CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale), CHU (Centre d'hébergement d'urgence) et 115, Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues, Maisons relais, Maisons d'enfants à caractère social, Service d'action éducative en milieu ouvert, Service d'accueil et d'accompagnement et de Suivi éducatif à domicile, etc.

Suite à sa nomination, en qualité de ministre délégué aux Outre-mer le 4 juillet 2022, Jean-François CARENCO a démissionné de ses mandats au sein de Coallia en qualité de Président et Administrateur. Le 11 juillet 2022, Jean-Marc CHARDON, a été nommé Président de l'Association. **Le 28 septembre 2023**, Jean-Marc CHARDON a démissionné de son mandat de Président. Après appel à candidature pour le remplacer, **Jean-François CARENCO** dont les fonctions ministérielles avaient cessé, a présenté sa candidature et **a été nommé Président de l'Association.**

Le 20 décembre 2023, Coallia a adopté son PEA (Projet d'Entreprise Associative), PEA d'une durée de 6 ans (2024 2029). Le PEA est une démarche qui définit les axes, les objectifs et les actions ayant vocation à structurer l'Association.

Les 6 grandes orientations stratégiques, votées par le Conseil d'administration le 14 décembre 2022, qui guident ce PEA sont :

1. **Réinventer le fonctionnement** de l'Association et les équilibres économiques par un plan de transformation
2. **Définir la ligne stratégique** de nos activités et leur développement
3. **Adapter l'organisation au service** des personnes accompagnées et des missions de nos professionnels
4. **Déployer la culture qualité et conformité** tout en développant notre innovation
5. **Développer les compétences** des équipes
6. **Valoriser l'Association** en interne et en externe

Le contrôle de la Cour des comptes initié en 2022 et portant sur la gestion et les comptes de l'Association de 2016 à 2021 **et a eu pour conséquence la publication d'un rapport le 19 janvier 2024.**

Activité : PSE Entrains sur Nohains : Compte tenu des difficultés liées à la perte d'exploitation sur le **l'Ehpad d'Entrain sur Nohains** et du principe de non-compensation budgétaire entre des activité différentes, Coallia a envisagé la cessation de l'activité de l'Ehpad sur le site d'Entrains sur Nohains. Il en résulterait la suppression des 28 postes issus de l'Ehpad d'Entrains sur Nohain, avec la mise en place d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE). L'accord sur le licenciement collectif pour motif économique et sur les mesures du plan de sauvegarde de l'emploi concernant l'activité d'Entrains sur Nohain a été signé le 24 janvier 2024.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

L'année 2023 est encore marquée par des tensions inflationnistes :

- Le coût de l'énergie demeure élevé, malgré l'application du bouclier tarifaire. Les consommations de gaz et d'électricité progressent de 6.8 M€, soit 44 %.
- Le taux d'intérêt directeurs de la BCE évolue fortement (de 2% à 4% durant l'exercice), en parallèle le taux du livret A augmente de 2% à 3%. Il influence directement la charge d'intérêt des emprunts et le coût des loyers immobiliers dits « transparents ».
- Les revalorisations salariales, en application des primes Laforcade et Ségur, pèsent en année pleine en 2023 et atteignent 10.0 M€ en 2023, contre 6.8 M€ en 2022 et 2M€ en 2021.

Le résultat de l'association présente un résultat excédentaire en 2023 de 1.7 M€; en recul de 12.9 M€. Ce résultat est affecté par une reprise de 12.4 M€ par les financeurs, d'excédents sur résultats antérieurs, portés directement en atténuation des financements alloués sur l'exercice 2023. Cette reprise de résultat est sans précédent et est étroitement liée aux excédents constatés en 2022 sur les opérations d'hébergement d'urgence des Ukrainiens.
Malgré la reprise des excédents sur les produits 2023, l'activité de Coallia progresse, **les produits d'exploitation atteignent 484.3 M€** et évoluent successivement de +11.8% en 2022 et de +7.8% en 2023, soit +35.1 M€. Y contribuent :

- La fusion-absorption de l'association APPASE, +15.7 M€ (+3.5%),
- Le développement des marchés de service (SPADA,EPIDE,AGIR) +10.2 M€ (+2.3%),
- En atténuation la reprise des excédents antérieurs : -12.4 M€,
- L'évolution des autres activités, +21.5 M€ (+4.8%)

La reprise des excédents des exercices antérieurs affecte directement le résultat d'exploitation, réduit d'autant et justifie **le déficit du résultat d'exploitation 2023 qui atteint -1.2 M€. Retraité de cette reprise, le résultat d'exploitation se maintient à 11.2 M€**. Il intègre une charge d'exploitation de 3.1 M€ relative à la fermeture administrative de l'EHPAD d'Entrains-sur-Nohain couvrant la perte d'exploitation 2023 et le provisionnement du PSE 2024.
Le résultat financier est à l'équilibre. Le rendement des placements de 1.9 M€, couvre la charge d'intérêt des emprunts et de la ligne de crédit.
La position nette de trésorerie au 31/12/2023 s'établit à 120.7 M€, contre 133.5 M€ en 2022. Le recul est lié à l'amputation des financements 2023 par la reprise des excédents de résultat antérieur.
Le ratio d'endettement (dettes financières / capitaux propres) de 0.5 est très satisfaisant.
Chaque année, la cotation de la Banque de France s'améliore, en 2023 Coallia obtient la note B1- : « Excellente capacité à honorer ses engagements financiers à 3 ans pour les entreprises avec un niveau d'activité entre 150 et 750 M€.

Le résultat exceptionnel est excédentaire de 2.9 M€. Il tient compte :

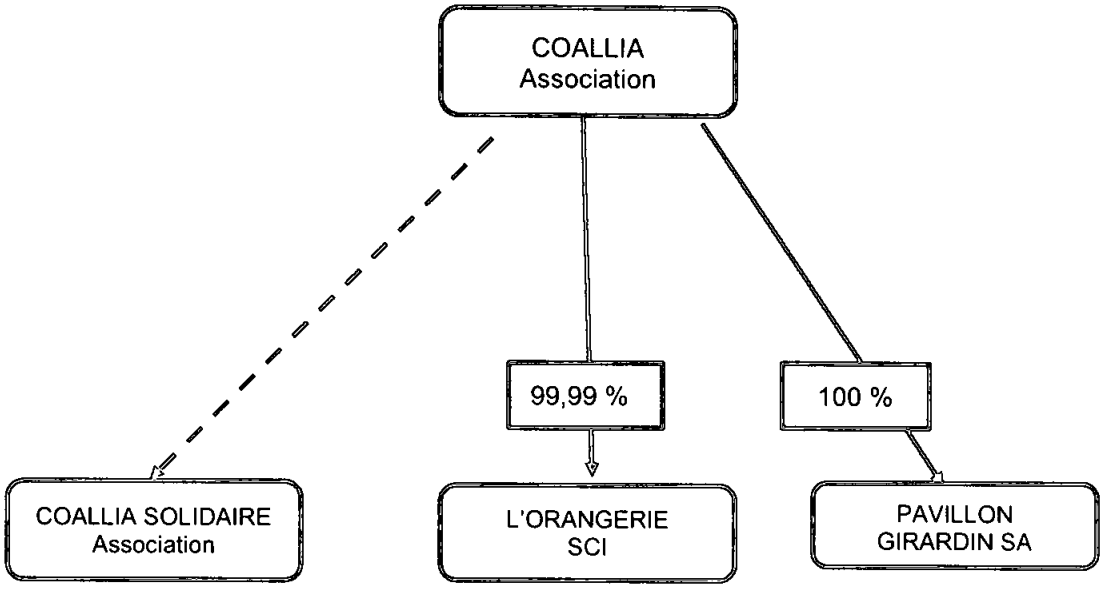
- En produits, d'une enveloppe d'aides exceptionnelles dépenses Energie réservée aux gestionnaires de foyers et Résidences sociales, évaluée à 3.3 M€,
- En Charges, de la réforme des actifs immobiliers de l'EHPAD d'Entrains-sur-Nohain, fermé, à hauteur de 0.9 M€.

En considérant une approche analytique par activité, **les activités des secteurs de l'hébergement et de l'accompagnement social ont progressé fortement ces dernières années et dégagent un excédent 2023 de 5.9 M€**. Ces excédents sont récurrents et démontrent la capacité de Coallia de prise en charge des dispositifs urgence, asile et réinsertion sociale.
Les nouveaux marchés de service (Spada, Epide et Agir) se détachent en 2023 par leur progression et leur contribution dans le résultat : **4.7M€ en 2023 d'excédent**.
Le résultat de l'activité médico-sociale, est plus tendue, tout juste à l'équilibre.
L'activité Logement social est structurellement bénéficiaire, et présente un résultat de 3.2 M€ en 2023. Cependant ces dernières années, les excédents semblent se tarir sous le poids de l'inflation (Energie-Fluides), non répercutée sur les redevances facturées, encadrées par l'Indice de Révision des Loyers.
L'intermédiation locative tend vers l'équilibre.
Le résultat 2023 de **l'ex-appase présente un déficit de -1.5 M€.**

FILIALES ET PARTICIPATIONS SOCIETES CONTROLEES

Coallia a cessé de produire des états consolidés n'étant pas contrainte légalement.

Au niveau des filiales et participations sociétés contrôlées par COALLIA, l'association détient les participations suivantes au 31 décembre 2023 :



	Répartition du capital social					
	SA Pavillon Girardin		SCI l'Orangerie		Association Coallia Solidaire	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Coallia	3 896 122	100%	546 694	99, 90 %		100%
SA Pavillon Girardin			510	0,10%		
Capital TOTAL	3 896 122	100%	547 204	100%		100%

Les résultats 2023 sont les suivants :

- S.A Pavillon Girardin : - 134 725 €
- SCI L'Orangerie : 61 322 €
- COALLIA Solidaire : - 274 060 €

CHANGEMENTS D'ESTIMATION AYANT ENTRAINE UN IMPACT DANS LES COMPTES DE L'ASSOCIATION

Néant

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

La présence de Coallia sur les marchés de services « Agir » progressent significativement. 7 nouveaux marchés AGIR viennent d'être attribués à Coallia en 2024, 11 candidatures supplémentaires sont en cours d'analyse.
Le terme des 3 ans des marchés Spada intervient fin 2024. Coallia répond aux nouveaux marchés et espère une augmentation du périmètre d'exploitation.
L'enveloppe d'aide exceptionnelle énergie ne devrait pas être reconduite en 2024.

.

Le taux de prélèvement des frais de siège est en cours d'instruction par les services de la DRIHL Ile-de-France pour une mise en application au 1er janvier 2025.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE L'ASSOCIATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

En complément de la fermeture du site évoqué ci-dessus, l'immobilier de la SA PAVILLON GIRARDIN et de la SCI ORANGERIE a fait l'objet d'une promesse de vente, à l'issue de laquelle ces deux entités seront liquidées courant 2024 en fonction de la levée des conditions suspensives.

Une réflexion est également menée sur l'opportunité d'une fusion de COALLIA SOLIDAIRE avec COALLIA ASSOCIATION.

Dans le cadre du déploiement de la direction de l'activité, des métiers et de l'activité, les nouvelles directions régionales, sont effectives depuis mars 2024. A cette occasion, le découpage territorial est repensé, optimisé et les modes de fonctionnement réinterrogés. Les directeurs territoriaux, ainsi que les directeurs territoriaux adjoints et les directeurs d'établissements, disposent de délégations de pouvoirs venant clarifier le périmètre de responsabilité de chacun des échelons hiérarchiques.

A noter : dans un souci de toujours plus de transparence et de cohérence, l'Association révisera ses statuts et son règlement intérieur au 1er semestre 2024.

L'année 2024 sera pour Coallia Association l'occasion de confirmer les actions lancées en 2023, à savoir :

- Le Plan à Moyen Terme découlant des orientations stratégiques
- La mise en œuvre de la nouvelle organisation territoriale et l'accompagnement au changement des équipes
- La définition du « catalogue des produits » de Coallia et l'élaboration (par étapes) de stratégies par champs d'activités
- La définition et le suivi d'indicateurs d'activités

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice 2023 excédentaire de 1 699 635 € de la manière suivante :

Origine du résultat à affecter pour COALLIA :
Résultat de l'exercice de la gestion4 003 717 €

Affectation proposée :
En report à nouveau pour 4 003 717 €

Origine du résultat à affecter pour tiers financeurs :
Résultat de l'exercice de la gestion contrôlée.....- 2 304 082 €

Affectation proposée :
En report à nouveau pour- 2 304 082 €

DEPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES FISCALEMENT NON DEDUCTIBLES : **néant**

UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS :
L'essentiel des placements financiers sont effectués sur des contrats à terme d'une durée de 6 à 18 mois rémunérés à taux fixe et sur un compte sur livret rémunéré.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT : néant

RAPPORT SUR LE GOURVERNEMENT D'ENTREPRISE

CONVENTIONS CONCLUES PAR UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE MERE AVEC UNE FILIALE :

Cf. Annexe 1 : Récapitulatif des conventions réglementées

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires sociaux de l'association.

MANDATAIRES ADMINISTRATEURS COLLEGE DES ADHERENTS	MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE AU 31/12/2022
M. Jean-François CARENCO	Ministre délégué Chargé des Outre-mer **jusqu'au 20 juillet 2023** Président, COALLIA, 16 18 Cour Saint Eloi 75592 Paris Cedex 12 (Association Loi 1901) à **compter du 28 septembre 2023.** Administrateur, Fédération Habitat et Humanisme, 69, chemin de Vassieux, 69647 Caluire et Cuire cedex Président, Opéra Orchestre National de Montpellier Occitanie (Association Loi 1901)

M. Nicolas MACHTOU	Administrateur, Vice-Président de COALLIA **jusqu'au 28 septembre 2023** puis 1er vice-Président **à compter du 28 septembre 2023**, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) Administrateur, TEREGA SA, 40 avenue de l'Europe CSA 20522 64010 Pau Cedex (SA) Administrateur, TEREGA SAS, 40 avenue de l'Europe CSA 20522 64010 Pau Cedex (SA) Administrateur, TEREGA HOLDING, 40 avenue de l'Europe Pau (64) (SA) Administrateur, Batigère Habitats Solidaires 89 rue de Tocqueville 75017 Paris (SA HLM) Président du Conseil d'administration, CITELUM Tour Pacific, 11/13 Cours Valmy, 92977 Paris la Défense (SA)
M. Jean-Marc CHARDON	Président jusqu'au 28 septembre 2023, 2nd Vice-Président à compter du 28 septembre 2023, COALLIA, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) Administrateur, OPPELIA, 64 rue du Rendez-Vous 75012 Paris (Association Loi 1901)
M. Frédéric SALAT-BAROUX	Administrateur, COALLIA, membre du Bureau, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) Avocat, cabinet Weil, Gotshal & Manges LLP 2 rue de la Baume 75008 Paris (Cabinet d'avocats) Administrateur, Fondation FondaMental Hôpital Albert Chenevier, pôle de psychiatrie, 40 rue de Mesly 94010 Créteil Cedex (Fondation de coopération scientifique en santé mentale) Administrateur, Fondation Falret, 128 avenue Jean Jaures 93500 Pantin Administrateur, Clinatec, 17 avenue des Martyrs, 38054 Grenoble Cedex 9 (Association Loi 1901)
M. Xavier OUSSET	Administrateur, Membre du Bureau COALLIA, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) Administrateur, Fondation Stéphane HESSEL, 23 quai de Conti 75006 Paris, Fondation

Mme Catherine HESSE	Administratrice, membre du Bureau secrétaire, COALLIA, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) Représentante permanente de COALLIA, Administrateur, SA Pavillon Girardin 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (SA) Membre du Conseil de surveillance, COALLIA Solidaire, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) Adhérent Membre partenaire privé, COALLIA Solidaire 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) Administratrice, Fondation œuvre de la Croix Saint Simon, 35 rue du Plateau 75019 Paris (Fondation) Déléguée du Procureur, Palais de justice de Paris, Administration Administratrice, Groupe hospitalier Diaconnesse Croix Saint Simon (établissement de santé privé)
Mme Jacquemine BENHAMOU	Administratrice, COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901)
M. Christian André BRULE	Administrateur, COALLIA, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) Administrateur, ASD, Association de Prévention, 33 Place Carpeaux 92 Nanterre (Association Loi 1901)

M. Laurent LORRILLARD	Directeur Général de la SA d'HLM Antin Résidences Représentant permanent de l'Association pour le Logement des Familles et des Isolés (ALFI) au Conseil d'administration de la SA d'HLM Aiguillon Construction Représentant permanent d'Antin Résidences au Conseil d'administration de l'Association pour le Logement des Familles et des Isolés (ALFI) Représentant permanent d'Antin Résidences, Vice-président (à compter du 12 12 2023) du Conseil d'administration de la SA d'HLM Les Foyers de Seine-et-Marne Vice-Président du Comité d'orientation stratégique (à compter du 12 12 2023) de la SA d'HLM Les Foyers de Seine-et-Marne Membre du Conseil d'Administration de l'association AORIF – l'Union sociale pour l'habitat d'Ile-de-France Représentant permanent de l'AORIF au Conseil d'Administration de l'association ARPEJ Représentant permanent de l'AORIF au Conseil d'Administration de l'association COALLIA Membre du Comité d'orientation stratégique de la SCIC d'HLM LogialCOOP Représentant permanent d'Antin Résidences au Conseil d'administration de la SCIC d'HLM LogialCOOP Représentant permanent d'Antin Résidences, Président du Conseil d'administration de la SAS ARCADE-VYV PROMOTION IDF Administrateur au Conseil d'administration de la SCIC HLM HOMY à Châteaudun Représentant permanent d'Antin Résidences et Président du Comité Stratégique de la SAS NOVE GESTION Représentant entreprise d'Antin Résidences au Conseil de surveillance du FCPE Arcade Gestion Censeur au Conseil d'Administration de l'ESH Croix Rouge Habitat Membre du Comité exécutif du Groupe Arcade-Vyv Censeur à la SCCI Arcade Vyv

M. Laurent LORRILLARD	Censeur à la coopérative Hlm NCA
M. Gilles DESRUMAUX	Administrateur, COALLIA, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) Président, Fondation Aralis, Les Jardins d'Osaka 16, rue Jean Desparmet 69372 Lyon cedex 08 (Fondation) Administrateur, membre du Bureau, AUT 18/26 rue Goubet - 75019 Paris (Association) Membre, Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées
M. Dominique DUBAND	Représentant permanent BATIGERE Habitat, administrateur, COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) Président du Conseil d'Orientation et de Surveillance, Caisse d'Epargne Grand Est Europe, Avenue du Rhin, 67100 Strasbourg (SA) Président et Administrateur, INTERPART, 3 place du roi Georges, 57000 Metz (SA) Administrateur, Batigère Habitats Solidaires, 89 rue de Tocqueville 75017 Paris (SA HLM) Administrateur, LIVIE, 89 rue de Tocqueville 75017 Paris (SA) Administrateur, AMLI, 13 rue Clotilde Aubertin 57000 Metz (Association de droit local) Administrateur, BATIGERE GROUPE, 6 avenue Malraux 57000 Metz (SAS) Président, En réseau AVEC BATIGERE, 89 rue de Tocqueville 75017 Paris (Association) Administrateur, Fondation d'entreprise BATIGERE, 6 avenue André Malraux, 57000 Metz (Fondation) Président, Société locale d'épargne Meurthe et Moselle, Parvis des droits de l'homme 57000 METZ Administrateur, Fédération Nationale des Caisses d'Epargne (FNCE), 5 rue Masseran 75007 Paris (Association) Administrateur NATIXIS, 30 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris (SA)

M. Yves GASSOT	Administrateur, COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) Président, GAMMES 6 rue Saint Barthélémy 34000 Montpellier (Association Loi 1901) Président, Conseils en organisation, gestion management, 5 imp Hameau du Viala, 34730 PRADES LE LEZ (Auto-entrepreneur)
M. Patrice RAULIN	Représentant de la fédération Habitat et Humanisme, administrateur, COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) Administrateur, Batigère Habitats Solidaires (Ex Coallia Habitat) 89 rue de Tocqueville 75017 Paris Représentant de COALLIA, membre du Conseil de Surveillance et membre fondateur, COALLIA Solidaire 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) Représentant permanent de COALLIA, associé, SCI L'Orangerie, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (SCI) Administrateur RATP, 54 port de la rapée 75012 Paris, (Etablissement Public de l'Etat) Administrateur Accession solidaire, 6 Avenue du professeur André Lemierre 75020 Paris (Association), Vice-Président, Fédération Habitat et Humanisme, 69 chemin de Vassieux 69647 Caluire et Cuire Cedex (Association) Gérant SCI de la Cour des Voraces 69 chemin de Vassieux 69647 Caluire et Cuire (SCI) Membre du Conseil de surveillance, Fédération HH Services 69 chemin de Vassieux 69647 Caluire et Cuire Cedex (Association) Administrateur, Habitat-Humanisme Logement, 69 Chemin de vassieux, 69647 Caluire et Cuire Cedex (Association)

M. Dominique RISTORI	Administrateur, COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) Administrateur, CIFE (Centre International de formation européenne), 81 rue de France, 06000 Nice (Association internationale privée) Président, SAS Dominique Ristori, 34 avenue des champs Elysées 75008 Paris (SAS)
M. Bernard VERQUERRE	Représentant permanent d'Action Logement Services, Administrateur de COALLIA, 16 18 cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) Administrateur de COALLIA Habitat, 47 Boulevard Diderot, 75012 Paris (SA HLM) puis de Batigère Habitats Solidaires (Ex Coallia Habitat) 89 rue de Tocqueville 75017 Paris Président SA Ma Nouvelle Ville 21 quai d'Austerlitz 75013 Paris, SA Vice-Président, Action Logement Formation, 21 Quai d'Austerlitz 75013 Paris, Association Loi 1901 Administrateur, Action Logement groupe, 21 Quai d'Austerlitz 75013 Paris, Association Loi 1901 Administrateur de SOLI'AL, 21 Quai d'Austerlitz 75013 Paris, Association Loi 1901 Administrateur de la CPME Marne, 21 rue de Courcelles 51100 Reims (Association) Directeur général de la SAS Snack Event, 216 boulevard Pommery 51100 Reims (SAS)
Mme Marie SAVINAS	Administratrice (membre du Conseil d'Administration) SNCF Réseau Société anonyme à capitaux publics filiale de la SA SNCF Administratrice – Depuis le 28 septembre 2023 Coallia 16 18 cour Saint Eloi 75012 Paris Association Loi 190

M. Frédéric TIBERGHIEN	Administrateur, COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) Administrateur, Membre du Bureau, FDTA, 24 rue Marc SEGUIN 75018 Paris (Association Loi 1901) Vice-Président, Membre du Bureau, Institut de la gestion déléguée, IGD, 88 Rue de Grenelle 75007 Paris (Fondation) Président FAIR, 34 bis rue Vignon 75009 Paris (Association agréée entreprise solidaire) Administrateur de la Chambre française de l'économie sociale et solidaire, 34 bis rue Vignon 75009 Paris (Association Loi 1901) Administrateur, Autisme Espoir vers l'école, 35 rue Emile Landrin 92100 Boulogne (Association Loi 1901)
Mme Chantal BRISSET	Représentante de « Les Jardins d'Epicure », Administrateur, COALLIA, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) Membre du Bureau, Les Jardins d'Epicure, Hôtel de Ville, 77260 La Ferté Sous Jouarre (Association Loi 1901)
M. Patrick GATIN	Représentant de l'Apath, Administrateur de COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris Association Loi 1901 (depuis le 27/05/2020) Vice-Président, APATH, Centre Tourville, quartier des Gondonnets, 84400 Saignon, Association Loi 1901
M. Mahamadou Diakite	Administrateur, représentant des usagers, COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) (depuis le 27 avril 2021)
M. Mamadou BARADJI	Administrateur, représentant des usagers, COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901)
M. Nordin Sedkaoui	Administrateur représentant des salariés, Coallia 16 18 Cour Saint Eloi75592 Paris Cedex 12, Association Loi 1901 Directeur d'Unité Territoriale, Coallia 16 18 Cour Saint Eloi75592 Paris Cedex 12, Association Loi 1901

M. Sidi Diawara	Administrateur représentant des salariés, Coallia 16 18 Cour Saint Eloi75592 Paris Cedex 12, Association Loi 1901 Chef de service, Coallia 16 18 Cour Saint Eloi75592 Paris Cedex 12, Association Loi 1901

MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Collège des membres associés :

Le mandat des administrateurs énumérés ci-dessous arrivent à terme :

1. AORIF
2. Yves GASSOT

Lors de l'Assemblée générale du 19 juin 2024, il sera fait appel à candidature pour 2 sièges d'administrateur appartenant au collège des membres associés.

Lors de l'Assemblée générale du 19 juin 2024, il sera demandé au collège des membres associés de ratifier la cooptation de Madame Marie SAVINAS et de Monsieur Jean-François CARENCO en qualité d'administrateur, du collège des membres associés cooptés par le Conseil d'administration du 28 septembre 2023

QUITUS

Selon l'usage, nous vous demanderons de bien vouloir donner quitus aux membres du Conseil d'Administration pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice soumis à votre approbation.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Le Conseil d'administration

Annexe 1 : Conventions réglementées 2022

Liste des conventions réglementées entre la SA HLM Batigère Habitats Solidaires (anciennement Coallia Habitat) et l'Association Coallia :

- **Les conventions ci-après, conclues au cours de l'exercice 2010, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2023 et sont toujours en vigueur :**

 - Bail emphytéotique pour le site des Mûriers, entre l'association Aftam et la SA HLM Aftam Habitat, signé le 13 octobre 2010,
 - Bail emphytéotique pour le site de Vincent Auriol, entre l'association Aftam et la SA HLM Aftam Habitat, signé le 13 octobre 2010,

- **Les conventions ci-après, conclues au cours de l'exercice 2011, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2023 et sont toujours en vigueur :**

 - Bail emphytéotique de l'immeuble sis 18 rue Hayeps à Montreuil-sous-bois, entre l'association et la SA HLM Aftam Habitat, signée le 10 mars 2011,
 - Bail emphytéotique de l'immeuble sis 20 rue Bichat Paris 20ème, entre la SA HLM Aftam Habitat et l'association Aftam, signée le 21 octobre 2011,
 - Bail emphytéotique de l'immeuble sis 18 rue Saint Gothard Paris 14ème, entre la SA HLM Aftam Habitat et l'association Aftam, signée le 24 octobre 2011,
 - Bail emphytéotique de l'immeuble sis 43 rue des Terres au Curé Paris 13ème, entre la SA HLM Aftam Habitat et l'association Aftam, signée le 24 octobre 2011.
 - Bail emphytéotique de l'immeuble sis 194 rue des Pyrénées Paris 20ème, entre la SA HLM Aftam Habitat et l'association Aftam, signée le 20 décembre 2011.

- **Les conventions ci-après, conclues au cours de l'exercice 2012, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2023 et sont toujours en vigueur :**

 - Bail emphytéotique de l'immeuble sis 123 rue Pierre Marx – 77260 LA FERTE SOUS JOUARRE entre la SA HLM Aftam Habitat et l'association Aftam, signée le 20 mars 2012.
 - Bail emphytéotique de l'immeuble sis 50 rue Clisson Paris 13ème, entre la SA HLM Coallia Habitat et l'association Coallia, signée le 19 décembre 2012.

- La convention ci-après conclue au cours de l'exercice 2017, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2023 et est toujours en vigueur :

- Bail emphytéotique de l'immeuble sis 38 42 rue du chevalier de la Barre à Albert, entre la SA HLM Coallia Habitat et l'association Coallia, signée le 16 mars 2017

- Les conventions ci-après autorisées au cours de l'exercice 2019, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2023 et sont toujours en vigueur :

- Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à maîtrise d'usage, entre la SA HLM Coallia Habitat et l'association Coallia signée le 28 février 2020.
- Convention de gestion type entre la SA HLM Coallia Habitat et l'association Coallia autorisée par le Conseil d'administration de Coallia du 5 juin 2019.

- Conventions de gestion entre la SA HLM Coallia Habitat et l'association Coallia :

- Conventions de gestion entre la SA HLM Coallia Habitat et l'association Coallia répertoriées dans les tableaux en annexe, en application de la convention de gestion type.

- Le protocole ci-après a été signé en 2020 :

- Protocole d'aide CGLLS (entre SA HLM Coallia Habitat, BATIGERE, Coallia association, l'Etat et la CGLLS) : information auprès du Conseil d'administration du 16 décembre 2020.

- La convention ci-après autorisée au cours de l'exercice 2021, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2023 et est toujours en vigueur :

- Convention d'études et de partenariat visant à définir le cadre des projets, autorisée par le Conseil d'administration du 14 avril 2021

<u>Liste des conventions réglementées entre Coallia et la SA Pavillon Girardin :</u>

- **Les conventions ci-après, conclues entre la SA Pavillon Girardin et Coallia, au cours de l'exercice 2010, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2023 et sont toujours en vigueur :**

- Convention d'avance de compte courant d'associé signée le 1er juillet 2010,
- Convention de domiciliation, signée le 21 juillet 2010,
- Contrat de prestations de services signé le 1er octobre 2010 (en vigueur en 2022 plus en vigueur en 2023 suite cession d'activité à Coallia)

Liste des conventions réglementées entre Coallia et la SCI L'Orangerie :

- **Les conventions ci-après, conclues entre la SCI L'orangerie et Coallia, au cours de l'exercice 2010, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2023 et sont toujours en vigueur :**

 - Convention d'avance de compte courant d'associé signée le 1er juillet 2010,
 - Convention de domiciliation, signée le 21 juillet 2010.

Liste des conventions réglementées entre Coallia et l'association Coallia Solidaire :

- La convention ci-après, conclue au cours de l'exercice 2015, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2023 et est toujours en vigueur :

- Convention de domiciliation, signée le 26 mai 2015

- La convention ci-après, conclue au cours de l'exercice 2017, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2023 et est toujours en vigueur :

- Convention de Convention de compte courant de trésorerie, signée le 2 février 2017

- La convention ci-après, conclue au cours de l'exercice 2023 sera reconduite par une convention de prestations de service en 2024 :

- Convention de prestations de services entre Coallia et Coallia Solidaire, signée le 7 juin 2023.

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
ALBERT (80) - 38 42 rue du Chevalier de la Barre	ALBERT	12/06/2017	Bail emphytéotique entre Coalia et Coalia Habitat du 16/03/2017		Location pour une durée de 42 ans à compter du 12 juin 2017
ALBERT (80) - 38 42 rue du Chevalier de la Barre	ALBERT	12/06/2017	Bail emphytéotique entre Coalia et Coalia Habitat du 16/03/2017		Location pour une durée de 42 ans à compter du 12 juin 2017
ALBERT (80) - 38 42 rue du Chevalier de la Barre - avenant n° 1	ALBERT	23/07/2020	Bail emphytéotique entre Coalia et Coalia Habitat du 16/03/2017	Article 3 : montant de la redevance	Location pour une durée de 42 ans à compter du 12 juin 2017
AMIENS (80000) - 181 rue du Faubourg de HEM	AMIENS	21/10/2015	Acte de vente d'Antin Résidences à Coalia Habitat du 30/03/2015		Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 31/03/2015
AMIENS (80000) - 181 rue du Faubourg de HEM - Erratum avenant n° 1 du 15/09/2016	AMIENS	15/09/2016	Acte de vente d'Antin Résidences à Coalia Habitat du 30/03/2015	Effet au 31 mars 2015 : modification article 3. redevance annuelle	Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 31/03/2015
CHALETTE SUR LOING (45120) - sis 10 rue du Gué aux Biches	CHALETTE SUR LOING	09/10/2015	Acte de vente d'Antin Résidences à Coalia Habitat du 30/03/2015		Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 31/03/2015
CHALETTE SUR LOING (45120) - sis 10 rue du Gué aux Biches - Avenant n° 2 régularisation suite adossement	CHALETTE SUR LOING	A Régulariser	Acte de vente d'Antin Résidences à Coalia Habitat du 30/03/2015	Avenant n° 2 sur la durée de la convention 18 ans (11 ans initial), et calcul d'une redevance base annuité d'emprunt, à proposer en lieu et place du montant équivalent à la dotation aux amortissements .	A compter du 01/07/2019 - durée 18 ans
CHALETTE SUR LOING (45120) - sis 10 rue du Gué aux Biches - Erratum avenant n° 1 du 15/09/2016	CHALETTE SUR LOING	15/09/2016	Acte de vente d'Antin Résidences à Coalia Habitat du 30/03/2015	Effet au 31 mars 2015 : modification article 3. redevance annuelle	Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 31/03/2015
COMPIEGNE (60200) - 71 rue du général Mangin	COMPIEGNE	21/10/2015	Acte de vente d'Antin Résidences à Coalia Habitat du 30/03/2015		Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 31/03/2015
COMPIEGNE (60200) - 71 rue du général Mangin - Avenant n° 2 régularisation suite adossement	COMPIEGNE	A Régulariser	Acte de vente d'Antin Résidences à Coalia Habitat du 30/03/2015	Avenant n°2 sur la durée de la convention 18 ans (11 ans initial), et calcul d'une redevance base annuité d'emprunt, à proposer en lieu et place du montant équivalent à la dotation aux amortissements	Avenant n°2 à compter du 01/07/2019 - durée 18 ans
COMPIEGNE (60200) - 71 rue du général Mangin - Erratum avenant n° 1 du 15/09/2016	COMPIEGNE	15/09/2016	Acte de vente d'Antin Résidences à Coalia Habitat du 30/03/2015	Effet au 31 mars 2015 : modification article 3. redevance annuelle	Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 31/03/2015
CREIL (60100) - 188 rue Louis Blanc	CREIL	21/10/2015	Acte de vente d'Antin Résidences à Coalia Habitat du 30/03/2015		Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 31/03/2015
CREIL (60100) - 188 rue Louis Blanc - Avenant n° 2 régularisation suite adossement	CREIL	A Régulariser	Acte de vente d'Antin Résidences à Coalia Habitat du 30/03/2015	Avenant n° 2 sur la durée de la convention 18 ans (11 ans initial), et calcul d'une redevance base annuité d'emprunt, à proposer en lieu et place du montant équivalent à la dotation aux amortissements .	Avenant n°2 à compter du 01/07/2019 -durée 18 ans
CREIL (60100) - 188 rue Louis Blanc - Erratum Avenant n°1 du 15/09/2016	CREIL	15/09/2016	Acte de vente d'Antin Résidences à Coalia Habitat du 30/03/2015	Effet au 31 mars 2015 : modification article 3. redevance annuelle	Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 31/03/2015

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
ESSOMES SUR MARNE (02400) La Colinette- 45 rue Président Roosevelt - Nouvelle convention type suite construction	ESSOMES SUR MARNE	A Régulariser	Acte de vente d'OMENSIS à Coallia Habitat du 30/12/2015	Convention de gestion type à établir durée de la convention 18 ans, et calcul d'une redevance base annuité d'emprunt	Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 04/07/2018
LA FERTE SOUS JOUARRE (77260) - rue Marx	LA FERTE SOUS JOUARRE	25/05/2016	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 20/03/2012		Location pour une durée de 40 ans à compter de la remise des clefs
LA FERTE SOUS JOUARRE (77260) - rue Marx - Avenant n°1 régularisation suite adossement	LA FERTE SOUS JOUARRE	A Régulariser	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 20/03/2012	Avenant sur le calcul d'une redevance base annuité d'emprunt, à proposer en lieu et place du montant équivalent à la dotation aux amortissements .	Avenant n°1 à compter du 01/07/2019 Redevance base annuité d'emprunt
LA GRANDE PAROISSE (77130) - 18 rue de la Gorenne	LA GRANDE PAROISSE	15/09/2012	Acte de vente de la commune la Grande Paroisse à Coallia Habitat du 13/09/2012		Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 15/09/2012
LA GRANDE PAROISSE (77130) - 18 rue de la Gorenne - Erratum Avenant n°1 du 15/09/2016	LA GRANDE PAROISSE	15/09/2016	Acte de vente de la commune la Grande Paroisse à Coallia Habitat du 13/09/2012	Effet au 1er janvier 2015 . modification article 3. redevance annuelle	Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 15/09/2012
LA GRANDE PAROISSE (77130) - 18 rue de la Gorenne - Avenant n°2 régularisation suite adossement	LA GRANDE PAROISSE	A Régulariser	Acte de vente de la commune la Grande Paroisse à Coallia Habitat du 13/09/2012	Avenant sur la durée de la convention 18 ans (11 ans initial), fonds propres rémunérés au taux moyen du livret A long terme.	Avenant n°2 à compter du 01/07/2019 -durée 18 ans
MANTES LA JOLIE (78) - 6 Rue de Buchetay	MANTES LA JOLIE		Apport en nature - composition du capital social de Coallia Habitat - AGE du 25 janvier 2010		Location pour une durée de 18 ans à compter du 01/11/2022
MERU (60110)- 11 rue Marcel Coquet (2 sente du Moulin d'Agnicourt)	MERU	10/10/2019	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015	CF CONVENTION TYPE	Location pour une durée de 18 ans à compter du 01/ 05/2019
MERU (60110)- 11 rue Marcel Coquet (2 sente du Moulin d'Agnicourt) - Avenant n°1	MERU		Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015	Evolution du prix de revient de l'Opération - Evolution du montant de la redevance	Location pour une durée de 18 ans à compter du 01/ 05/2019
MONTATAIRE (60160) - Le prieuré	MONTATAIRE	19/10/2015	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015		Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 31/03/2015
MONTATAIRE (60160) - Le prieuré - Erratum Avenant n°1 du 15/09/2016	MONTATAIRE	15/09/2016	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015	Effet au 1er janvier 2015 modification article 3 redevance annuelle	Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 31/03/2015
MONTATAIRE (60160) - Le prieuré - Avenant n°2 régularisation suite adossement	MONTATAIRE	A Régulariser	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015	Avenant sur la durée de la convention 18 ans (11 ans initial), et calcul d'une redevance base annuité d'emprunt, à proposer en lieu et place du montant équivalent à la dotation aux amortissements. Redevance rémunération fonds propres taux moyen du livret	Avenant n°2 à compter du 01/07/2019 -durée 18 ans
MONTREUIL (93100) - 127-127 bis rue Etienne Marcel	MONTREUIL	23/07/2020	Achat du foncier à EPFIF (Etablissement Public Foncier d'Ile de France)	CF CONVENTION TYPE	Location pour une durée de 18 ans à compter du 01/ 05/2019

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
MONTREUIL (93100) - Hoyeps	MONTREUIL	01/10/2015	Bail emphytéotique entre Coalia et Coalia Habitat du 10/03/2011		Location pour une durée de 12 ans à compter du 01 10 2015
MONTREUIL (93100) - Hoyeps - Avenant n°1 régularisation suite adossement	MONTREUIL	A Régulariser	Bail emphytéotique entre Coalia et Coalia Habitat du 10/03/2011	Avenant sur la durée de la convention 18 ans (11 ans initial), et calcul d'une redevance base annuité d'emprunt, à proposer en lieu et place du montant équivalent à la dotation aux amortissements, fonds propres rémunérés au taux moyen du livret A long terme. Redevance avec calcul	Avenant n°1 à compter du 01/07/2019 -durée 18 ans - Redevance avec calcul
PARIS (75002) - rue Saint Denis	PARIS	01/01/2012	Bail emphytéotique entre OSICA et Coalia Habitat du 23/12/2011		Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 1/01/2012
PARIS (75002) - rue Saint Denis - Avenant n° 2 régularisation suite adossement	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre OSICA et Coalia Habitat du 23/12/2011	Avenant sur la durée de la convention 18 ans (11 ans initial), et calcul d'une redevance base annuité d'emprunt, à proposer en lieu et place du montant équivalent à la dotation aux amortissements. Redevance avec calcul base annuité d'emprunt	Avenant n°2 à compter du 01/07/2019 -durée 18 ans
PARIS (75002) - rue Saint Denis - avenant n° 1 du 1or mars 2016	PARIS	01/03/2016	Bail emphytéotique entre OSICA et Coalia Habitat du 23/12/2011	Effet au 1er janvier 2015 . modification article 3 redevance annuelle	Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 1/01/2012
PARIS (75012) - 20 Rue Bichat - Nouvelle convention type suite démolition reconstruction	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre Coalia et Coalia Habitat du 20/10/2011		RESTRUCTURATION - Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 16/02/2018
PARIS (75013) - Vincent Auriol - Nouvelle convention type suite démolition reconstruction	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre Coalia et Coalia Habitat du 13/10/2010		DEMOLITION RECONSTRUCTION - Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 03/06/2015
PARIS (75013) - Cîsson - Nouvelle convention type suite démolition reconstruction	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre Coalia et Coalia Habitat du 19/12/2012		DEMOLITION RECONSTRUCTION - Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 11/07/2017
PARIS (75013) - Terre au Curé - Nouvelle convention type suite démolition reconstruction	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre Coalia et Coalia Habitat du 24 10 2011		Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 07/02/2017
PARIS (75014) - 3/5 rue des Arbuste . Nouvelle convention type suite démolition reconstruction	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre EFIDIS et Coalia Habitat du 31/01/2012		DEMOLITION RECONSTRUCTION - Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 07/10/2014
PARIS (75014) - Saint Gothard	PARIS	28/06/2012	Bail emphytéotique entre Coalia et Coalia Habitat du 24/10/2011		Location pour une durée de 40 ans à compter de la remise des clefs
PARIS (75014) - Saint Gothard - avenant n° 1 du 1or mars 2016	PARIS	01/03/2016	Bail emphytéotique entre Coalia et Coalia Habitat du 24/10/2011	Effet au 1er janvier 2015 . modification article 3 redevance annuelle	Location pour une durée de 40 ans à compter de la remise des clefs

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
PARIS (75014) - Saint Gothard -Avenant n°2 régularisation suite adossement	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 24/10/2011	Durée initiale 40 ans pas de modification calcul d'une redevance base annuité d'emprunt, à proposer en lieu et place du montant équivalent à la dotation aux amortissements. Redevance avec calcul base annuité d'emprunt	Avenant n°2 à compter du 01/07/2019
PARIS (75019) - rue de Lorraine - Nouvelle convention type suite démolition reconstruction	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre OSICA et Coallia Habitat du 23/12/2011		DEMOLITION RECONSTRUCTION - Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 22/06/2017
PARIS (75019) - 15 19 Rue David d'Angers - Nouvelle convention type suite démolition reconstruction	PARIS	A Régulariser	Apport en nature - composition du capital social de Coallia Habitat - AGE du 25 janvier 2010		DEMOLITION RECONSTRUCTION - Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 17/02/2014
PARIS (75019) - rue d'Hautpoul - Nouvelle convention type suite démolition reconstruction	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre OSICA et Coallia Habitat du 23/12/2011		DEMOLITION RECONSTRUCTION - Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 10/10/2016
PARIS (75020) - Mûriers - Nouvelle convention type suite démolition reconstruction	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 13/10/2010		DEMOLITION RECONSTRUCTION - Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 22/01/2014
PARIS (75020) - Rue des Pyrénées - Nouvelle convention type suite démolition reconstruction	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 20/12/2011		DEMOLITION RECONSTRUCTION - Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 11/05/2015
ROSNY SOUS BOIS (93110) - 1 rue Jean Allemane	ROSNY SOUS BOIS	01/01/2012	Bail emphytéotique entre OSICA et Coallia Habitat du 23/12/2011		Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 1/01/2012
ROSNY SOUS BOIS (93110) - 1 rue Jean Allemane - Avenant n° 2 régularisation suite adossement	ROSNY SOUS BOIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre OSICA et Coallia Habitat du 23/12/2011	Avenant sur la durée de la convention 18 ans (11 ans initial), et calcul d'une redevance base annuité d'emprunt, à proposer en lieu et place du montant équivalent à la dotation aux amortissements. Redevance rémunération fonds propres, taux moyen du livret A long terme.	Avenant n°2 à compter du 01/07/2019 - durée : jusqu'à la démolition du site prévisionnelle en juin 2023
ROSNY SOUS BOIS (93110) - 1 rue Jean Allemane - Erratum Avenant n°1 du 15/09/2016	ROSNY SOUS BOIS	15/09/2016	Bail emphytéotique entre OSICA et Coallia Habitat du 23/12/2011	Effet au 1er janvier 2015 modification article 3 redevance annuelle	Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 1/01/2012

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
37, rue de Mons, section DX n°692	**AMIENS**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
128, rue Jean Jaurès, section BH n°110	**AMIENS**	19/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
166-168, rue Henri Barbusse, section AP n°214	**AUBERVILLIERS**	20/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
6 bis avenue Jean Mermoz, section AR n°339	**AUXERRE**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
1 rue du Stade, section AR n°228	**AVALLON**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
ZAC Seguin - 85/87 rue Yves Kermen, lot de volume n°1 de l' EDDV de l'ensemble immobilier, section BD n°37,60 et 82	**BOULOGNE BILLANCOURT**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
"Commerces/Gravière" - 1, rue de Madagascar & 220, rue Jurien de la Gravière, section BN n° 14 et 19	**BREST**	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
"Louis Guilloux" - 110, rue Pierre Sémard, section BL n°880	**BREST**	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
8 rue de Pouleder, section DL n°264 et 550	**BREST**	19/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
Résidence des Coteaux - 41, rue du Parc de Cachan et 10 rue Georges Viger, section Z n°44	**CACHAN**	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
lenri-Marie Le Boursicaud - 16-18, rue Alexandre Fourny, section BH n°92	**CHAMPIGNY**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
-2-3-12 rue des Nations, section AX n° 281, 282, 283, 287, 290 et 292	**CHATEAUROUX**	19/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
6 rue de la Charme, section AI n°297	**CHATILLON-SUR-SEINE**	19/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
23 rue de la Feuillée, section AL n°201	**CHATILLON-SUR-SEINE**	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
rue St-Bernard, section AH n°340 et 341	**CHATILLON-SUR-SEINE**	non formalisée			18 ans
76 Rue du Four, section T 169	**CHOISY LE ROI**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
49 rue Pierre Bérégovoy et 125-127 Boulevard Jean Jaurès, section C n°21 et 38	**CLICHY LA GARENNE**	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
49 rue Pierre Bérégovoy et 125-127 Boulevard Jean Jaurès, section C n°21 et 38	**CLICHY LA GARENNE**	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
14 et 16 rue Frankenthal, section BR n°66	**COLOMBES**	15/12/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
14 et 16 rue Frankenthal, section BR n°66	**COLOMBES**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
24, rue des Usines, section AC n°97	**CREIL**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
43, rue des Ateliers, section DE n°11 et 24	**DIJON**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
43, rue des Ateliers, section DE n°11 et 24	**DIJON**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
35, rue d'Alsace Lorraine, section J n°8	**DRANCY**	19/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
18 avenue du Général de Gaulle, section AI n°83	**ESSOMES SUR MARNE**	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
Mont Lassois -4 rue Mousselot, section Z n°13 et la section ZH n°78 sur la commune de MONTLIOT ET COURCELLES	**ETROCHEY**	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
L'Hermione - 1, rue Victor Hugo, section AE n°431	**FITZ JAMES**	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
46, 48, 50 et 52 rue de la Forêt, section AD n°231, 236, 237, 238 et 239	**FOUGERES**	non formalisée			18 ans
82, Chemin de Saint-Pierre, section DI n°166,167,168 et 169	**GIEN**		Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019 - Opération mixte de restructuration – rénovation – démolition - construction	Cf Convention type	18 ans
6, rue du Colombier, section AL N°62	**IVRY SUR SEINE**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
13, rue Jean Jacques Rousseau, section A n°66	**IVRY SUR SEINE**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
23, rue des Soeurs Lecoq, section BK n°235	**JOIGNY**	19/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
"Bléville" - **21, rue Maurice Genevoix,** section OH n°269	**LE HAVRE**	20/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
1, chemin des Bouteilles, section L n°79	**L'HAY LES ROSES**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
15, rue de la Chasse et 50 Bd Adolphe Langlois, section AT n°299	**LIMAY**	19/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
53/65, rue Rouget de Lisle, section Y n°142,145,162 et 168	**NANTERRE**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
26, rue Buzenval et 143 rue de Saint Cloud, section BX n°9, 13 16 et 17	**NANTERRE**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
2, rue du Cloître St Cyr, section BP n°114, 115,117,110 et 311	**NEVERS**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
55 rue Lequesne, section H n°166	**NOGENT SUR MARNE**	15/12/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
84, avenue du Docteur Arnold Netter, section AI n°4	**PARIS 12**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
103 rue de L'Ouest, section DN n°74	**PARIS 14**	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
103 rue de L'Ouest, section DN n°74	**PARIS 14**	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
67 bis rue Dutot, section CK n°72	**PARIS 15**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
6-8, rue Bellot, section AB n°39	**PARIS 19**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
74 rue de Saint Fursy et 23bis rue Maurice Davillers, section AK n°133	**PERONNE**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
11, Route de Dijon, section AS n°275	**PLOMBIERES LES DIJON**	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
"Villa Heureuse" 1, Av. Joseph Bodin de Boismortier, section AK n°12	**ROISSY EN BRIE**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
Les Noues Bouchardes - Route nationale 439, section AC n° 24 à32, 35 à 46 et 103, 151 et 153	**SAINT CLEMENT**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
46, avenue Romain Rolland, section AQ n°216	**SAINT DENIS**	20/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
Lieu-dit "Prache le Fourneau **-Cour Marmont"**, section AD n°212	**SAINTE COLOMBE**	19/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
28, avenue Pierre de Coubertin, section AV n°231	**SENS**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
12-22 allée de Suriège et 19 à 27 allée des Peupliers, section BV n°129, 130,131 et 207	**SEVRAN**	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
16, rue André Taboulet, section F n°702	**VALENCE EN BRIE**	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
Chemin rural - Lieu dit "Le Grand Pont", section ZD n°34	**VERGIGNY**	20/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
16 Rue Jean Pierre Timbaud, section AS n°223	**LA COURNEUVE**	30/11/2020	SAILPI	Cf Convention type	18 ans
3-9 avenue du Val Notre Dame, section AH n°163	**SARTROUVILLE**	30/11/2020	SAILPI	Cf Convention type	18 ans

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
41-45, rue Anselme Rondenay, section CG n°143	**VITRY SUR SEINE**	30/11/2020	SAILPI	Cf Convention type	18 ans

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
Alfortville (94) 6 rue Nelson Mandela	Alfortville	26/02/2021	Acte de vente de Coallia à Coallia Habitat du 8 décembre 2020	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans à compter du 21/10/2019
Alfortville (94) 6 rue Nelson Mandela	Alfortville	26/02/2021	Acte de vente de Coallia à Coallia Habitat du 8 décembre 2020	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans à compter du 21/10/2019
Montreuil (93100) 13 rue Brutefer	Montreuil	20/02/2020	Terrain mis à disposition par l'EPFIF, convention doit être amendée une fois le tirage sur le terrain et le financement définitif obtenu	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans à compter du 21/10/2019
Amiens (80) Paul Claudel 11 rue de l'Ours et de la Lune	Amiens	23/07/2020	Acte de vente de Coallia à Coallia Habitat du 19 juin 2020	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans à compter du 1/06/2020
Ivry sur Seine (94) RS DELBREL 68 rue Jean Jacques Rousseau	Ivry sur Seine	23/07/2020	Acte de vente de Coallia à Coallia Habitat du 10 juillet 2020	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans à compter du 1/06/2020
Amiens (80) 181 rue du Faubourg de Hem / 18 rue Vernier Lebel	Amiens	15/12/2021	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
Courbevoie (92) 111/115 rue des Fauvelles	Courbevoie	15/12/2021	Acte de vente de Coallia à Coallia Habitat du 22 novembre 2021	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
Creil (60) 59 rue du Plessis Pommeraye	Creil	10/01/2022	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
Creil (60) 59 rue du Plessis Pommeraye	Creil	10/01/2022	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
Creil (60) 59 rue du Plessis Pommeraye	Creil	10/01/2022	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
Antony (92) 7 rue Galilée / 1 rue Pierre Gilles de Gennes	Antony	20/01/2022	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
Antony (92) 7 rue Galilée / 1 rue Pierre Gilles de Gennes	Antony	20/01/2022	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
Antony (92) 7 rue Galilée / 1 rue Pierre Gilles de Gennes	Antony	20/01/2022	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
Epinay sur Seine (93800) 221 route de Saint Leu	Epinay Sur Seine		Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
Montreuil (93100) 12 rue Emile Zola	Montreuil	24/04/2023	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans